LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

Avez-vous essayé le...
SCOUT II XLC
D. BOURBEAU INTERNATIONAL
COIN ST-PAUL ET ROUTE 170

2e année No 125 | Vendredi 28 février 1975 | 20 pages 20 cents

Devant la Commission Cliche

Desrochers admet avoir été naïf

A LA BARRE DES TEMOINS: Des centaines de curieux remplissent les sièges et s'allignent le long des murs au palais de justice de Montréal, jeudi, en écoutant le principal conseiller de M. Robert Bourassa, M. Paul Desrochers, témoigner devant la Commission Cliche sur la liberté syndicale dans l'industrie de la construction.

par Bernard Racine

MONTREAL (PC) — L'ancien conseiller spécial du premier ministre Robert Bourassa, M. Paul Desrochers, a affirmé jeudi devant la commission Cliche, que la question d'allégeance politique n'avait jamais été à son niveau, un critère pour faire embaucher quelqu'un à la Baie James.

Celui qu'on a appelé "l'éminence grise" du premier ministre a affirmé à plusieurs reprises qu'il n'avait jamais autorisé personne à se servir de son nom pour obtenir un poste à la Baie James.

Le procureur de la commission, Me Lucien Bouchard, lui a rappelé que des témoins à l'enquête, qui s'étaient donnés comme ses collaborateurs intimes, MM. Michel Guay et Normand Bolduc, avaient avoué s'être quelquefois servi de son nom pour faire des pressions pour l'embauchage de certaines personnes à la Baie James.

NAIVETE

M. Desrochers a répondu qu'on ne pouvait qualifier de collaborateurs intimes ces deux hommes qu'il ne voyait qu'une heure par semaine. A Me Bouchard qui lui demandait s'il avait été trompé par ces gens, il a répondu:

"Je ne dis pas que j'ai été trompé, mais j'ai été naïf."

Auparavant, il avait avoué avoir "peut-être été naïf" au sujet de la banque de la main-d'oeuvre qu'il pensait être un centre chargé de diriger la main-d'oeuvre vers les régions où il y avait du travail.

Il a affirmé n'avoir jamais eu un mot à dire dans la nomination de M. Yvon Bergeron, chargé de ce centre de la main-d'oeuvre. M. Bergeron avait dit que c'était suite à l'intervention de M. Desrochers auprès du sous-ministre adjoint du Travail, M. Claude Mérineau, qu'il avait obtenu ce poste.

M. Desrochers doute qu'il soit intervenu auprès de M. Mérineau, qu'il affirme ne pas connaître et n'avoir jamais rencontré.

Quand il avait été question de limoger M. Bergeron, M. Desrochers admet qu'à la demande de M. Guay, il avait appelé le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, et lui avait dit: "Si l'homme est honnête et qu'il fait son travail, pourquoi l'envoyer sur une tablette?" M. Bergeron avait alors été gardé en poste.

M. Desrochers a admis que lui et sa famille possèdent 20,000 des 800,000 actions émises par Sogena, co-propriétaire de Place Dupuis, mais qu'il n'avait jamais pensé un seul istant qu'il se trouvait en conflit d'intérêt.

Il a été conseiller spécial auprès du premier ministre du 12 mai 1970 au 1er avril 1974. Il était alors rémunéré par le gouvernement du Québec au salaire de $25,000 par année. A partir de septembre 1972, il était engagé sur une base de consultant au salaire de $2,500 par mois.

Il n'a jamais siégé au conseil des ministres, bien qu'il y ait été appelé à deux ou trois reprises pour des raisons très précises.

Il n'a assisté qu'une seule fois au conseil d'administration de Sogena, en compagnie de l'ancien ministre fédéral Jean-Luc Pépin, afin de discuter d'un World Trade Center. Il ne faisait pas partie du conseil d'administration.

M. Desrochers a répondu calmement aux questions qui étaient posées et a même accepté de répondre à des questions auxquelles s'objectait son procureur, Me Roger Thibodeau, de Québeec.

EN BREF

Quatre morts

Une violente collision a fait trois morts dans le parc Chibougamau, tandis qu'un incendie à Larouche, marqué d'un acte d'héroïsme, a fait une victime.

En page 3

Hold-up à Paris

Un fantastique hold-up à Paris rate. Un bandit est tué et un commis de banque. Une rançon et une voiture permet aux gansters de s'enfuir en gardant trois femmes en otage.

En page 2

Scandale

Le ministre du Travail John Munro s'est vu refuser sa démission par le premier ministre, qui l'a invité plutôt à prendre quelques jours de congé.

En page 19

SPORT

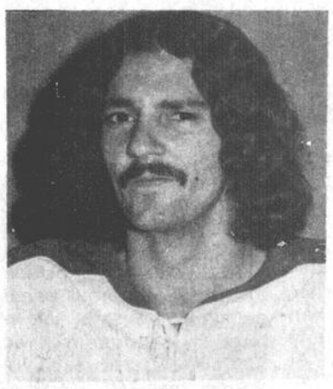

Ca y est

Martin Marcoux, des Aiglons d'Alma, éclispe la marque de 72 buts de Phil Desgagné, dans la Ligue junior régionale, en marquant son 73e filet de la saison, hier soir, face aux Ouananiches de Roberval.

En page 11

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	8
— Annonces classées	18
— Bandes dessinées	17
— Bourse	10
— Bridge	19
— Cinéma	8
— Décès	19
— Entrecroisés	17
— Finance	15
— Mots croisés	14
— Mots mystères	17
— Patron	18
— Sport	11 à 14
— Télévision	8

Alcan ferme sa "poudrière"

par Martha Gagnon

ARVIDA — La situation actuelle du marché de l'aluminium entraîne la fermeture d'une nouvelle section à l'usine Alcan d'Arvida.

Dès le premier mars, la "Poudrière", endroit où l'on fabrique la poudre et la pâte d'aluminium, interrompera ses opérations pour une période indéfinie.

Aucun employé ne sera mis à pied, ceux affectés à la production de la poudre d'aluminium seront mutés dans d'autres secteurs des usines de produits chimiques tandis que le groupe qui travaille sur la pâte d'aluminium demeurera à la "Poudrière" où le rythme de production sera ralenti.

Précisons que la "Poudrière" regroupe normalement 17 employés, dont sept travaillent à la production de la pâte d'aluminium et les dix autres, s'occupent de la poudre d'aluminium.

Ces informations ont été confirmées, hier, par la direction de l'Alcan à Arvida.

Dragage

Marchand a décrété l'enquête

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Transports, M. Jean Marchand, a révélé aux Communes, jeudi, avoir été à l'origine de l'enquête policière portant sur les contrats de dragage du fleuve Saint-Laurent, en bordure de l'île d'Orléans, et du port de Hamilton.

"C'est moi-même qui, en janvier 1973, ai demandé au solliciteur général d'instituer une enquête sur ce qui semblait être des irrégularités", a-t-il déclaré en réponse à un député de l'opposition conservatrice.

M. Marchand s'est de plus dit disposé à déposer toute la correspondance échangée sur cette affaire entre lui et le solliciteur général.

Par ailleurs, M. Marchand a soulevé certains doutes sur l'intégrité d'un ancien organisateur électoral du ministre du Travail, M. Joseph Lanza, commissaire du port de Hamilton, dont le nom a été mentionné au cours des poursuites judiciaires faisant suite à l'enqête policière sur le port de Hamilton.

Le ministre du Travail, M. John Munro, dont le nom aurait été mentionné au cours de l'enquête préliminaire, a décidé mercredi soir de prendre quelques jours de repos après avoir discuté avec le premier ministre Trudeau de la possibilité de démissionner de son poste.

M. Marchand a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de nommer M. Lanza pour un autre mandat, "compte tenu des doutes qui subsistent quant à son attitude".

Wagner craint la collusion entre les cies d'aluminium

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, responsable de l'Assurance-chômage, a avoué, jeudi, ne pas bien connaître l'ensemble de la situation dans l'aluminerie québécoise, alors qu'il était questionné à ce sujet aux Communes par le député conservateur Claude Wagner.

M. Wagner, qui a interrogé successivement trois ministre au sujet de la situation dans l'aluminerie voulait savoir:

—Si M. Andras pouvait le renseigner sur l'éventuelle rentrée au travail des 700 travailleurs d'Alcan mis à pied suite à une réduction du niveau de production d'aluminium primaire.

—Et a demadé au ministre qu'il "s'assure auprès de son homologue provincial que toute implantation éventuelle par le gouvernement québécois d'une aluminerie en banlieue de Québec n'ait pas pour prix, un chômage accru à l'Alcan du Saguenay-Lac-Saint-Jean, région ou le taux des sans travail oscille déjà entre 15 et 20 pour cent."

Le ministre de la Main-d'oeuvre s'est contenté d'assurer M. Wagner qu'il prenait note des suggestions du député conservateur de Saint-Hyacinthe et qu'il mettrait à jour ses connaissance du dossier.

Auparavant, le principal porte-parole cnservateur pour le Québec avait demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce s'il avait l'intention d'enquêter pour voir si la décision l'Alcan de baisser sa production avait été prise "de concert avec ses compétiteurs".

La possibilité d'une collusion des producteurs d'aluminium pour baisser les niveaux de production et ainsi faire monter les prix inquiète M. Wagner qui a par ailleurs demandé à M. André Ouellet, le ministre de la Consommation et des Corporations, si la Commission sur les pratiques restrictives du commerce avait entrepris une enquête à ce sujet.

Les Communes adoptent la loi C-49 sur les impôts

OTTAWA (PC) — Les Communes ont mis fin à une vingtaine de jours de débats, jeudi, en adoptant le projet de loi C-49 sur les impôts.

Ce projet de loi, qui vise à réconcilier la loi actuelle sur l'impôts avec les nouvelles dispositions contenues dans le budget de novembre dernier, doit maintenant recevoir l'approbation du Sénat puis la sanction royale.

Particuliers

En ce qui concerne l'impôt des particuliers, la loi adoptée jeudi:

—Porte le dégrèvement minimal des impôts de $100 à $150, (maximum $500 comme en 1973), pour 1974, et à $200, maximum $750 pour 1975;

—Exempte d'impôts le premier $1,000 de revenus reçus sous forme d'intérêt, en 1974, sous forme d'intérêts et de dividendes, en 1975;

—Exempte d'impôts, pour 1975, les premiers $1,000 de paiements de retraite ou de pension, à l'exception des paiements gouvernementaux;

—Permet à un contribuable de plus de 65 ans de faire bénéficier son conjoint de l'exemption spéciale pour personne âgée si lui-même ne peut en profiter à cause de ses revenus;

—Permet a un contribuable de contribuer au plan enregistré de retraite de son conjoint, tout en respectant, toutefois, les limites actuelles;

—Instaure les plans enregistrés d'épargne-logement selon lesquels les particuliers pourront chaque année épargner $1,000 (maximum $10,000 en 10 ans) par an totalement exemptés d'impôts fédéraux à la condition que l'argent épargné soit utilisé pour l'achat d'une maison ou de meubles, lorsqu'il est retiré du plan.

Sociétés

Pour les sociétés autres que les entreprises du secteur des ressources naturelles, la loi prévoit une surtaxe que 10 pour cent, sauf pour les entreprises du secteur de la transformation qui continuent de bénéficier des concessions introduite en 1973.

4 fois Desrochers a été informé de manigances

par Bernard Racine

MONTREAL (PC) — La commission Cliche n'a pas réussi à établir hier que le gouvernement avait été informé dès le printemps 1971 qu'un homme avait offert une somme de $2,000 pour obtenir un poste de commissaire à la commission du salaire minimum.

Le conseiller spécial du premier ministre Bourassa, M. Paul Desrochers, a révélé qu'à partir de mars 1971 et jusqu'à l'été, il avait rencontré à quatre reprises un représentant de la Sûreté du Québec qui l'informait de différentes manigances préparée par le crime organisé en rapport avec la Société d'habitation du Québec.

La police avait eu vent des manigances qui se préparaient en pratiquant l'écoute électronique de conversations téléphoniques dans les cadres de l'Opération Vegas II, entreprise à Montréal le 18 septembre 1970. Le but de l'opération était de contrecarrer les opérations du crime organisé.

Pot-de-vin

Par exemple, la SQ avait enregistré en octobre 1970 une conversation téléphonique au cours de laquelle M. Henri Dion révélait à M. René Gagnon qu'un vieil employé de la Commission du salaire minimum offrait une somme de $2,000 pour un poste de commissaire de cette commission. M. Dion était à l'époque président de la Société d'habitation du Québec et M. Gagnon, chef de cabinet du ministre de l'Immigration Jean Bienvenue.

Le directeur adjoint de la SQ, M. Hervé Patenaude, est venu confirmer devant la commission qu'il avait omis de révéler ce fait à M. Desrochers, au cours de leurs rencontres. A l'époque de ces rencontres, M. Patenaude était inspecteur-chef et avait reçu instruction du directeur général Maurice Saint-Pierre de tout révéler à M. Desrochers se que la SQ apprenait concernant la Société d'habitation.

M. Patenaude, qui était responsable de l'Opération Vegas, devait révéler à M. Saint-Pierre les faits importants appris par l'écoute électronique. Il a affirmé avoir révélé à son supérieur l'offre de pot-de-vin faite par M. Joyal.

M. Patenaude a révélé avoir mis M. Desrochers au courant d'une autre offre de pot-de-vin faite en rapport avec l'obtention d'un permis de ciné-parc à Repentigny.

Projets

Sans révéler ce qu'étaient ces projets, il a aussi informé, M. Desrochers de projets devant être localisés à St-Laurent et Beauharnois. Sans le dire explicitement, il a laissé entendre que l'offre de $2,000 ne lui avait pas semblé importante par rapport à ce qui se tramait.

M. Desrochers était à ce moment employé par le Conseil exécutif de la province et avait été désigné pour prendre connaissance de ce qui se préparait à la Société d'habitation.

M. Patenaude ayant recommandé que M. Gagnon soit éloigné de la province et de l'Europe pour un certain temps, le chef de cabinet avait été envoyé pour cinq semaines en Afrique francophone, durant l'été 1971, officiellement pour s'informer sur place des possibilités d'immigration, a raconté M. Desrochers.

Comme la SQ ne voulait pas que les personnes impliquées soupçonnent qu'elles étaient espionnées, M. Gagnon a repris son poste à son retour de voyage, mais avait été encadré de telles façons "qu'il ne pouvait donner suite à certaines choses," a expliqué M. Desrochers. Il a finalement démissionnné de son poste en octobre 1971.

Au moment même où ont commencé les rencontres entre MM. Patenaude et Desrochers, a noté lui-même le juge Robert Cliche, M. Joyal avait déjà été nommé commissaire.

Dion

"Si j'avais été informé au sujet de Dion et de Joyal, Joyal n'aurait jamais été nommé," a dit M. Desrochers.

Au cours des deux mois qui ont suivi la première rencontre entre MM. Desrochers et Patenaude, M. Dion a été muté de son poste de président de la SHQ.

"Il est devenu conseiller-cadre des Affaires municipales, autrement dit il a été mis sur une tablette," a dit M. Desrochers.

M. Patenaude a affirmé avoir mis M. Saint-Pierre au courant de l'offre de pot-de-vin faite par M. Joyal, mais il ne se souvient pas si le directeur général de la SQ a informé de ce fait son supérieur, le ministre de la Justice.

METEO

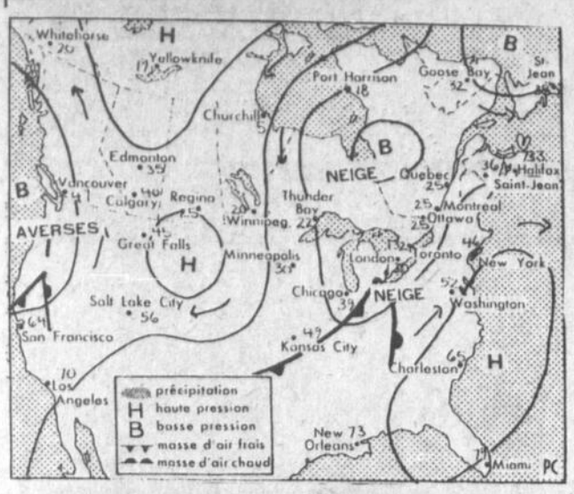

PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec et de la Vallée de l'Outaouais, émises par Environnement Canada, pour vendredi avec un aperçu pour samedi. Entre parenthèses, degrés Celsius:

Abitibi et Chibougamau, plutôt nuageux avec chutes de neige locales. Maximum, 15 (-9). Aperçu pour samedi, peu de changements.

Pontiac-Témiscamingue, Montréal, Cantons de l'Est, Laurentides, Québec, Trois-Rivières et Outaouais, généralement nuageux avec chutes de neige locales. Maximum, près de 25 (-4). Samedi, neige faible.

Haute-Mauricie et Saguenay-Lac-Saint-Jean, généralement nuageux avec chutes de neige locales. Maximum, près de 20 (-7). Aperçu pour samedi, peu de changements.

Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski et Gaspé, plutôt nuageux avec quelques chutes de neige éparses. Maximum, près de 20 (-7). Samedi, peu de changements.

DANS LE MONDE

	Min.	Max.
Calgary	34	45
Saskatoon	-10	16
Regina	8	24
Winnipeg	-9	16
Churchill	-12	0
Sudbury	15	22
Toronto	27	32
Ottawa	23	30
Montréal	24	30
Québec	23	27
Fredericton	29	37
Saint-Jean, N.-B.	30	36
Moncton	38	35
Halifax	32	40
Charlottetown	30	35
Saint-Jean, T.-N.	30	34
Chicago	20	37
Detroit	22	33
Boston	36	47
New York	36	46
Washington	39	54
Miami	68	78
Sans Francisco	51	67

MAREES

SEPT-ILES — La marée sera haute à 02h. 45 (9'9") et basse à 08h. 25 (0'9"). Elle sera à nouveau haute à 15h. 25 (9'4") et basse à 21h. 15 (0").

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 04h. 10 (20'3") et basse à 10h. 20 (1'4"). Elle sera à nouveau haute à 16h. 30 (19'7") et basse à 22h. 35 (0'9").

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 04h. 20 (18'0") et basse à 11h. 35 (0'2"). Elle sera à nouveau haute à 16h. 45 (17'6") et basse à 23h. 50 (0'4").

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Fondé le 1er octobre 1973,
édité et imprimé par:

LE PROGRES DU SAGUENAY
LTEE, 316, avenue Labrecque,
Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 545-4480

Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Président-éditeur:
Jean-Guy FAUCHER

Vice-président, directeur-général:
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction:
Denis TREMBLAY

Rédacteur en chef, éditorialiste:
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information:
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles:
Charles-J. GAUVIN

Chef de pupitre:
Marcel RIVARD

Directeur des ventes:
Paul BERGERON

Directeur de la publicité:
Yvon RHAINDS

Directeur du tirage:
Jean-Louis LAVOIE

Le Quotidien du Saguenay-Lac Saint-Jean, est membre de la Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuters et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule la Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de: Le Quotidien du Saguenay-Lac Saint-Jean.

MEMBRE DE

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
deuxième classe. (No 3213).

Deux bandits parisiens s'enfuient avec une rançon et trois femmes comme otages

HOLD-UP A PARIS: Le corps de l'un de trois bandits git sur le sol en face d'une banque de Paris là où deux complices gardaient en otages six personnes. Les bandits menaçaient de tuer un otage toutes les 30 minutes à moins qu'on ne leur livre une rançon et un sauf-conduit.

(Téléphoto de la PA)

PARIS (Reuter) — Deux gangsters armés sont partis en voiture vendredi soir d'une succursale bancaire de Paris où ils détenaient cinq personnes en otages depuis jeudi après-midi. Deux des otages, deux hommes, ont été libérés. Les bandits ont emmené les trois autres otages, des femmes.

De source proche de la police, on déclarait que la moitié des deux millions de francs de rançon a été remise aux gangsters par un cadre de la succursale, mais que les autorités policières ont refusé de mettre deux fusils à canon scié dans la voiture, comme l'avaient demandé les bandits.

La police a révélé l'identité du gangster abattu au moment du hold-up manqué jeudi après-midi.

Il s'agit d'Alain Lacabane, un repris de justice de Toulouse, au casier judiciaire chargé.

Dans la soirée, l'un des malfaiteurs avait demandé par téléphone à la police que le ministre de l'Intérieur Michel Poniatowski ou le premier ministre, Jacques Chirac fassent une déclaration radiotélévisée dans laquelle ils donneraient l'assurance que sa vie et celle de son compagnon seraient épargnées.

Les bandits avaient menacé d'abattre l'un des otages, si leurs exigences n'étaient pas immédiatement satisfaites.

"Les flics continuent à faire la forte tête. Il est 19h. 30, à 20h. 00, nous abattrons un otage. Je n'ai plus rien à attendre, je me flinguerai ensuite. Je ne veux pas finir ma vie en prison", a déclaré par téléphone l'un des malfaiteurs.

Un employé de la banque qui avait donné l'alarme a été tué au début du drame.

"Nous tuerons un otage toutes les demi-heure"

PARIS (Reuter) — Deux morts, quatre otages: tel est pour le moment le bilan d'un hold-up commis jeudi après-midi dans une succursale de la Société générale de banque, 17, avenue de la République, à Paris.

Des gangsters se sont emparés de quatre otages — deux hommes et deux femmes — et ont déclaré par téléphone aux journalistes qu'ils les tueraient si une automobile leur permettant de prendre la fuite n'était pas mise à leur disposition.

"Nous tuerons un otage toutes les demi-heure", a déclaré l'un d'eux.

Un employé de la banque a été tué par des coups de feu tirés par les gangsters. L'un de ces derniers a été abattu, frappé à mort, par la police, alors qu'il sortait de la banque. Ses complices, armés de revolvers de calibre .38, se sont lors emparés des otages, menaçant de les tuer s'ils n'obtenaient pas satisfaction.

On ne connaît pas encore avec précision le nombre de gangsters. On pensait tout d'abord qu'ils étaient deux, âgés de 20 et 23 ans, mais la police pense qu'ils pourraient être plus nombreux.

Plus de cent policiers ont pris position autour de la banque. Parmi eux, des tireurs d'élite, carabines braquées sur les sorties de la banque.

Au téléphone

Tous les otages sont des employés de la banque. L'un d'eux, Mme Flon, que les gangsters ont autorisée à répondre au téléphone aux journalistes, a déclaré: "On a très peur. Pour l'instant, personne ne bouge. Ils sont armés. Nous sommes tous des employés de banque."

Au bout de trois quarts d'heure, les policiers ont commencé à négocier par téléphone avec les gangsters.

Auparavant, l'un de ces dernier avait déclaré au téléphone aux journalistes: "On attend la police. On ne pourra attendre longtemps.

Dites aux policiers qu'ils nous téléphonent rapidement car on s'impatiente.

Cela fait plus de trois quarts d'heure que cela dure. En attendant ce coup de téléphone, nous restons très calmes".

Par la suite, les gangsters ont exigé une rançon d'un million de francs contre la libération de chaque otage, plus une automobile leur permettant de prendre la fuite et un avion qui les emmènerait hors de France, apprend-on de source proche de la police.

A 1710 GMT, la police a dégagé les rues autour de la banque.

Les tractations entre le procureur de la République, les policiers et les gangsters se déroulent à partir d'un salon de coiffure — 82, rue de la Folie-Méricourt — par téléphone.

"Ils ont une attitude de "desperado", et l'action psychologique n'est pas efficace", a confié un policier.

Réforme de l'UQ

Représentants des étudiants et des professeurs démisionnent pour montrer leur désaccord

par Marc Doré

CHICOUTIMI — Les représentants des étudiants et des professeurs à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec ont démissionné, devant l'impossibilité de faire accepter par les autres gouverneurs les modifications qu'ils souhaitaient voir apporter au document de réforme proposé par le président Robert Després.

Deux représentants des professeurs, MM. Pierre-François Gagnon de la constituante de Rimouski et Pierre Sene de l'UQTR, ainsi que le représentant des étudiants, M. Marc Chabot, de Trois-Rivières, se sont en effet retirés de la réunion tenue mercredi au siège social de l'UQ à Québec, quand il est devenu évident que le projet de réforme ne serait pas amendé. Le troisième représentant des professeurs, M. Renald Fortin, de l'UQAC, était absent de la réunion.

Les démissionnaires demandaient que le texte précise que les directeurs de département seront élus par les professeurs. Ils estimaient également que l'acceptation des règlements prévus dans le document réduirait à néant la possibilité de négociation des conventions collectives et exigeaient en conséquence la suppression de ces règlements.

Fin de l'autonomie

Le porte-parole du Comité de liaison intersectoriel de l'Université du Québec, (CLIUQ) M. Michel Van Schendel avait manifesté avant la réunion l'intention des professeurs de s'opposer à l'adoption des propositions Després, qui mettraient fin selon lui, "à l'autonomie locale des six constituantes composant le réseau universitaire". Rappelons que l'UQAC est l'une des six constituantes.

Une centaine de professeurs manifestaient d'ailleurs devant le siège social de l'UQ durant la réunion de l'Assemblée des gouverneurs.

Les syndicats de professeurs des différentes constituantes regroupés dans le CLIUQ ont, depuis son annonce combattu le rapport Després, qui aboutirait selon eux à centraliser entre les mains de l'Assemblée des gouverneurs et du président Robert Després la totalité des pouvoirs répartis dans les constituantes.

Remodelage

En vertu de la loi 88, qui en 1969 créait l'Université du Québec, c'est l'Assemblée des gouverneurs qui a autorisé sur les conseils d'administrations des constituantes. Le président n'a pas d'autorité directe sur la direction de chacune, puisqu'elle relève de son conseil d'administration.

La réforme Després remodelerait la structure de l'UQ en plaçant à toute fin pratique les administrateurs sous l'autorité du siège social.

Pour sa part, le président Robert Després a toujours affirmé que sa proposition de réforme ne consituait pas un déplacement des centres de décisions à l'intérieur de la structure de l'UQ, mais servirait simplement à "dissiper une ambiguïté". Il soutenait également a déjà déclaré également l'automne dernier que son rapport ne toucherait pas les conventions collectives des professeurs.

L'ACELF demande un octroi pour tenir sa première biennale à Chicoutimi

MONTREAL (PC) — L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) a demandé une aide cès de la première biennale de la francophonie canacès de la première biennale de la francophonie candienne, qui se tiendra à Chicoutimi du 10 au 17 août prochain.

Si le président de l'ACELF, M. Guy Brosseau, invite chaque Canadien français à participer à ces rencontres, il n'en convoque pas moins tous les organismes à vocation communautaire qui oeuvrent dans les sphères de l'enseignement, de la culture, de l'économie, de la politique ou du religieux, à marquer de leur présence cette semaine de rencontres.

"Cette première biennale, d'expliquer M. Guy Brosseau, se veut une rencontre pour faire le point sur la situation de la francophonie canadienne. Une occasion d'évaluer l'état de la communauté francophone: sa force réelle, la vitalité de ses structures, ses possibilités de développement et de consolidation."

Délégués de Chicoutimi à Angoulème bientôt

CHICOUTIMI — Une délégation de Chicoutimi se rendra à Angoulème, entre le 15 avril et le 15 mai, dans le cadre d'une visite d'amitié dans le jumelage Chicoutimi-Angoulème.

Le conseil municipal a entériné une décision en ce sens, lors d'une séance de comité et la visite comprendra vraisemblablement le maire et son épouse qui présideront la délégation ainsi que des conseillers municipaux.

A ce groupe se joindront vraisemblablement des hauts fonctionnaires de la municipalité, des représentants du comité de jumelage Chicoutimi-Angoulème et possiblement des dirigeants de média d'information.

M. Gérard Claveau, président du comité de jumelage de Chicoutimi-Angoulème, organise le voyage de la délégation, en collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales.

On se souvient qu'une délégation d'Angoulème, avec le maire en tête, M. François Chiron, était venue à Chicoutimi, en 1973, pour rendre une visite d'amitié aux dirigeants de Chicoutimi.

La Baie aura son usine de filtration

PORT-ALFRED — L'étude du plan d'usine de filtration des eaux pour le secteur de La Baie devrait être adopté dès cette année, avant même le regroupement officiel des quatre municipalités en une seule qui sera fait à compter du 1er janvier 1976.

C'est en tout cas ce qui ressort d'une rencontre tenue mercredi soir entre les quatre conseils de Port-Alfred, Bagotville, paroisse de Bagotville et paroisse de Grande-Baie.

Ca semble d'ailleurs là être la volonté du ministère des Affaires municipales. De toute façon, ainsi que le faisait remarquer hier le maire de lort-Alfred, M. Gérald Turbide, "comme nous allons nous fusionner, aussi bien commencer dès maintenant à travailler ensemble."

Le travail sur le front du regroupement progresse régulièrement, les quatre municipalités ayant fait demande au MAM d'un chargé de dossier qui devrait être nommé prochainement.

Déjà une rencontre a eu lieu entre les quatre conseils et la prochaine est prévue pour la deuxième semaine de mars.

SOYEZ GÉNÉREUX
EN MARS MOIS DE
LA CROIX-ROUGE

Le CE d'Alma modifie son nom

ALMA — A compter de maintenant, il faudra dire: "Le Conseil économique d'Alma et du Lac-St-Jean", comme l'ont décidé hier soir les membres de cet organisme, à l'occasion de leur assemblée générale annuelle. Le CEA a présenté un rapport d'activités qui parle de consolidation surtout, 1974 ayant été l'occasion de compléter certains dossiers, d'en ouvrir d'autres, d'en mener certains à terme.

Considérée comme "bonne" par les administrateurs, 1974 était aussi la cinquième année d'existence de l'organisme, qui compte sept membres de plus en 74 qu'en 73, soit 41. En 1975, toutes les municipalités du comté y adhèrent, la décision ayant été prise à une réunion du conseil de comté.

Bilan

Le rapport annuel mentionne quatre nouvelles industries dans le parc industriel et trois relocalisations. Des centaines de dossiers sur tous les sujets, industriels, commerciaux, touristiques, institutionnels. Il est question que certains projets se réalisent prochainement, ont annoncé sommairement les dirigeants de l'organisme.

Le CEA compte quatre employés à temps plein, dont une secrétaire fournie par la Cité d'Alma, et deux employés à temps partiel, un à Alma, l'autre à Ottawa. Ses dépenses ont totalisé $115,600.00 en 1974, et montrent un léger déficit d'opération. En 1975, son budget sera d'environ $120,000.00. Les principaux revenus proviennent de subventions du ministère de l'Industrie avec $30,000.00; de la Cité d'Alma avec $60,000.00 en 1974, et $70,000.00 en 1975, incluant les services fournis.

La souscription totale des autres municipalités doit atteindre environ $9,000.00; les autres revenus proviennent d'institutions financières, et des entreprises-membres.

Election

M. Laval Fortin a été reporté à la présidence, M. Roger Ouellet à la vice-présidence, M. Jean Morency au secrétariat; les autres directeurs sont MM. Omer Bouchard, Ghislain Duchesne, Yvon Mimeault, Gabriel Fortin, Louis Laprise, Jean Deschesnes, et Fernand Verreault. Trois sont du conseil de la Cité d'Alma, deux des conseils des autres municipalités, et cinq proviennent du milieu socio-économique. Le dernier est le représentant du ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Claude Morency.

DESASTRE: Malgré les efforts des pompiers, la maison de Larouche a été complètement rasée par le feu, hier. On n'avait pas pu récupérer le corps resté sous les décombres.

A Larouche

Sourd-muet brûlé vif

par Serge Cloutier

Larouche — Un incendie a fait une victime hier après-midi à Larouche. Il s'agit de M. Arthur Harvey, âgé d'environ 37 ans, qui a péri dans les flammes qui ont complètement détruit la maison de M. Joseph-Adélard Harvey, du rang quatre à Larouche, père de la victime. Arthur Harvey était aveugle, et sourd-muet.

Cinq personnes se trouvaient dans la maison lors du début du sinistre, vers 13.30 heures, et c'est un autre garçon de la famille Harvey, Fernand, qui a sauvé sa mère d'une mort certaine.

Ce dernier, qui était couché à l'étage avec son neveu, a sauté par la fenêtre, puis est retourné dans la maison en flammes pour prendre sa mère avec lui.

Cette dernière est handicapée, et se déplace difficilement.

M. Jos-Adélard Harvey, et le jeune garçon qui se trouvait en visite ont échappé aux flammes de justesse.

Fernand Harvey, qui a subi des brûlures et des blessures, est celui qui a alerté les pompiers-volontaires de Larouche, après avoir parcouru plus de trois milles en motoneige, à peine vêtu, et avec ses blessures.

Mme Harvey et son fils Fernand ont dû être hospitalisés à Jonquière, tandis que M. Harvey trouvait refuge chez une de ses filles, qui habite tout près.

En moins de trois heures, il ne restait plus que des débris de la maison, et des recherches doivent être entreprises ce matin pour retrouver les restes de la victime.

Les pompiers ont dû faire la navette entre Larouche et le lieu de la tragédie, le rang quatre n'étant pas pourvu d'aqueduc.

C'est le caporal Marc Gilbert de la Sûreté du Québec qui dirigeait l'enquête sur les lieux, et on attend aujourd'hui un spécialiste de l'Institut médico-légal de Montréal.

A l'Hôpital de Chicoutimi

Feu vert au réaménagement des cliniques externes et d'urgence

par Guy Bergeron

Chicoutimi — La rencontre entre les autorités de l'hôpital de Chicoutimi et les fonctionnaires du ministère des Affaires sociales, a permis hier, de rétablir la paix et de repartir sur un nouveau pied pour l'expansion de l'institution régionale.

En effet, concernant les interventions chirurgicales à coeur ouvert, les deux parties en sont venues à une entente pour que deux médecins indépendants fassent une étude de la situation et de leur rapport qui sera définitif, les parties conviendront de permettre ou non les interventions à coeur ouvert, à l'hôpital de Chicoutimi.

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget n'a pas assisté à la rencontre, mais joint hier soir, le ministre du Revenu et député de Jonquière, M. Gérald Harvey, a précisé que le feu vert était donné pour le réaménagement des cliniques externes et d'urgence à l'hôpital de Chicoutimi et qu'il s'attendait à ce que l'arrêté en conseil ordonnant ces travaux soit à l'ordre du jour d'un prochain conseil des ministres.

Le ministre Harvey a précisé que la rencontre d'hier n'avait aucun aspect politique du fait qu'on discutait entre fonctionnaires. Mais le ministre Harvey a signalé qu'il n'était pas question que l'hôpital régional de Chicoutimi perde ses super-spécialités.

D'ailleurs, il a précisé qu'il défendrait lui-même les positions de l'hôpital de Chicoutimi et qu'il n'était pas question pour en avoir discuté avec son collègue, M. Forget, de couper les vivres à l'hôpital de Chicoutimi.

En somme, l'imbroglio entre le ministre Forget d'une part et les autorités de l'hôpital s'est réglé au niveau des fonctionnaires, et pour M. Harvey lorsque la politique aura à intervenir, il sera présent pour revendiquer l'expansion fonctionnelle de l'hôpital de Chicoutimi.

Quant au député de Chicoutimi, Me Marc-André Bédard, il a exprimé un optimisme, hier soir, mais il s'est refusé à tout commentaire, même s'il a admis avoir eu long entretien avec le ministre Forget au sujet de l'hôpital de Chicoutimi.

En conclusion, il se pourrait fort bien que l'hôpital de Chicoutimi ne pratique plus d'interventions à coeur ouvert tout en conservant son département de chirurgie cardio-vasculaire. C'est le pire qui pourrait arriver.

Au moment d'aller sous presse, il a été impossible de joindre les dirigeants de l'hôpital de Chicoutimi, ces derniers n'étant pas revenus de Québec, en fin de soirée.

Revision de toutes les réclamations d'assurance-récolte

Chicoutimi — La Régie de l'assurance-récolte du Québec a convenu de reviser chacune des réclamations déposées par des agriculteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en 1974.

Cette réévaluation fait suite aux nombreuses plaintes exprimées par les assurés de la région et à l'intervention de M. Xavier Fortin, président de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

"Ce nouvel examen en profondeur des dossiers, entrepris par une équipe de la Régie", a déclaré M. Blanchet, vice-président de la RAR, "pourra retarder quelque peu la mise sur pied de votre comité de revision, mais il aura tout de même l'avantage de satisfaire les assurés de votre territoire et d'éliminer par conséquent une foule de cas de revision."

Quand le réexamen sera complété, l'UPA de la région nommera deux de ses représentants sur un comité chargé d'étudier les requêtes particulières.

A la commission scolaire d'Arvida

Parents priés de retourner les fiches d'inscription bilingues

par Marc Doré

JONQUIERE — Pour protester contre l'utilisation par la commission scolaire d'Arvida de fiches d'inscription rédigées en anglais et en français, le comité de parents d'Arvida a recommandé aux parents de retourner à la CS les dits formulaires et à exiger des fiches unilingues.

Utilisant un modèle mis au point par le ministère de l'Education, le CS d'Arvida a fait imprimer cette année, des formulaires d'inscription pour les élèves, rédigées en anglais et en français. C'est la première année qu'une telle mesure est pratiquée. Auparavant, des fiches différentes étaient imprimées dans la langue maternelle de l'enfant, toujours selon un modèle suggéré par le MEQ.

BOYCOTTAGE

Le comité de parents, pour expliquer son geste, explique que ces formulaires" sont étrangers à la réalité régionale".

"Nous nous expliquons mal, continue le texte signé par Laurier Renaud, président du comité de parents, votre empressement à appliquer à la lettre les éléments de la loi 22 qui sont susceptibles d'être préjudiciables à la collectivité francophone."

Et il ajoute; "Tant que vous mettrez sur un pied d'égalité deux langues qui sont entre elles sans commune mesure dans leur impact socio-économique, vous accentuez la défaveur et réduisez la motivation pédagogique de celle qui est tragiquement minoritaire à l'échelle continentale."

La lettre adressée au directeur général de la CS d'Arvida se termine sur invitation aux autorités de la CS à s'en tenir "à une administration davantage respectueuse de la collectivité qui justifie (sa) fonction."

EXECUTIF

Le directeur général de la CS d'Arvida, M. Roch Laroche a par ailleurs déclaré hier que la demande du comité de parents serait soumise à l'exécutif de la commission scolaire, qui se réunira mardi. Il n'est pas impossible que de nouveaux formulaires soient imprimés et distribués dans les écoles, si le mouvement de boycottage atteint une certaine ampleur.

La commission d'urbanisme de Jonquière sera consultative

JONQUIERE — La nouvelle commission d'urbanisme qui devrait bientôt naître officiellement à Jonquière, pourrait bien dormir jusqu'aux élections municipales de juin prochain, l'actuelle commission d'urbanisme et de l'environnement, formé de quatre conseillers municipaux, pouvant très bien prendre charge de toutes les questions d'urbanisme de la nouvelle ville d'ici là. C'est du moins ce que laisse entendre le président de la commission, le conseiller Rodolphe Roy.

Vétérans

Ce dernier affirmait par ailleurs que le quartier des Vétérans verrait aboutir prioritairement son projet de développement domiciliaire, aussitôt que la ville aura obtenu la subvention pour la pose de l'infrastructure dans le parc industriel.

On sait que les résidents de ce secteur réclament depuis longtemps des améliorations au réseau d'égouts, et ils ont déjà reçu des promesses. Mais lorsque les autorités municipales ont connu les coûts de réalisation, on a reculé, pour attendre la réalisation du réseau d'égouts de la route 170 et du parc industriel, auxquels on raccordera le quartier des Vétérans.

Commission d'urbanisme

Pour revenir à la future commission d'urbanisme, signalons que contrairement à celle qui existait dans l'ancienne Cité de Jonquière, elle ne sera pas dotée de pouvoirs exécutifs; et quoiqu'elle ne sera que consultative, la commission d'urbanisme devra tout de même étudier toutes les questions de zonage et de construction, avant que le conseil municipal n'en soit saisi.

Banque de terrains

Au niveau des futurs développements domiciliaires, la nouvelle de Jonquière s'intéresserait beaucoup à la nouvelle législation sur les banques de terrain. Selon le projet de loi, les gouvernements supérieurs pourraient défrayer entièrement l'infrastructure des lots à construire, ce qui serait autant d'économiser pour une ville.

Mais ce n'est pas avant plusieurs mois qu'un tel programme pourrait être mis en application. Une délégation de la ville participe d'ailleurs à un congrès qui se déroule à Trois-Rivières, et où l'on devrait étudier les nouveaux programmes du genre de celui des banques de terrains.

Trois morts dans le parc Chibougamau

par Guy Bergeron

Chibougamau — Une violente collision frontale survenue vers midi et demi, hier, au millage 138, dans le parc de Chibougamau a coûté la vie à trois personnes.

Les victimes sont M. Roger Savard, âgé de 42 ans, du 421, rue des Ormes à Chibougamau, M. Guy Loyer, âgé de 22 ans, du 44, 4e Avenue à Chapais, et Mlle Lise Bouchard, âgée de 20 ans, du 54, 4e Avenue à Chapais.

L'automobile conduite par M. Guy Loyer, dans laquelle avait pris place Mlle Bouchard est venue en collision avec celle conduite par M. Antoine Savard, du 258, 2e Avenue à Chibougamau.

Roger Savard qui avait pris place dans l'automobile de M. Antoine Savard a perdu la vie, tandis que ce dernier repose dans un état critique à l'hôpital de Chibougamau.

La Sûreté du Québec a dû faire remorquer les automobiles avec les cadavres tellement l'impact avait été fort.

C'est dans un garage qu'on a pu retirer les trois cadavres des véhicules.

Il semble que la chaussée glissante et la mauvaise visibilité dans le parc de Chibougamau aient été la cause de l'accident.

Les agents Renald Tremblay et Jean-Denis Simard de la Sûreté du Québec mènent l'enquête dans cette tragédie routière, la pire que Chibougamau ait connue depuis le début de 1975.

NOUS DESIRONS VOUS CONSEILLER ET VOUS SERVIR!

M. Adrien Gravel
Gérant des ventes

M. Marcel Bouchard

M. Yvan Thivierge

M. J.-Charles Brisson

M. Jules Blackburn

M. Laurent Boivin

FORD
MERCURY
BOULEVARD AUTO
ALMA, — P.Q.

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Le regroupement du Chicoutimi métropolitain (1)

La stratégie déployée par le maire Girard est rentable mais malhabile

La stratégie du maire Henri Girard et de son conseil municipal, dans le cheminement vers l'établissement de ville de Saguenay, en 1978, est sans aucun doute rentable électoralement.

Elle ne s'avère pas moins extrêmement malhabile dans la poursuite de l'objectif ultime: l'unification du Haut-Saguenay.

Il est évident que les autorités municipales de Chicoutimi n'auront aucune peine à se justifier devant leurs électeurs à un prochain scrutin éventuel. Elles n'auront qu'à plaider la défense des intérêts de la majorité.

Mais cette façon "impérialiste" de traiter avec les trois petits frères, Chicoutimi-Nord, Rivière-du-Moulin et la paroisse de Chicoutimi, qui au cours du dernier quart de siècle, se sont développés, tout à fait comme des quartiers domiciliaires de l'agglomération métropolitaine de Chicoutimi, est inutilement hautaine.

La décision de faire appel aux lumières de la firme Roger Pominville Limitée, de Montréal, m'apparaît pourtant très logique. C'est encore une fois la stratégie que je désapprouve.

Comme les contribuables de Chicoutimi ont déjà payé plusieurs dizaines de milliers de dollars aux conseillers en administration de cette firme réputée pour obtenir plus d'éclairage sur les conséquences d'un regroupement, il est normal de faire appel de nouveau à cette collaboration.

D'ailleurs, la plupart des éléments contenus dans le volumineux rapport que M. Roger Pominville déposait au conseil en février 1973 sont encore valables.

L'étude fut menée par l'ingénieur Raymond Gagnon, avec la collaboration d'autres spécialistes de diverses disciplines, sous la direction de M. Pominville. Et les auteurs ont facilement eu accès aux livres des municipalités de Rivière-du-Moulin, de Chicoutimi-Nord et la paroisse, et ils ont pu obtenir tous les renseignements nécessaires auprès des fonctionnaires supérieurs de ces trois municipalités de banlieue dans la cueillette des données.

Le rapport qui couvre 186 pages contient même une proposition de "requête en fusion".

Cette recherche de la firme Pominville fut poursuivie évidemment dans le cadre de l'ancienne loi 276 des fusions volontaires. Et comme Chicoutimi ne voyait pas d'avantages évidents de se fondre à cette époque avec ses voisines, le conseil municipal a soigneusement entreposé l'étude dans son arsenal. On attendait prudemment le résultat de la résistance qu'opposaient le général Francis Dufour et son bataillon arvidien contre les envahisseurs JAK.

La loi surprise 98 ayant fait d'Arvida la propriété commune des deux pôles dominants du Haut-Saguenay, Jonquière et Chicoutimi, il faut maintenant réaliser la deuxième étape préliminaire du Chicoutimi métropolitain.

La solution du législateur a pris le maire Henri Girard et ses conseillers à l'improviste. Comme les autorités de Chicoutimi jugent absolument illogique l'application du protocole d'entente adopté à Jonquière, elles brandissent l'arme du rapport Pominville qui recommande, dans les faits, une simple annexion des territoires limitrophes alors que la loi 98 décrète la fusion pure et simple.

Dans l'évaluation des avantages, par exemple, on lit à la page 167: "Nous croyons qu'avec l'annexion de territoire, le développement de Chicoutimi sera facilement rationalisé puisque l'espace sera suffisant pour les prochaines cinquante années et qu'on ne devra plus orienter le développement vers des secteurs où les surfaces sont disponibles, mais plutôt vers des secteurs qui correspondent aux besoins de la population".

Plus loin, dans la perspective d'un regroupement, M. Pominville ne souhaite pas que le Chicoutimi métropolitain "tente d'uniformiser les services à la grandeur de son territoire, mais qu'il applique des taux différentiels de taxes par secteur".

Il enchaîne: "pour arriver à cette fin, la comptabilité de la nouvelle municipalité doit être modifiée pour permettre d'établir les revenus et dépenses par secteur".

Dans la proposition de la requête conjointe, l'étude précise encore davantage sur l'objectif déjà reconnu par le ministre Gérald Harvey du partage des dettes obligataires:

"Les taxes spéciales continueront à être prélevées conformément aux dispositions des règlements qui en décrètent l'imposition sauf si la taxe générale appliquée couvre déjà ce remboursement.

Pour le reste, les échéances en capital et intérêts des règlements d'emprunt en vigueur seront imposés sur les biens-fonds des anciennes municipalités selon les valeurs apparaissant au rôle d'évaluation et jusqu'à l'épuisement de telles dettes obligataires".

A Jonquière, les dettes des quatre municipalités fusionnées sont devenues des obligations communes. La présence de la riche arvidienne permettait finalement un équilibre intéressant.

Mais dans le Chicoutimi métropolitain, ce sont des municipalités financièrement égorgées qui doivent, avant le premier janvier 1976, partager le même dénuement.

Je poursuivrai demain l'examen de la pensée Pominville et les conséquences de la stratégie chicoutimienne dans le cheminement vers l'établissement de ville de Saguenay.

Bertrand TREMBLAY

OPINION DES AUTRES

Que voulait-on de plus?

Au lendemain du témoignage d'André Desjardins devant la commission Cliche, plusieurs font la bouche fine. A les en croire, l'ancien patron de la FTQ-Construction n'a rien dit, n'a incriminé personne, n'a aucunement aidé le public et la commission. Heureusement, le juge Robert Cliche n'a pas dressé un aussi maigre bilan du témoignage de M. Desjardins: même si M. Desjardins a manqué de mémoire aux instants stratégiques et même s'il est parvenu à faire constamment jouer en sa faveur les avantages de doute raisonnable, la commission Cliche a sûrement déniché dans les propos du chef syndical d'importantes confirmations. Avant de lever le nez sur ce témoignage, mieux vaudrait suivre l'exemple de la commission et lire correctement.

Il appartiendra maintenant à M. Desjardins d'expliquer à ses confrères du syndicalisme pourquoi, lui qui aime tant à dénoncer la partie patronale et les hommes politiques, il s'est brusquement dégonflé au moment où il avait la chance de vider son sac, mais cela, c'est son problème.

Pour peu qu'on lise attentivement le témoignage de M. Desjardins, on trouve donc, en quantités industrielles, de quoi justifier des blâmes sévères aussi de quoi tirer d'inquiétantes conclusions. Même s'il a contourné plusieurs des pires questions. M. Desjardins a confirmé, en effet, l'existence de liens etre son syndicalisme et le prêt usuraire, entre les pires techniques d'intimidation et l'organisation politique libérale, entre son groupe syndical et plusieurs de nos plus importants employeurs.

Qu'aurait dû ajouter M. Desjardins pour que son témoignage soit jugé important?

Laurent Laplante,
"Le Jour".

PAROLE AUX LECTEURS

La femme d'un gréviste répond au commandant

Je suis la femme d'un gréviste de la Base de Bagotville, et je désire répondre à la lettre du commandant de la Base de Bagotville, qui a paru, hier, dans votre journal.

Premièrement, je qualifie cet homme de non connaisseur en matière de conflit ouvrier, et deuxièmement, son travail est d'exécuter les ordres venant du ministère de la Défense nationale.

Dans sa lettre, il a finalement compris qu'il s'agissait de grève légale (probablement parce qu'Ottawa lui a fait comprendre).

Les actes de vandalisme ou menaces ne sont définitivement pas parrainés par les organisateurs de la grève. C'est probablement quelques individus ou peut-être même des militaires qui désirent donner mauvaise impression au syndicat.

S'il y a 1500 militaires à la base, pourquoi trouve-t-il essentiel le travail d'une vingtaine de civils (électriciens, chauffeurs, plombiers, journaliers)? Serait-ce que les militaires ne sont pas qualifiés?

Si les fournisseurs ne traversent pas les lignes de piquetage, c'est qu'ils sont sympathiques à notre cause, et ils ne veulent pas être qualifiés de "scabs".

Ils comprennent que c'est la population qui les fait vivre, et pas le ministère de la Défense qui est installé ici d'une façon probablement non permanente, (exemple Val-d'Or). Il s'en ferme à tous les jours.

Selon le commandant, Bagotville est le seul endroit en grève.

Cette information est fausse, car il y a au moins une dizaine d'autres bases au Canada qui sont paralysées.

Croit-il maintenir la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans l'ignorance? Même si cette région est éloignée, on sait ce qui se passe ailleurs. N'a-t-il pas qualifié cet acte d'isolé?

Les grévistes adoptent une attitude semblable parce qu'ils veulent du pain sur leur table.

Il y a des journaliers qui gagnent toujours $3.28, à la Base de Bagotville.

Comment la population peut-elle se montrer sympathique envers le commandant, lorsqu'il veut abolir les postes des civils **de la région** pour les faire militaires?

Il y a des milliers de contribuables dans la région et le fédéral offre quoi? 350 emplois à la base, et ce qui est le plus drôle, la plupart sont temporaires.

Les chèques des employés ont été gardés à la base. Pourquoi ce zèle inexpliqué par le commandant?

Un timbre-poste coûte huit sous, et d'ailleurs je crois que pour la base, c'est gratuit.

M. Tousignant, si vous désirez le poste de J. Chrétien, s.v.p. vous présenter aux prochaines élections. On doute du résultat.

Denise Simard,
1391, 7e Avenue,
Port-Alfred.

Le 25 février.

Nous irons jusqu'au bout

On peut s'expliquer le comportement du Colonel Tousignant face au conflit patronal-syndical actuel qui perturbe le fonctionnement de la Base militaire de Bagotville.

M. Tousignant est habitué de commander des militaires à qui il n'est pas permis de revendiquer des libertés ou des droits, puisqu'ils n'en ont pas.

Ils sont formés à obéir sans répliquer. Le dialogue et la logique n'existent pas à l'intérieur cerné de clôtures et d'armes sans merci.

Donc, M. Tousignant, nous civils, n'étant pas de ce régime, avons des libertés et des droits à défendre dans le conflit actuel.

Votre comportement ne modifiera d'aucune façon l'action commencée, et nous irons jusqu'au bout.

Mme Pierrette Fortin
130, Rang Saint-Louis,
Bagotville

Le 26 février.

Le carême demeure un temps de renouveau spirituel

Réunis en assemblée, ce 11 février, veille du mercredi des Cendres qui marque l'ouverture du Carême, l'Archevêque et les Evêques de la région pastorale de Québec — qui comprend les disocèses de Québec, Trois-Rivivères, Nicolet, Chicoutimi et Sainte-Anne-de-la-Pocatière — croient devoir rappeler avec insistance aux fidèles de leurs diocèses la nécessité de la prière et de la pénitence.

Suivant la recommandation de son Maître et Seigneur, l'Eglise a toujours fait une place importante à la mortification dans la vie spirituelle de ses enfants.

"Celui qui veut venir à moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et me suive" (Luc, IX, 3). "Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous" (Luc, XIII, 3). L'Eglise ne peut ignorer ces paroles de Notre-Seigneur, surtout quand elle expérimente au cours de son histoire que le renoncement fait fleurir la charité et que la pénitence répare et purifie les coeurs.

L'Eglise a toujours fait du carême, particulièrement chez nous, un temps de vie spirituelle. Les fidèles avaient à coeur de réviser leur vie, de remettre leur conscience en ordre, s'il était nécessaire. Ils faisaient place à la prière, à la messe, même quotidienne, au jeûne et à l'abstinence.

S'il ne leur était pas possible de suivre les prescriptions du jeûne tel que défini, ils avaient à coeur de compenser par des restrictions dans le boire, le manger et les réjouissances. Bref, le temps du carême était un temps de recueillement et de conversion.

L'Eglise a revalorisé la liturgie du carême qui nous invite toujours avec vigueur à la prière et à la pénitence. Mais l'entendons-nous?

Combien se demandent même si le carême existe encore! Après le Concile, nous avons alors cru bien faire en laissant à chacun le soin de déterminer comment pratiquer la pénitence. Nous voulions mieux rejoindre la mentalité et les conditions de vie d'aujourd'hui; mais plusieurs fidèles avouent avoir laissé tomber la pénitence et même la prière.

Nous devons nous ressaisir. Pourquoi ne pas nous imposer durant ce carême un jour d'abstinence et même de jeûne, par exemple le vendredi, de toute façon le Vendredi-Saint, jeûne qui peut consister en une privation conforme à notre état de vie? Pourquoi ne pas faire une place spéciale à la messe quotidienne? Pourquoi ne pas adopter la pratique de lire chaque jour, en la méditant une page d'Evangile ou d'un livre de l'Ecriture, par exemple les textes de la messe du jour?

Dans le message qu'ils publiaient lors de la fête du travail 1974, les Evêques du Canada ont insisté pour que nous reconnaissions l'obligation de partager le pain quotidien avec nos frères moins favorisés. Cet appel a reçu un écho favorable. Pourquoi ne pas entendre maintenant la voix de Notre-Seigneur et de l'Eglise en l'Année Sainte consacrée à la réconciliation?

Ainsi nous ferions de notre carême 1975 un temps de renouveau spirituel, par la prière et la pénitence. Nous en avons tellement besoin! Et nos frères aussi.

- **Les évêques de la région pastorale des diocèses de Québec.**
Cardinal Maurice Roy.

Le 20 février.

BILLET

AU SECOURS!

Une récente émission du 60 nous a présenté un saisissant dossier sur les conditions de vie au Bengla-Desh. Ou plutôt des conditions de mort. Dans les champs à la campagne, dans les rues des villes, dans les refuges, la plus grande partie de la population attend patiemment la mort.

Ce pays, ravagé par une désastreuse famine, provoquée tour à tour par les cyclones ou des sécheresses successives, est dans un état comparable à celui que connaissent aussi depuis des années les pays du Sael.

S'il n'y avait que les phénomènes naturels pour concourir à ce génocide. Tenu endormi par les grands-prêtres de religions et de politiques surrannées, ce peuple qu'on s'est plu à garder dans l'ignorance et à lui enseigner la résignation à ce qu'on appelle la volonté de Dieu, n'a même plus la force de se révolter.

Et pendant ce temps, les charognards et les requins s'approprient, pour une somme dérisoire, ce que les autres sont obligés de leur vendre pour se procurer, à prix d'or, une nourriture éphémère.

Et pendant ce temps, nos pays de surabondance font des milliards en armant d'autres pays qui veulent faire la guerre contre ceux qui les empêchent de posséder davantage, de s'enrichir davantage pour rejoindre notre niveau de vie.

Et pendant ce temps, on s'étonne de ce que ce peuple reste, malgré tout, à peu près patient en attendant la venue de quelque Messie ou de quelque Mao des temps actuels pour le remettre sur la voie de la décende humaine.

Et pendant ce temps, alors que cette population se demande quoi faire pour gagner son premier repas par jour, nous en sommes rendus, ici, à réclamer des augmentations qui nous permettront de nous procurer une deuxième voiture.

C'est ce qu'on appelle la civilisation.

LE RICANEUR

Foyers nourriciers

La thérapie reprendra sa place au soleil

par Marc Doré

CHICOUTIMI — Cinquante pour cent des cas de placement d'enfants en foyers nourriciers au Canada se font au Québec, qui ne compte pourtant même pas le tiers de la population totale du pays.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1363 enfants de 0 à 18 ans sont placés dans 1004 foyers nourriciers et 250 autres répartis dans cinq centres d'accueil.

Sans remettre en question ce service à la population, le Centre des services sociaux, qui en a la responsabilité, a commencé au début de cette année une politique de réorientation du service de placement. Le CSS veut en fait rendre au placement sa réalité première qui en est une de thérapie.

Au cours des années, le placement s'était graduellement transformé en solution "bouche-trou" aux problèmes d'enfants. Certains parents profitaient alors des largesses du service pour littéralement se débarasser de leurs enfants, sans qu'il leur en coûte rien.

Tarifs obligatoires

Depuis janvier cependant, le ministère des Affaires sociales a mis en application de nouveaux règlements qui obligeront les parents à payer pour placer leurs enfants en foyer nourricier. Cette obligation existait auparavant, mais n'avait pratiquement jamais été observée, les professionnels du CSS répugnant à servir d'agents de perception.

Depuis le début de janvier, ce sont des agents spécialement affectés à la perception qui s'occupent de l'aspect financier du placement.

En fait, c'est principalement les côtés "accessoires" du paiement qui intéressent le CSS. En obligeant les parents à payer pour leurs enfants, le CSS espère leur rappeler qu'ils demeurent toujours liés à leurs enfants et que le placement n'est qu'une solution dernière aux problèmes que peuvent poser les enfants "marginaux".

Les taux fixés par le règlement du MAS n'ont d'ailleurs rien d'astronomique et peuvent être adaptés aux capacités de payer des parents. Le règlement prévoit en effet des possibilités d'exonération susceptibles de réduire passablement les taux. Les maxima varient entre $54 et $86, selon l'âge de l'enfant, et les minima entre $17 et $23 par mois. De toute façon, même les taux maxima ne couvrent qu'à peine le tiers des dépenses réelles nécessitées par le placement d'un enfant.

Déjà 250 factures mensuelles ont été envoyées à la mi-février et les autres le seront en fin de semaine. Des erreurs dues à l'informatique ont pu se glisser dans ces premières factures. Les agents de contribution, dont la liste accompagnait la facture, en même temps qu'un texte d'explication de la loi, sont disponibles pour recevoir les récriminations des parents qui s'estimeront lésés. Déjà toutefois, 35% des parents contactés ont retourné leur contribution au CSS.

Exonération

Les parents qui estiment y avoir droit pourront placer une demande d'exonération auprès des filiales du CSS, qui l'étudieront en rapport avec les critères fixés par le MAS. L'exonération peu s'appliquer aussi bien à la condition financière des parents qu'à l'état de l'enfant.

Les agents de contribuation de chacune des filiales du CSS sont disponibles pour renseigner les parents sur leurs droits et leurs devoirs. Des comités d'évaluation existent d'ailleurs dans chacune des filiales pour étudier les demandes d'exonération.

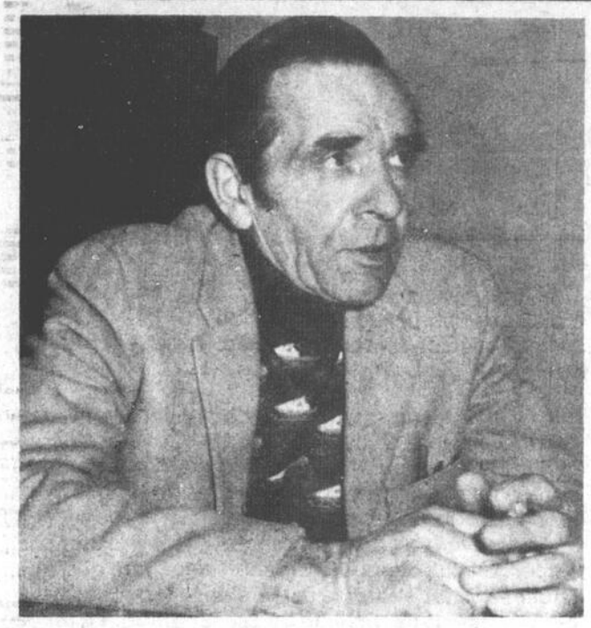

Louis-Ovide Bouchard...

Coûte que coûte, les ruraux protégerons leur territoire

par Guy Fournier

Normandin — Au cours d'une entrevue accordée au Quotidien, le maire de la paroisse de Normandin et préfet du Conseil de comté Lac-Saint-Jean Ouest, M. Louis-Ovide Bouchard, déclarait que le Conseil qu'il préside et la Conférence administrative des responsables de l'OPDQ dans la la région, devaient rencontrer, avant la session trimestrielle du Conseil de comté prévue pour le 10 mars, le Conseil régional de développement pour discuter l'aménagement du territoire dans les municipalités rurales du Lac-Saint-Jean Ouest.

Selon M. Bouchard, préoccupé par le regroupement municipal, les ruraux doivent, lorsqu'ils seront intégrés ou regroupés avec d'autres municipalités, tels Saint-Félicien ville et paroisse, pour citer un exemple, protéger l'intégrité de leur territoire. Le préfet va plus loin en ajoutant qu'il faudra demander au ministère des Affaires municipales, d'amender la loi, de façon à permettre aux nouvelles villes de faire partie du Conseil de comté de leur région.

"Nous voulons être présents lorsque des changements seront discutés. Pas uniquement au niveau des consultations, mais au niveau de l'exécution", a déclaré M. Bouchard.

Toujours selon ce dernier, les Conseils de comté entendent bien défendre l'intégrité du territoire, afin de protéger ce qui est actuellement en place au niveau de la production agricole.

"On veut aussi, a dit M. Bouchard, protéger nos terres arables, comme nous voulons aussi protéger certains territoires forestiers adjacents aux paroisses rurales et qui leur appartiennent de droit".

Pour ces mêmes territoires forestiers, le préfet souligne le fait qu'ils peuvent constituer un revenu d'appoint pour les producteurs qui ont du mal à rejoindre les deux bouts.

Quant au 1,200 lots non patentés, et qui sont occupés par des producteurs ruraux du Lac-Saint-Jean Ouest, M. Bouchard, et tous les membres du Conseil de comté entendent demander que soit décrété un arrêté ministériel, rendant les occupants propriétaires de ces lots.

Nous avons demandé aussi à M. Bouchard si le regroupement pouvait signifier à plus ou moins brève échéance, la mort pure et simple des Conseils de Comté? Me Bouchard se montre catégorique: "Non, mais à condition que les ruraux s'occupent de leurs affaires, et comme je l'ai dit, à condition que nous fassions des pressions suffisamment fortes pour obliger le gouvernement à amender le code municipal, afin de permettre aux nouvelles municipalités de faire partie des Conseils de comté à travers toute la province. Je lutterai jusqu'au bout afin que cela se produise ainsi".

Une banque de renseignements à saveur socio-économique

Roberval — Depuis cinq semaines déjà, une douzaine de personnes, toutes des dames ou jeunes filles, travaillent en collaboration avec le Commissariat industriel de Roberval, pour dresser un inventaire socio-économique de ce même secteur comprenant Lac Bouchette, Saint-François de Sales, Chambord, Roberval-ville et paroisse et Saint-Edwidge.

Ce même projet, qui doit se poursuivre jusqu'en juillet prochain, devrait, selon la coordonnatrice Mme Claude Lussier-Tremblay, déboucher sur un rapport complet des actifs du milieu, tant au niveau des services que dans le domaine commercial, industriel et autres domaines connexes à l'activité humaine de tout le secteur regroupé.

"Six recherchistes travaillent dans les secteurs nommés plus haut, sur des thèmes qui leur sont soumis hebdomadairement par le secrétariat du projet, alors que trois analystes s'en tiennent à des recherches et compilations de fiches traitant d'aspects généraux à tout le secteur que nous voulons cerner", déclarait en substance Mme Lussier-Tremblay au cours d'une entrevue.

Le but de ce projet de plus de $42,000 est de permettre au Commissariat de disposer, dans les plus brefs délais, d'une banque de renseignements qui facilitera son orientation future.

Nous avons demandé à cette même personne, comment était perçu dans le public, ce projet assez particulier, puisqu'il débouchera sur différentes statistiques qui appartiennent uniquement au secteur inventorié?

"Au niveau des entreprises ou services publics, on peut dire que jusqu'ici, nous avons été très bien reçus, mais je profite de l'occasion pour demander au public en général de bien recevoir nos recherchistes, car dès lundi prochain nous nous attaquons à ce même secteur. Nous voulons surtout rassurer les marchands sur les confidentialités des données qu'ils accepteront de nous transmettre et dont nous avons besoin pour brosser le tableau d'ensemble que nous sommes à construire", souligne Mme Lussier-Tremblay!

En terminant la coordonnatrice ajoute qu'il est possible que le MIC (Ministère de l'industrie et du commerce) soit chargé, après compilation de tous les documents requis, de l'impression et de la publication de ce même inventaire, qui deviendrait alors un document complet sur l'activité humaine et sociale du secteur couvert par le Commissariat industriel de Roberval.

Recherchistes et analystes au travail...

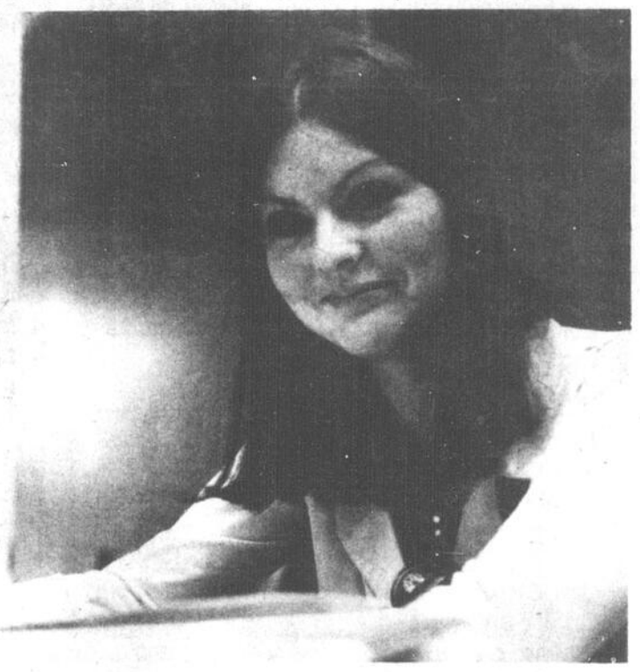

Mme Claude Lussier-Tremblay, coordonnatrice du projet.

Dolbeau veut orienter tous ses développements

Dolbeau — Le conseil municipal de Dolbeau a à coeur l'amélioration du centre-ville et formule l'espoir que des rencontres soient organisées avec les commerçants, afin d'analyser et discuter des différents projets qu'ils désirent mettre en marche.

Cette position des autorités municipales est clairement indiquée dans un communiqué remis à la presse, mercredi, par le maire J.-Armand Vézina, qui mentionne en outre que son conseil veut tout faire en son pouvoir, pour assurer le développement harmonieux de son territoire, de l'aménagement rationnel de l'expansion et du développement futur de Dolbeau.

Dans ce communiqué d'information concernant le développement commercial de Dolbeau, le conseil fait tout d'abord mention de cette priorité pour finaliser la route du parc industriel, où l'on a déjà investi beaucoup d'argent et qui viendra décongestionner le centre-ville, comme les quartiers résidentiels. On mentionne également ce projet de construire le plus tôt possible, de 40 à 60 logements à prix modique, pour des personnes retraitées.

Après avoir souligné que les administrateurs de la ville se devaient d'être prudents, et d'analyser sérieusement tout investissement qui aurait pour effet d'influencer le compte de taxe du contribuable, le communiqué ajoute qu'au cours d'une première rencontre avec les gens impliqués, il a précisé que ce réaménagement ne coûterait pas un cent à la ville de Dolbeau. "S'il en est ainsi, indique-t-on, nous sommes hautement intéressés à tout investissement qui pourra se faire dans notre milieu, surtout quand ces investissements viennent améliorer notre noyau commercial.

"Nous faisons actuellement face, en tant qu'administrateurs de la ville de Dolbeau, à deux projets de centres commercials, l'un de 57,000 pieds carrés, qui se situerait sur la rue des Erables, et l'autre de plus de 100,000 pieds carrés qui lui, se localiserait sur la rue de la Friche. Comme nous ne pouvons refuser des investissements commerciaux importants, nous sommes d'accord et désireux d'obtenir de plus amples informations de la part des investisseurs, afin de permettre la concrétisation de ces projets".

Et le communiqué ajoute: "Pour ce qui est de l'avis de motion présenté lors de la dernière séance du conseil, ce dernier avait pour but premier de permettre au conseil d'analyser la situation qui prévalait sur le site de la rue des Erables, et, en deuxième lieu, si possible, provoquer les investisseurs dudit site, à réagir et à formuler à la ville, les données nécessaires pour nous permettre d'évaluer l'impact du projet avancé par le comité du centre-ville".

Enfin, la ville de Dolbeau précise qu'elle a démontré clairement son intérêt au réaménagement de la ville, ainsi qu'au projet d'améliorer les conditions de vie à l'intérieur du milieu, par le biais de la rénovation des quartiers, en versant une subvention de $10,000 au comité de rénovation urbaine qu'elle a créé en 1974, pour défrayer une partie des coûts des plans de rénovation. "Ces plans de réaménagement nous ont été exposés dernièrement, souligne le communiqué, et nous sommes heureux de constater que des efforts ont été faits pour concevoir un centre-ville bien articulé".

L'EDUCATION EN BREF

HEBERTVILLE — L'association des principaux d'écoles du Saquenay-Lac-Saint-Jean organisera un colloque régional sous le thème: "La gestion nouvelle pour une école renouvelée, un rêve réalisable?"

Organisé en collaboration avec le bureau régional du ministère de l'Education, le colloque se tiendra à Alma, aujourd'hui et demain.

Le colloque a pour premier objectif de sensibiliser les principaux d'écoles à la nécessité d'une organisation renouvelée répondant aux besoins des enfants d'aujourd'hui.

Les organisateurs du colloque estiment que la rencontre permettra aux intéressés de dresser un bilan de la situation actuelle dans les écoles élémentaires puis d'établir un plan d'amélioration dans ce secteur de l'éducation.

Les recommandations du colloque régional serviront lors d'un colloque national, organisé par la Fédération des principaux du Québec, les 10 et 11 avril.

NOMINATION A L'UQAC

CHICOUTIMI — Le service de l'information et des relations publiques de l'UQAC annonce la nomination de quatre nouveaux membres au conseil d'administration de l'université.

Les quatre personnes, nommées par décret gouvernemental, sont: M. Lionel Girard, directeur général de la commission scolaire régionale Lapointe, qui remplace M. Gaston Dufour; M. Guy J. Collin, à la place de M. Marcel Bouchard, et MM. Daniel Fortin et Richard Fortin.

Le mandat des quatre précédents administrateurs était arrivé à terme.

Conseil des universités

Par ailleurs, M. Marcel Boudreault a été nommé au poste de secrétaire général du conseil des universités du Québec. Il était directeur adjoint de l'école des gradués de l'université Laval.

TÉLÉ POP 75

Pour mieux connaître le monde qui nous entoure, une nouvelle série de dix-huit émissions télévisées sur les ondes de CJPM-TV.
À compter du 21 février 75.

Tous les vendredis à 22h (10h)
Tous les dimanches à 17h (5h)

Les émissions aborderont des sujets touchant:
L'économie (inflation, publicité...)
La société (chômage, loisirs...)
L'éducation (système scolaire, affaires publiques...)

Vous pouvez participer plus pleinement en vous joignant à un groupe de discussion pour regarder les émissions et en recevant gratuitement "La Gazette de Multi-Media" qui traitera des émissions. Il vous suffit de composer 542-3541 (à frais virés si nécessaire) ou de faire parvenir le coupon-réponse suivant à:
Télé-Pop 75, Multi-Media, 200, rue Saint-Clément, Jonquière.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Multi-Media

Nom _____
No et rue _____
_____ Tél. _____
Municipalité _____ Code postal _____
☐ Je désire recevoir gratuitement les documents qui accompagnent les émissions, la Gazette de Multi-Media
☐ Je désire en plus participer au groupe de discussion

5 JOURS ENCORE ET VOUS VERREZ LA PACER

Elle offre beaucoup d'espace pour les jambes de tous les passagers. AMC

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

RECUPERATION DES PAPIERS

Selon un article publié dans la dernière édition de "Projections", organe officiel de la Compagnie Price, il faut s'attendre dans un avenir relativement proche, qu'un programme à l'échelle nationale sera mis sur pied au Canada afin de recycler les matières de rebut. L'article révèle entre autres que les pays du Marché Commun recyclent déjà environ 30 pour cent du papier qu'ils utilisent et ils prévoient améliorer leurs performances dans ce domaine afin de récupérer jusqu'à 18 millions de tonnes de papier par année.

Aux Etats-Unis, déjà 135 municipalités ont maintenant un programme de récupération particulier pour le papier. D'autre part, une étude a établi que les Américains exportaient de plus en plus de papier recyclé; ainsi en 1973, l'exportation a augmenté de 65 pour cent et au cours des six premiers mois de 1974, on avait dépassé le record de l'année précédente. Rappelons qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean on avait entamé un projet de récupération de papier, grâce à une subvention dans le programme des Initiatives locales, et que ce projet n'avait pas eu de suites.

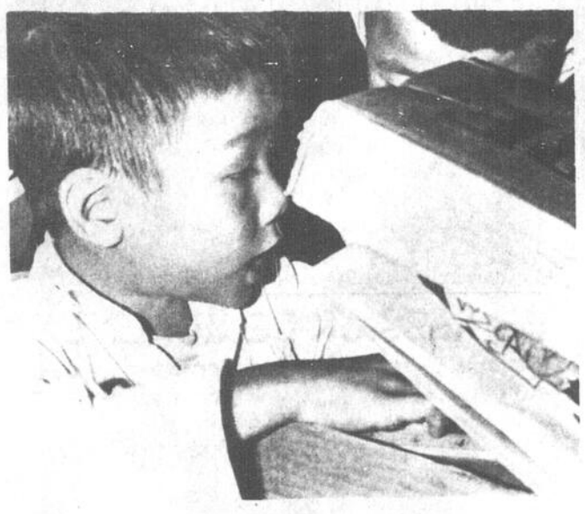

SECOURS ALIMENTAIRE

CARE Canada vient d'allouer $250,000 à un programme de secours alimentaire d'urgence aux réfugiés du Tchad, dans le Sud saharien frappé par la sécheresse. Il s'agit de la plus grosse part des $619,000 que le Conseil consultatif de CARE a répartis récemment entre 15 programmes différents: système d'adduction d'eau au Belize, en Colombie et Equateur, centres de couture et industries familiales au Tchad et au Lesotho, entre autres. Au cours de 1974, CARE a recueilli plus de $1,750,000 au Canada, et avec les $900,000 de dons en nature, la contribution totale de CARE au développement international atteint plus de $2,500,000.

LE ZOO VEUT ENRICHIR SON CHEPTEL

Les autorités de la Société Zoologique de Saint-Félicien ont récemment demandé des permis pour la capture d'orignaux et de caribous, afin d'enrichir le cheptel des Sentiers de la Nature. Rappelons que le Zoo compte actuellement quatre orignaux dont une femelle et trois mâles, mais qu'avec l'agrandissement des sentiers, le nombre de ces cervidés devient insuffisant.

Si les permis sont accordés, ce serait vers la fin de mars que les deux safaris seraient organisés.

DE BONS LECTEURS

Selon un entrefilet publié par la revue "Loisir plus", les Américains lisent plus que les Canadiens. Alors que le tirage global des quotidiens américains a augmenté de plus de 600,000 en 1973, atteignant un chiffre record de 63,147,280, celui des journaux canadiens a légèrement diminué, passant de 4,995,223 en 1972 à 4,990,622.

LE BEAU PAPILLON

Voici la version japonaise du bikini pour la prochaine saison estivale. Ce large papillon de couleur jaune sur cet ensemble bleu lui donne un petit air oriental. Ne trouvez-vous pas? Selon une dépêche de la Presse associée, qui nous a également transmis cette photo, le prix des bikinis japonais varie de $18 à $50.

DES VOLONTAIRES

Saviez-vous que des volontaires de la Croix-Rouge taillent, assemblent et cousent quelque 80,000 vêtements qui sont distribués aux victimes des désastres au Québec et dans plusieurs parties du monde, en un an? Ceci représente une partie de l'assistance internationale fournie par la division du Québec. Les autres services rendus par la Croix-Rouge comprennent le recrutement des donneurs de sang, les services de santé, l'aide aux anciens combattants, les cours de sécurité aquatique et nautique et le service jeunesse. Mentionnons que cette société est actuellement en pleine période de campagne et la Croix-Rouge a besoin de $1,445,000 pour maintenir tous ces services.

PROJET DONOHUE

A Saint-Félicien, cette semaine, deux réunions au sujet de Donohue: Une première avait lieu à l'Hôtel de ville et les deux conseils municipaux, leurs membres, devaient y participer. Pour la deuxième réunion, il s'agissait nous dit-on d'une rencontre entre citoyens pour étudier la possibilité de former un comité de citoyens ad hoc qui aurait pour tâche de suivre de très près le dossier Donohue. D'ailleurs pour la réunion des deux conseils, (ville et paroisse) le but était le même; et on ajoutait que les deux municipalités veulent sensibiliser toute la région à ce projet, aux retombées économiques qu'entraînerait sa réalisation. Et le député Lamontagne mentionne toujours que c'est cette année ou jamais. On devrait former un comité de citoyens ville et paroisse de Saint-Félicien, dès la semaine prochaine si la (les?) rencontres d'hier soir s'avéraient fructueuses.

CRITIQUE DU CRD

Chibougamau a accepté récemment de verser sa contribution annuelle au C.R.D. mais le conseil de ville de l'endroit a profité de l'étude et acceptation de cette résolution de $1,290.00 pour reprocher au C.R.D. son appui au projet de papeterie de Saint-Félicien.

A Chibougamau on prétend que le C.R.D. étant un organisme régional, représentant toutes les municipalités participantes à son financement, n'a pas le droit de prendre parti pour l'une ou l'autre de ces municipalités lorsqu'il s'agit de dossiers suscitant la concurrence des participants. Tout de même, Chibougamau fait toujours partie du Conseil régional de Développement.

VOYAGE EN ESPAGNE

Une délégation de 18 étudiants, 3 moniteurs, et le président de la Commission Scolaire Régionale, M. Maurice Guérin, se rendra passer 21 jours en Espagne prochainement. Cet échange, qui fait suite à la visite de dix étudiants espagnols en 1974, est rendu possible par une contribution de la commission scolaire, le travail des étudiants concernés qui ont organisé des concours et tirages, et par l'organisation réussite d'un souper-bénéfice qui avait lieu mardi à Alma. Près de 200 convives avaient payé $20.00 le couvert pour participer à ce souper, et le conférencier était M. Maurice Paradis, à titre de président ex-officio de l'Union des municipalités du Québec. C'est le Club d'Espagne d'Alma et son comité d'honneur qui avaient organisé ce souper, avec la collaboration de la régionale, de gens de Chicoutimi également. La délégation passera une partie des 21 jours à Cuenca, une province espagnole bien connue des gens d'Alma, qui ont hébergé les étudiants l'an dernier. Les voyages socio-culturels se font plus nombreux, et pour les financer, les démocratiser, on entend institutionnaliser le souper-bénéfice. Le coût total du voyage atteint $11,000.00.

UNE CHANCE

Pour le maire d'Alma, avoir été président de l'Union des municipalités, c'est avoir eu la chance de mieux faire connaître la région toute entière à l'ensemble du Québec. C'est aussi avoir pu permettre que les municipalités interviennent dans la préparation des lois qui les touchent. M. Paradis, qui racontait son expérience lors d'une conférence mardi, pense que son mandat risque de profiter à la région.

AU GRAND AIR

Les parents des enfants qui fréquentent les écoles élementaires du secteur Sud, et les dirigeants de la commission scolaire Belle-Rivière, passeront une journée ensemble, dès samedi, et au grand air. Le comité des parents a en effet invité les autorités de la commission scolaire à une journée de plein-air, qui aura lieu au Centre du Mont Lac Vert, à Hébertville, et qui devrait permettre à ces personnes de mieux se connaître, de fraterniser, d'échanger sur les sujets qui les préoccupent.

Dans un autre domaine, un inventaire de l'équipement audio-visuel disponible à Belle-Rivière démontre que sans être complet, l'équipement est satisfaisant, mais on déplore le manque de personnel d'animation pour en rendre l'utilisation plus profitable.

PREMIER PELERINAGE

C'est dimanche qu'aura lieu le départ du premier pèlerinage diocésain à Rome dans le cadre de l'Année sainte. Le groupe de pélerins venant de tous les coins du diocèse sera accompagné de l'évêque du diocèse, Mgr Marius Paré. Une cérémonie de départ se déroulera à la salle Bégin de Chicoutimi, vers midi et vingt.

DENIS DROUIN

Le comédien maniaque de la motoneige sera le conférencier ce soir, à 21 h., au Club des motoneigistes de la Fée de Desbiens. Accompagné de M. Serge Dionne, Denis Drouin profitera de son séjour à Desbiens pour visiter la collection de vieilles motoneiges du président du Club de la Fée.

RENDEZ-VOUS

RENDEZ-VOUS

ALLAITEMENT MATERNEL — Aimeriez-vous allaiter votre bébé? Désirez-vous recevoir de l'information sur l'allaitement maternel? Si oui, la ligue La-Léché, autrefois appelée la ligue de l'art maternel, vous invite à l'une ou l'autre de ses rencontres qui aura lieu mercredi, le 5 mars, à 20.30 heures. A Jonquière, au sous-sol du presbytère Ste-Famille, pour informations: 548-6461. Pour Chicoutimi, une rencontre se tiendra à 1042, Marquette, pour renseignements: 547-0734. Alma, au sous-sol de l'église St-Sacrement, quartier Naud, pour informations: 668-8089.

JONQUIERE

L'INSTITUT DES ARTS — Les membres de l'Institut des Arts au Saguenay, sont convoqués à leur assemblée générale annuelle, qui aura lieu le lundi, 3 mars, à 19.30 heures, au Centre Culturel de Jonquière. Il y aura rapport du président, bilan financier de l'Institut et élections du nouveau conseil d'administration.

LE PROBLEME DE L'INFLATION

"Ma Caisse populaire", revue trimestrielle, traite dans le numéro "Hiver 1974" de l'inflation, du chômage et de la croissance économique.

Cette revue, disponible dans la majorité des caisses populaires du Québec, aborde le problème de l'inflation par une série de textes vulgarisés. Ces textes ont pour objectif de faire prendre conscience que les problèmes économiques que nous vivons sont d'envergure internationale. "Malgré tout, on s'aperçoit que chaque Québécois peut faire quelque chose pour améliorer la société dans laquelle il vit", peut-on lire dans un texte de présentation. La revue présente aussi quelques éléments de solutions qui peuvent faciliter un retour à une situation économique plus équilibrée. Enfin, on relate l'expérience tentée par cinq résidents de la région Lanaudière qui luttent contre l'inflation à leur manière en cultivant des tomates en serres.

TOUTE UNE SURPRISE

Dans un communiqué de presse, on nous annonce la visite surprise de l'archevêque E. Scott, de l'Eglise anglicane du Canada, en fin de semaine, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, plus précisément à Bagotville, à Riverbend, à Arvida et à Dolbeau. Mais notre plus grande surprise fut de recevoir un communiqué écrit uniquement en anglais. Si ça n'avait pas été de ce fait que nous voulions souligner, (la loi 22), ce communiqué aurait pris immédiatement le chemin de la poubelle.

CONGRES LIBERAL

Le prochain congrès régional du Parti libéral du Québec se tiendra à Port-Alfred, le dimanche 11 mai.

Telle est la décision prise lors de la dernière réunion de l'exécutif tenue à Alma, le 24 février. Le thème du congrès sera "la famille québécoise". Des malins prétendent que le thème pourrait être "La famille Simard"!

FUTURS MARIES

NOUVEAU
NOUVEAU
NOUVEAU

Nouvelles séries de faire-part 1975, incluant une centaine de nouveaux modèles.

1 livret souvenir vous est remis gratuitement avec l'achat de vos faire-part.

Pour information, téléphonez à: 545-4475 et demandez Claude Tremblay.

Rendez-vous à:

L'Imprimerie
LE PROGRÈS
DU SAGUENAY LIMITÉE
316, avenue Labrecque,
Chicoutimi, P.Q.
545-4475

AU PALAIS DE JUSTICE

Jugement rendu le 15 avril dans la cause des cousins Gagnon

par Guy Bergeron

Chicoutimi — Le juge Georges Chassé, de la Cour provinciale, prononcera son jugement le 15 avril, dans le procès d'Eric et de Gilles-Alix Gagnon, deux jeunes gens de Chicoutimi, accusés de complot et d'importation de 335 livres de haschisch dans la région de Chicoutimi en septembre et octobre 1974.

Le procès a pris fin hier midi après que Me Jacques Letellier de Montréal, procureur spécial du ministère fédéral de la Justice, ait déposé en preuve les témoignages déjà rendus d'Eric Gagnon et de Gilles-Alix Gagnon lors du premier procès tenu devant le juge Jean-Marie Dussault.

Par la suite, Mes Richard Dufour et Louis-Charles Fournier ont présenté des motions de non-lieu demandant le rejet des plaintes et l'acquittement des prévenus du fait qu'il y avait absence de preuve.

Le juge Chassé a pris la cause en délibéré remettant la décision au 15 avril.

4 ANS DE PENITENCIER

Robert Perron, un récidiviste de la rue Labrecque, à Chicoutimi, a écopé, hier matin, de quatre années de pénitencier pour deux tentatives de vols à main armée commis au cours des dernières semaines aux épiceries F.X. Chouinard, de la rue Caron, et Antonio Blanchette, de la rue Dréan.

Perron a fait volte-face, hier matin, au moment de son enquête où Me Lucien Tremblay, procureur-chef de la Couronne s'apprêtait à s'objecter à la mise en liberté de Perron lorsque ce dernier accompagné de son avocat Me Louis-Charles Fournier a décidé de plaider coupable.

Perron avait écopé de plusieurs sentences en prison au cours des dernières années malgré son jeune âge, 23 ans, mais sa plus forte sentence avait été de 11 mois de prison.

Hier matin, il semblait bien que Perron savait qu'il ne pouvait éviter le pénitencier.

D'ailleurs, il n'a pas bronché lorsque le juge Savard l'a condamné à quatre années de détention.

Pour le président du tribunal, il ne croit pas que Perron puisse se réhabiliter à moins d'un miracle. "Vous avez votre avenir entre vos mains. Si jamais après ces années de réclusion, vous recommencez, le ministère public aura la décision de vous faire reconnaître comme criminel d'habitude".

Me Louis-Charles Fournier avait été assez réaliste dans ses représentations parlant du pénitencier pour son client qui en était au point de non retour.

Dans la commission de ces vols, Perron a utilisé des armes à feu et il a même tiré à trois reprises lors de sa visite à l'épicerie Antonio Blanchette.

Mais comme le mentionnait Me Tremblay, le seul point qui milite en faveur de Perron, c'est qu'il tirait des coups de feu au plafond plutôt que sur les gens.

30 JOURS A UNE GOGO-GIRL

Francine Beaudoin, une jolie danseuse à Go-Go, de Montréal qui avait été trouvée en possession de 34 grammes de marijuana, en septembre dernier, passera les 30 prochains jours en prison.

La jeune fille a versé des larmes lorsque le juge Edmond Savard l'a trouvée coupable et lui a donné de la prison plutôt qu'une amende comme le réclamait Me Claude Vaillancourt, procureur de la défense.

Mais le juge Savard a démontré clairement, hier matin, que les tribunaux dans la région en avaient assez de la drogue surtout des gens qui en ont de fortes quantités.

La jeune fille avait expliqué dans son témoignage qu'elle ne vendait pas de marijuana mais qu'elle en donnait à des amis.

Le président du tribunal n'a pas cru cette version et il a dit espérer que cette autre sentence de prison ferait réfléchir les "assassins" de la jeunesse.

IL S'EN FALLU DE PEU

Le juge Edmond Savard s'est demandé, hier après-midi, pourquoi le ministère fédéral de la Justice ne s'objectait pas à la mise en liberté provisoire d'un jeune homme de Chicoutimi, Mario Gauthier, qui a été accusé de possession pour fins de trafic de 22 doses de "hash" liquide.

Le juge Savard qui a remis le prévenu en liberté jusqu'à son enquête préliminaire le 15 avril prochain lui a imposé comme condition de ne pas quitter le secteur de Chicoutimi.

Mais il était visible devant les propos tenus par le juge qu'il n'avait pas l'intention de le remettre en liberté et il n'a pas caché sa déception devant l'attitude du procureur du ministère fédéral de la Justice.

On sait que la loi sur le cautionnement oblige aujourd'hui le ministère public à s'objecter formellement à la mise en liberté d'un prévenu s'il ne le fait pas, le tribunal ne peut intervenir.

QUATRE MOIS DE PRISON

Marcel Lebel, du rang Saint-Dominique, à Jonquière, a écopé de quatre mois de prison, hier matin, après avoir admis sa culpabilité à trois accusations de vols d'automobiles et de manquement à une ordonnance de probation.

SENTENCE AUJOURD'HUI

Pierre Parent, un jeune homme de la rue Davis, à Arvida, qui avait créé tout un émoi au mois d'octobre dernier, en se livrant au "Quotidien" à la suite d'un vol commis dans les bureaux de la Gendarmerie Royale du Canada, est réapparu, hier matin, en Cour criminelle, admettant sa culpabilité pour des vols de courrier propriété du gouvernement fédéral.

En outre, Parent a admis avoir frustré les magasins Zellers et Woolworth, de montants de $123.87 au moyen de chèques falsifiés.

Me Lucien Tremblay a demandé la remise du prononcé de la sentence affirmant que d'autres accusations seront portées contre Parent aujourd'hui.

REQUETE EN INJONCTION

Le juge André Gervais, de la Cour supérieure, a pris en délibéré la requête en injonction intentée par la maison John Millen contre le syndicat de ses employés pour les empêcher de faire du piquetage devant l'établissement commercial et d'inciter toute personne à commettre des actes de violence.

On sait qu'un conflit de travail sévit depuis le 13 janvier, à la maison John Millen et que depuis cette date, les 12 employés qui sont en grève, ayant établi une ligne de piquetage.

Hier matin, Me André Fillion a tenté de démontrer que les clients de l'établissement commercial ne pouvaient pénétrer à l'intérieur de même que les employés patronaux et que des dommages avaient été causés à l'édifice.

Pour sa part, Me Roger Page, procureur de la CSN, a soutenu devant le juge André Gervais que les allégués de la partie patronale soutenus par des affidavits, n'avaient pas été trouvés devant la Cour et de par ce fait même, la requête en injonction ne pouvait être accordée par le tribunal.

Il semble bien que le juge Gervais pouvait rendre une décision au cours des prochaines heures dans cette requête en injonction permanente qui est accompagnée d'une action en dommages contre le syndicat et ses douze employés au montant de $19,000.

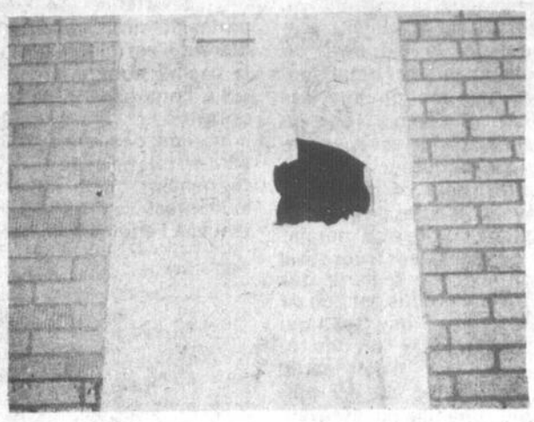

VITRES BRISEES: Les vitres de la porte et les vitrines de la façade du restaurant ont été brisées avec des projectiles.

Vandalisme et grève?

par Guy Bergeron

Bagotville — Des actes de vandalisme ont été commis dans la nuit de mercredi à jeudi au restaurant Miss Bagot, situé dans la paroisse de Grande-Baie à Port-Alfred.

En effet, les vitrines de la roulotte du restaurant Miss Bagot, propriété de M. Valère Martel, de Port-Alfred, ont volé en éclat.

La sûreté du Québec qui mène l'enquête dans cette affaire n'a pas voulu se prononcer sur le fait que ces actes de vandalisme auraient un rapport avec la grève des cols bleus qui sévit actuellement à la base de Bagotville.

En effet, M. Valère Martel, propriétaire du restaurant Miss Bagot, est un employé de cadre à la base de Bagotville et hier, il aurait franchi les lignes de piquetage pour aller chercher son chèque de paye.

Dans la même nuit, les vitres de son restaurant volaient en éclat.

Comme le mentionnait le détective Robert Perron, de la SQ, l'enquête ne nous permet pas jusqu'à maintenant de déterminer s'il y a relation avec la grève.

A Saint-Cyriac

Le comité de citoyens essaiera d'organiser de nouveaux loisirs

SAINT-CYRIAC — La population de Saint-Cyriac, un territoire non organisé situé près du lac Kénogami vient de se choisir un tout nouvel exécutif pour présider aux destinées du comité de citoyens, seul organisme représentant les quelque 570 résidents auprès du conseil de comté de Chicoutimi.

Le nouveau président du comité de citoyens, M. Armand Roy affirmait au QUOTIDIEN qu'il ne savait pas vers où se dirigeait l'organisme, se réservant le temps nécessaire pour étudier la situation dans laquelle se retrouve le comité de citoyens.

De l'avis du président sortant, M. Jean-Paul Guérin, il est très difficile de réaliser des activités d'envergure, avec le seul octroi de $558. qui est mis à la disposition de l'organisme, par le conseil de comté.

Par ailleurs, le nouveau président croit que l'ancien exécutif n'a pas fait "grand chose". Quant à M. Guérin, il se défend bien de ceux qui prétendent à tort qu'il y aurait eu des virements d'argent.

En fait, le comité de citoyens s'est heurté à des problèmes financiers quant à l'administration et à l'entretien du centre communautaire de Saint-Cyriac, qui constitue le seul équipement communautaire à cet endroit.

Il aurait été plutôt difficile d'organiser des activités qui auraient pu entrainer une meilleure participation, compte-tenu des faibles moyens financiers dont le comité de citoyens pouvait disposer.

SERVICES

Depuis qu'il existe, c'est-à-dire depuis le début de 70, le comité de citoyens n'a réussi qu'à aménager un centre communautaire, de même qu'un service de bibliothèque. La particpation des résidents du secteur aurait été trop faible, alors qu'avant 1972, les dirigeants du comité de citoyens se sont maintenus vaille que vaille.

Comme l'expliquait M. Jean-Paul Guérin, le fait d'oeuvrer dans le comité de citoyens demande beaucoup de bénévolat, et c'est pourquoi il formulait le voeu que les nouveaux membres de l'exécutif puissent mener leur mandat à terme.

De toute façon, on a l'impression que les choses n'allaient plus très bien au comité de citoyens de Saint-Cyriac, trois des membres de l'exécutif ayant démissionné récemment, alors que le président ne tenait plus à renouveler sont mandat. Il n'y a donc plus que M. Régis Bourgoin qui ait accepté la charge d'un nouveau mandat de vice-président du comité de citoyens.

TOURISME

L'une des réalisations importantes que le comité de citoyens avait envisagée l'année dernière, consistait en un projet de village western. Malheureusement, on se serait heurté au problème d'une concession forestière, qui a bloqué la réalisation du projet, déjà coupé quant au montant que l'on espérait recevoir en subvention. On s'était également vu confronter avec les attaques des organisateurs du festival western de Dolbeau. Et il y avait le projet de parc récréatif du lac Kénogami. Alors, on ne parle plus de ce défunt projet de village wester, les finances du comité de citoyens de Saint-Cyriac suffisant à peine à l'entretien du centre communautaire.

Le BRT acquiert un kiosque touristique

CHICOUTIMI — Le Conseil régional de développement, au nom du Bureau régional du tourisme, BRT, fera l'acquisition, incessamment du kiosque touristique à l'entrée de Chicoutimi, non loin du môtel Mont-Valin.

M. Thomas-Eugène Simard, directeur général du CRD, a confirmé la nouvelle, hier, précisant que son organisme avait reçu l'approbation du ministère du Tourisme de faire l'acquisition du kiosque d'information au coût de $4,200, montant qui permettrait d'éliminer les dettes d'Information touristique qui opérait le kiosque, auparavant.

M. Simard a déclaré que le CRD avait l'argent en main pour faire l'acquisition du kiosque et qu'il ne restait qu'une question de détails avant d'effectuer la transaction.

Le kiosque sera rénové et les voies d'accès seront améliorées de façon à ce que les visiteurs puissent y avoir accès plus facilement. On y ajoutera des tables et des bancs pour enjoliver l'environnement et on posera une couche d'asphalte.

M. Simard a ajouté que le service d'accueil de trois kiosques de la région, celui de Chicoutimi, celui d'Hébertville et celui de l'entrée de la route de La Tuque seront opérés par le Bureau régional du tourisme qui défraiera 60 pour cent du budget. Le reste devra être défrayé par les municipalités de la région. Le BRT ne se portera cependant pas acquéreur des kiosques d'Hébertville et de l'intersection de la route de La Tuque.

IMPRIMERIE
IMPRESSION DE QUALITÉ
● Cartes d'affaires ● En-têtes de lettres
● Faire-part ● Cartes mortuaires ● Factures
● Circulaires ● Dépliants ● Brochures
LE PROGRÈS DU SAGUENAY LIMITÉE
316, Avenue Labrecque - Chicoutimi
Téléphone: 545-4474

FESTIVAL
FILM DE GUERRE
11.00 heures p.m.

Vendredi, 28 février:

HEROS DE TELEMARK, drame de guerre, couleur, mettant en vedette Kirk Douglas, Richard Harris et Michaël Redgrave.

tu m'en diras TANT!
CJPM·TV

ARTS ET SPECTACLES

Ouverture d'une boîte à chansons, à Port-Alfred

PORT-ALFRED — Des boîtes à chansons, dans la région, des vraies, il y a longtemps qu'on n'en a pas vu.

Pourtant, Michel Côté a entrepris de faire revivre cette formule en ouvrant, dès ce soir, une boîte à chansons au 1282 de la 6ième avenue à Port-Alfred.

Son nom: la Boîte à Chabek. Son but: encourager les artistes de la région, surtout ceux qui ne sont pas très connus, à se manifester, dans quelque domaine que ce soit.

Ainsi, il n'y aura pas que des spectacles de chansonniers; ce pourra tout aussi bien être un groupe instrumental, un chanteur de blues, du jazz ou des monologues. Ce pourra même être une exposition de peintures ou de sculptures.

Le local est aménagé dans un décor québécois, et, pour l'instant, il n'y aura pas d'alcool.

La Boîte à Chabek sera ouverte l'après-midi et le soir, tous les jours, pour ceux qui ont envie d'aller y prendre un café autour d'une table.

Les spectacles auront lieu les vendredi, samedi et dimanche soirs.

La première vedette invitée est Johanne Bouchard.

On prévoit recevoir également Marc Bégin et Gaston Cantin.

Michel Côté veut uniquement des gens de la région, et en particulier ceux qui débutent et qui n'ont pas encore eu l'occasion de se faire connaître.

"La rage au poing": cinq adolescents en révolte dans un monde sans amour

"La rage au poing" nouveau film de Eric Le Hung a pour héros ceux que l'on appelle aux choix, voyoux, marginaux, associaux, ou loulous. Ils se sentent frustrés de la société de consommation, emprisonnés par les ghettos des HLM, et comme l'âge de l'adolescence est aussi celui de la fureur de vivre, cette fureur se traduit en révolte, et actes de violence défiant l'ordre et la morale.

Le réalisateur a construit son scénario à partir des souvenirs vécus par l'un de ces jeunes, Tony Gatlif qui joue d'ailleurs l'un des rôles du film. Il fait partie d'une bande de six garçons, une fille qui essayent de vivre en marge de toutes lois et toutes contraintes. Leurs délits ou provocations sont mineurs ou plutôt pittoresques jusqu'au jour où un malheureux incident les opposera à une faille de "bourgeois" sur laquelle ils exerceront une vengeance sanglante.

Eric Le Hung après deux films d'amour "Delphine", et "Le droit d'aimer" (déjà beaucoup plus dur) s'oriente donc derrière le film de violence brutale, même si l'alibi est celui du constat social:

"La violence, dit-il, fait partie de notre vie quotidienne. Il est impensable de la cacher comme une maladie honteuse. C'est l'expression distinctive des minorités, dès lors qu'elles sont en marge et que l'environnement où le système leur cnteste le droit à l'existence, à l'égalité à l'amour.

Mon film n'est donc pas un film à la mode, mais un cri d'alarme, une blessure qui saigne dans un monde sans amour. Il nous apprend comment un groupe de jeunes, drôles, romantiques, et fauchés peut sombrer dans le drame sans y être prédestiné. Et il s'agit d'un exemple vécu".

Puisqu'il s'agit d'un choc de deux mondes, l'interprétation se compose de deux familles de comédiens. Du côté des adultes, de bons professionnels: Pascale Roberts, Pierre Tornade, Fred Ulysse, Denise Dax, Roger Dumas, et Etienne Bierry. Du côté des jeunes, des inconnus et quelques débutants au cinéma qui ont commencé à faire leurs preuves au théâtre: Françoise Dorner, Marie-Georges Pascal, Philippe Lavot, Tony Gatlif qui après son expérience de marginal est entré au Conservatoire.

L'histoire est rythmée par les chansons d'une autre bande, plus pacifique et plus musicale, celle de cinq garçons, une fille du groupe "Il était une fois".

René Quinson

RENE QUINSON

Tony Galtif l'un des cinq adolescents en révolte.

TELEVISION

C.J.P.M.-T.V. Canal 6

VENDREDI, LE 28 FEVRIER
CJPM-TV

8.45 Dessins animés (C)
9.00 Les bouts d'chou (C)
9.30 Ciné matin
"Le crime était signé"
11.00 Adèle (C)
11.30 Dessins animés (C)
11.45 A votre service
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 Rond Point
13.30 Pour vous mesdames (C)
15.00 Personnalités (C)
15.30 Jinny (C)
16.00 Patofville (C)
16.30 La famille Stone
17.00 Les tannants (C)
18.00 Studio six
18.30 Parle parle jase jase (C)
19.30 En première
"Un nommé Sledge"
21.15 Arts et spectacles
21.30 Découvertes 75 (C)
22.00 Multi média (C)
22.30 Nouvelles TVA (C)
23.00 En fin de soirée
"Héros de Télénork".

SPECTACLE CONTINU
3 hres p.m. à 3 hres a.m.
HOTEL LAURENTIEN
SALOON
CHICOUTIMI

SAMEDI, LE 1er MARS

12.00 Voyage au fond des mers (C)
13.00 Actualités en marche (C)
14.00 Samedi sports
14.30 Télé revue
15.00 Sur le matelas (C)
16.00 Télé quilles (C)
17.00 Match sur roulettes (C)
18.00 Auto patrouille (C)
18.30 Cinéma
"Capitaine Sinbad"
21.00 Les grands spectacles
"Jeux de l'amour et de la guerre"
22.00 En pleine nature
22.30 Nouvelles TVA (C)
23.00 En fin de soirée
"Groupe"

C.K.R.S.-T.V. 12-2-4-8-9

SAMEDI, 1 MARS

9.00 Myres et 1,000 cycles
9.28 Ouverture du poste
9.30 Pierre et potamie (C)
10.00 Poly en Espagne (C)
10.30 Lassy (C)
11.00 Connexion (C)
12.00 Bonanza (C)
13.00 Sporthèque (C)
14.00 Cinéma:
"Caltiki monstre immortel"
15.30 Ciné-Jeunesse:
17.00 Ciné-Festival (C):
"Brisants humains".
19.00 Walt Disney (C)
20.01 La soirée du Hockey (C)
"St-Louis vs Montréal".
22.31 Téléjournal (C)
22.47 Nouvelles du sport (C)
23.00 Super Production (C):
"Millie".

VENDREDI, 28 FEVRIER

8.15 Mire et 1,000 cycles
8.30 Mire et musique
8.43 Ouverture du poste
8.45 Dessins animés (C)
9.15 Les Orallens (C)
9.30 Les cent tours de Centour (C)
9.45 En mouvement (C)
10.00 Au jardin de Pierrot (C)
10.15 Clak (C)
10.30 Départ (C)
11.00 Les recettes de Juliette (C)
11.30 Le module du midi
12.30 Les coqueluches (C)
13.31 Téléjournal (C)
13.36 Femme d'aujourd'hui (C)
14.31 Cinéma Chez-vous:
"Goliath à la conquête de Bagdad".
16.00 Bobino (c)
16.30 Major Plumb Pouding (C)
17.00 Pour tous:
"Les bolides de l'enfer".
18.30 Information première
18.40 Les plus beaux films:
"Alvarez Kelley".
20.31 Avec le temps (C)
21.01 Hors séries (C)
"Jaina 1".
22.00 Coup de filet (C)
22.30 Téléjournal national et international (C)
22.45 Téléjournal provincial (C)
22.53 Nouvelles du sport et météo (C)
23.00 Appelez-moi Lise (C)
00.00 Cinéma:
"M. le curé est mis au vert et voit rouge".

Londres couronne deux films de l'ONF

Pour la quatrième fois depuis les six dernières années, la "British Society Of Film and Television Arts" a octroyé le prix Robert Flaherty à un documentaire produit par l'Office national du film du Canada.

Cette importante distinction accordée chaque année au meilleur documentaire est allée au film "Cree Unters Of Mistassini".

La remise du prix en était faite aujourd'hui même par Son Altesse Royale la princesse Anne aux co-réalisateurs de ce film, Boyce Richardson et Tony Lanuzielo, lors d'une cérémonie tenue au Royal Albert Hall de Londres.

La même société a aussi attribué le prix du meilleur film d'animation à une autre production de l'ONF, soit "Hunger" (La faim), du réalisateur Peter Foldès.

Ce court-métrage, réalisé avec l'aide d'un ordinateur du Conseil National de Recherche du Canada, a déjà eu droit à plusieurs prix lors de festivals internationaux, et il est à l'heure actuelle en nomination dans sa catégorie pour un Oscar de l'Academy Awards.

"Cree Hunters Of Mistassini" (Chasseurs Cris de Mistassini) est un film d'une heure qui fait l'étude de la vie traditionnelle de trois familles Cris qui vivent de chasse et de trappe.

Ces familles parlent de leur conception de la vie et de valeurs sur lesquelles elle est fondée. Ce film réalisé dans le cadre du programme Société-Nouvelle, fut déjà présenté avec succès, l'automne dernier, à la télévision anglaise de Radio-Canada.

Antonine Maillet en visite à Paris

PARIS (AFP) — L'écrivain acadien Mme Antonine Maillet est pour quelques jours à Paris. Elle est venue pariciper au lancement, mardi soir au Centre calturel canadien, de son dernier roman "Mariaagélas" dans l'édition français de Bernard Grasset.

Répondant aux questions de Mme Lucienne Letondal, Mme Maillet a expliqué avec beaucoup de verve et de truculence que le style rebelaisien correspondait naturellement au tempérament des Acadiens qui se prennent volontiers — bien sûr dans l'intimité — pour des géants.

A cette occasion, la comédienne québécoise Lucienne Letondal avait organisé une réunion littéraire où elle a évoqué le style d'Antonine Maillet, établissant un parallèle avec celui de Rabelais. L'écrivain acadien a d'ailleurs pris pour sujet de sa thèse de doctora: "Rabelais et les traditions populaires en Acadie".

La comédienne québécoise a lu ensuite le larges extraits de "La Sagouine", long monologue, porté au théâre qui a fait la renommée d'Antonine Maillet.

Le très nombreux public qui emplissait la salle a chaleureusement applaudi l'écrivain acadien et son interprète.

Mme Maillet vient d'achever un petit livre, sorte d'essai psychologique dont elle n'a pas encore arrêté le titre.

Elle est en train maintenant d'établir les grandes lignes d'une pièce de théâtre, mais entre-temps part vendredi pour l'Espagne où elle compte passer un mois avant de retourner à Montréal.

FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7), minable. (a) signifie pour adolescents et (e), pour enfants.

JONQUIERE — CKRS

LES BOLIDES DE L'ENFER (5)

Vendredi, 17h.

E.U. 1954. Film d'aventures de G. Sherman avec Tony Curtis, Piper Laurie et Don Taylor. -Un ingénieur met au point une nouvelle voiture de course.- Scénario banal. Séquences de courses photographiées avec virtuosité. Interprétation consciencieuse.

ALVAREZ KELLY (5)

Vendredi, 18h. 40.

E.U. 1966. Western de E. Dmytryk avec William Holden, Richard Widmark et Patrick O'Neal. Pendant la guerre civile, un troupeau de bêtes à cornes est l'occasion de combats entre les deux camps.- Scénario assez lâche. Mise en scène inégale. Passages intéressants. Interprétation vigoureuse. Héros durs et violents. Inconduite.

M. LE CURE EST MIS AU VERT ET VOIT ROUGE (5)

Vendredi, minuit.

All. 1970. Drame social de R. Olsen avec Curd Jurgens, Barbara Lass et Heinz Reineke. -Le curé d'une paroisse de Hambourg a maille à partir avec des criminels.- Approche à la fois ambitieuse et superficielle. Scénario chargé. Mise en scène assez vivante. Jurgens sympathique. Qualités humaines et spirituelles du héros. Situations risquées.

CALTIKI, LE MONSTRE IMMORTEL (6)

Samedi, 14h.

It. 1959. Drame d'horreur de R. Hampton avec John Meriwale, Didi Sullivan et Gérard Haerter. Sorti d'une grotte, un monstre risque de détruire une ville.- Usé et sans invention. Interprétation quelconque.

CHICOUTIMI — CJPM

UN NOMME SLEDGE (5)

Vendredi, 19h. 30.

It. 1969. Western de V. Morrow avec James Garner, John Marley et Dennis Weaver. -Un hors-la-loi se fait volontairement enfermer dans une prison où l'or qu'il convoite sera gardé dans un coffre lors d'une halte du convoi.- Scénario classique. Touches originales. Personnages bien typés. Interprétation convaincue. Scènes de dure violence.

LES HEROS DE TALEMARK (4)

Vendredi, 23h.

G.B. 1965. Drame de guerre de A. Mann avec Kirk Douglas, Richard Harris et Ulla Jacobsson. -Des commandos norvégiens sabotent une usine travaillant pour les Nazis.- Exploits authentiques reconstitués avec des fioritures fictives. Scènes d'action bien menées. Courage. Situation délicate résolue de façon positive. (a).

CINEMA

ALMA

Alma

Jusqu'au 6 mars incl.: "L'Exorciste".

Canadien

Jusqu'au 6 mars incl.: "Le totem du sexe" - "Les démoniaques".

CHICOUTIMI

Impérial

Jusqu'au 6 mars incl.: "Monsieur Majestic" - "Jérémy".

Capitol

Jusqu'au 6 mars incl.: "Le mouton enragé" - "Le protecteur".

Cartier

Jusqu'au 6 mars incl.: "Malicia" - "Couples du bois de Boulogne".

BAGOTVILLE

Saguenay

Jusqu'au 6 mars incl.: "Serpico" - "OK patron".

PLACE DU ROYAUME

Cinéma 1

"Les charnelles" - "L'amour n'est qu'un mot".

Cinéma 2

"Karaté sur moto" - "La nonne et les 7 pécheresses".

Cinéma 3

"L'Exorciste".

JONQUIERE

Centre

Jusqu'au 6 mars incl.: "Monsieur Majestic" - "Jérémy".

Bellevue

Jusqu'au 6 mars incl.: "Le mouton enragé" - "Le protecteur".

Elysée

Jusqu'au 6 mars incl.: "Malicia" - "Couples de bois de Boulogne".

ARVIDA

Palace

Jusqu'au 1er mars incl.: "L'Exorciste".

DOLBEAU

Météore

Jusqu'au 1er mars incl.: "L'Exorciste".

MISTASSINI

Orphéon

Jusqu'au 6 mars incl.: "Nos plus belles années" - "L'or noir de L'Oklahoma".

THEATRE CANADIEN
— ALMA —
A L'AFFICHE JUSQU'AU 6 MARS

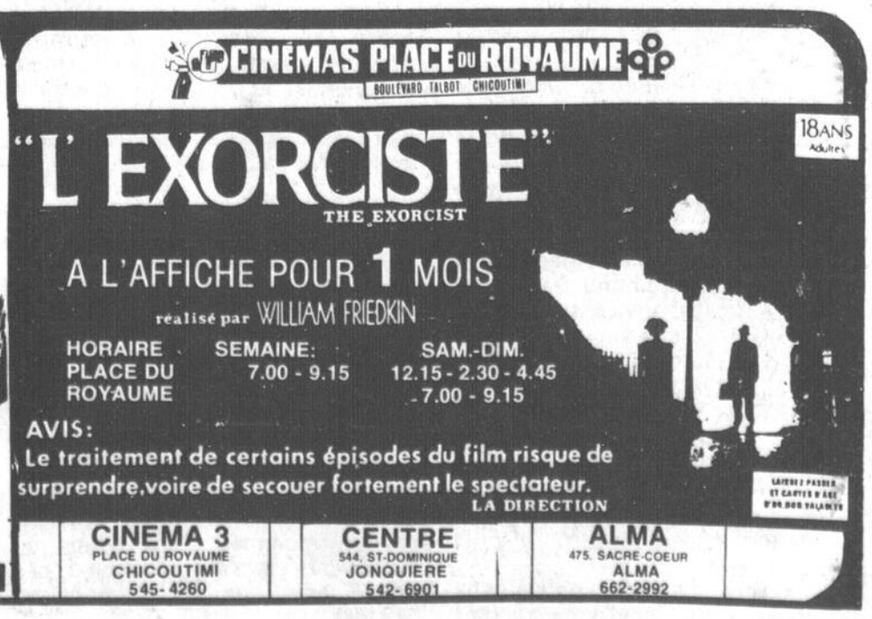

L'UPA veut faire redéfinir le "revenu stabilisé"

par Hélène Archambault

QUEBEC (PC) — Bien que favorablement accueilli dans les milieux directement impliqués, l'avant-projet de loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles ne provoque toutefois pas l'unanimité lorsqu'il s'agit de s'entendre sur son contenu.

L'Union des producteurs agricoles, qui présentait jeudi son mémoire sur la question en commission parlementaire, demande la redéfinition de deux articles du projet parce qu'elle soutient que l'idée directrice de cette loi ne correspond pas aux attentes des agriculteurs.

Les modifications suggérées par l'UPA sont relatives à la définition de "revenu stabilisé" et à "l'administration du régime" préconisé, telles que contenues dans le texte législatif.

"Cette loi se voudrait un correctif aux fluctuations périodiques de prix des produits agricoles, alors que les producteurs voudraient qu'elle soit véritablement une assurance garantissant la protection des coûts réels des produits agricoles, établis selon les réalités économiques de l'entreprise agricole au Québec", lit-on dans le document de l'Union.

Fonds

Rappelons que la dite loi prévoit en substance, la création d'un fond de compensation administré par un office auquel contribueraient l'Etat et les producteurs.

Suivant les cycles de production, les agriculteurs verseraient ou retireraient de l'argent de ce fonds qui devra contenir plusieurs millions.

La redéfinition de revenu stabilisé, telle que suggérée par l'UPA, prévoit un montant établi en fonction des coûts de production et de mise en marché, ainsi qu'en fonction des frais de dépréciation inhérents à l'entreprise et d'un revenu annuel net incluant la rémunération du travail de l'exploitant, du travail familial, la rémunération du capital investi et la rémunération pour la gestion de l'entreprise.

L'UPA souhaite, dans un deuxième temps, que tous les frais d'administration du nouveau régime, soient à la charge du gouvernement et qu'aucun des montants déposés dans le fond ne puisse être utilisé à des fins administratives.

Les meuniers

L'Association professionnelle des Meuniers du Québec soutient pour sa part que l'avant-projet suscite des difficultés sur le plan constitutionnel et préfère que son application soit reliée à une loi cadre définie conjointement par le fédéral et les provinces.

"Si on agit isolément au Québec, dans l'idée de protéger l'agriculture québécoise, on risque de laisser une province plus forte, advenant le manque de ressources ou un refus d'aide de la part d'Ottawa, s'emparer du marché québécois grâce à une efficacité supérieure", déclarait le porte-parole des meuniers, M. René Blanchard, lors de la lecture du mémoire de l'Association.

M. Blanchard a d'autre part admis devant les membres de la commission, que les meuniers ont augmenté les prix du grain vendu aux producteurs afin de combler le déficit qu'ils ont encouru sur la production de porcs, d'oeufs et de poulet. Il n'a toutefois pas donné de précision sur les hausses du grain subies par les producteurs agricoles.

Position des partis

Le porte-parole péquiste, le député de Saguenay, M. Lucien Lessard craint que le projet législatif ne permette que de subventionner indirectement, par l'entremise de l'agriculteur, les grandes compagnies d'alimentation, plutôt que d'assurer un véritable revenu accru pour l'agriculteur. "Ce seront encore les grandes compagnies d'alimentation et de transformation qui prendront les subventions qui seront accordées par le ministre de l'Agriculture. A cette étape-ci, on peut prévoir que la loi dont on étudie l'avant-projet n'aura pas d'incidence marquée sur la jungle du commerce interprovincial ou international" a-t-il commenté en ajoutant que l'invasion du marché québécois par les produits agricoles venus d'ailleurs continuera comme avant.

L'Unioniste, M. Maurice Bellemare, absent de la commission parlementaire, faisait toutefois connaître son point de vue par voie de communiqué. Il soutient qu'une telle loi doit s'insérer dans une politique fédérale provinciale de stabilisation des revenus agricoles.

M. Bellemare souhaite que le nouveau régime évite de plafonner les revenus d'un cultivateur "entreprenant et efficace" au bénéfice "d'un autre qui le serait moins".

Toujours selon le communiqué contenant les impressions du député, il faudrait qu'un organisme de commercialisation soit mis sur pied en guise de complément à une politique d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

L'approvisionnement de matières premières de qualité à des prix stabilisés, une rediscussion du projet de loi en commission parlementaire avant son adoption définitive et l'énoncé du principe directeur du gouvernement sur l'établissement du revenu de l'agriculteur, complètent les recommandations et la pensée de M. Bellemare sur la question.

Les meubles des députés de l'Assemblée nationale proviennent d'une multinationale

FABIEN ROY député créditiste de Beauce-Sud
(PC Téléphoto)

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Les nouveaux meubles que se sont procurés les députés de l'Assemblée nationale du Québec en janvier dernier, ont été achetés d'une compagnie multinationale dont la plupart des usines sont situées aux Etats-Unis.

C'est ce qui est ressorti, jeudi, d'une violente prise de bec entre le ministre Oswald Parent, et les députés de l'Opposition Fabien Roy (Créd.-Beauce sud) et Maurice Bellemare (UN-Johnson), lors d'une séance de la commission parlementaire des engagements financiers.

L'échange a commencé lorsque le ministre Parent a exigé que le député Roy retire les accusations qu'il avait lancées, le mois dernier, lors de l'achat de nouveaux meubles pour les députés. M. Roy avait indiqué que certains de ces meubles avaient été fabriqués en Ontario, en dépit de ce que de nombreux ébénistes québécois connaissent des difficultés.

Le ministre Parent, porte-parole du gouvernement à cette commission parlementaire, a soutenu:

— que les meubles achetés pour les députés avaient été fabriqués à Saint-Jean, près de Montréal.

— qu'ils n'avaient coûté que $2,274 l'ensemble, et non $2,800 comme l'avait affirmé M. Roy.

— qu'il s'agissait du meilleur prix possible, compte tenu de leur qualité et de leur durabilité.

M. Roy

Le député Fabien Roy a violemment réagi. Il a refusé de retirer ses accusations, précisant que:

— le fauteuil de repos de type "lazy-boy", qui accompagnait l'ameublement des députés, avait été fabriqué à Waterloo, en Ontario.

— on aurait dû se procurer des meubles chez un fabricant québécois.

— la compagnie Inter Royal, qui a fabriqué les meubles à Saint-Jean, est en réalité une compagnie multinationale dont la plupart des usines sont situées aux Etats-Unis.

Le ministre Parent s'est d'ailleurs engagé à déposer la liste des administrateurs de cette compagnie lors de la prochaine séance de la commission.

"Pas raisonnable"

Pour sa part, le député de Johnson, M. Maurice Bellemare, a soutenu que le fauteuil de type "lazy-boy" accordé à chaque député n'était pas une dépense "raisonnable".

M. Bellemare a indiqué qu'il avait trop de travail pour avoir le temps d'utiliser son "lazy-boy", et qu'il envisageait même de le céder aux journalistes affectés à la couverture des travaux parlementaires.

Quant au député libéral d'Abitibi ouest, M. Jean-Hugues Boutin, lui-même marchand de meubles à Amos, il a expliqué à la commission que le prix payé pour chaque ensemble demeubles -$2,274- était excellent, compte tenu de la qualité et de la durabilité des meubles fournis.

Chaque ensemble comprenait une bibliothèque, un pupitre, un bahut, trois fauteuils, un "lazy-boy", un classeur et différents accessoires mineurs.

Classeurs

Par ailleurs, des recherches entreprises par le député Roy ont permis de découvrir que les classeurs, achetés de la compagnie All Steel Canada au prix de $233 chacun, venaient d'une compagnie ontarienne.

99.9 pour cent du capital action de All Steel Canada est détenu par Canadian Acceptance corporation, une compagnie de Toronto, selon les documents de M. Roy.

Trois des sept administrateurs de cette compagnie sont américains, trois autres sont Torontois, et un seul habite la région de Montréal, à Beaconsfield.

Erreur d'estimé

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Transport, M. Jean Marchand, a confirmé hier aux Communes que le gouvernement avait accordé un contrat à la firme Bombardier, mais il s'agit d'un contrat de $1.5 million, et non $250 millions comme l'annonçait récemment un quotidien montréalais.

M. Marchand a expliqué que la firme Bombardier, qui a récemment acquis le contrôle de la compagnie de locomotives de Montréal-est, MLW Worthington, aura la charge d'une étude sur le transport "intermédiaire".

Il s'agit plus particulièrement du transport par voie ferroviaire entre le centre des agglomérations urbaines et les banlieues.

Le Conseil des Affaires sociales demande la poursuite du programme d'information sexuelle

Le Conseil des Affaires sociales et de la Famille demande que le programme d'information préventive sur la sexualité conçu à l'endroit des étudiants du secondaire V se poursuive sans délais, malgré les controverses que la teneur de ce programme a pu déjà soulever.

Selon le CASF, ce programme d'information, malgré ses lacunes actuelles, n'est pas de nature à justifier sa mise au rencart immédiate. Le diaporama, conçu pour la diffusion de ce programme, a valeur de prévention circonstancielle de problèmes sociaux graves et d'une carence d'information identifiée dans le milieu et comporte un caractère d'urgence.

Le CASF signale chez les étudiants un taux élevé d'ignorance en matière de planification des naissances, alors qu'ils vivent dans un milieu d'une plus grande permissivité sexuelle. Il faut constater le taux élevé de naissances illégitimes au Québec, le taux élevé de maladies vénériennes et le recours plus fréquent à l'avortement.

Face à ces réalités, il devient indispensable de prévenir les jeunes sur les faits et conséquences de la vie sexuelle. Après étude, le CASF relève quelques lacunes à corriger dans le diaporama présenté au secondaire V, et demande que l'on en tienne compte immédiatement dans les milieux intéressés.

Selon le CASF, tout en valorisant l'aspect naturel de la relation sexuelle, le document pourrait inciter en certains égards à envisager la sexualité sans gravité. Le diaporama comporte aussi des ambiguïtés, notamment la liaison mariage-sexualité, alors que son existence est la reconnaissance implicite de la pratique sexuelle courante dans le milieu étudiant.

Les dangers de la conception ne sont nullement signalés et la gravité des maladies vénériennes est minimisée.

Selon le Conseil, non seulement le programme doit être maintenu au niveau des secondaires V, mais certains éléments pourraient déjà être à l'étude dans les classes des secondaires III et IV.

Québec

Hausse de taxe de 13.5 pour cent

QUEBEC (PC) — Les contribuables de la ville de Québec devront faire face à une hausse moyenne de taxes de l'ordre de 13.5 pour cent en 1975.

Les prévisions budgétaires rendues publiques par le maire Gilles Lamontagne se chiffrent cette année par quelque $79.6 millions, comparativement à $65.8 millions en 1974, soit une augmentation de 20.9 pour cent.

Pour équilibrer son budget, la ville de Québec bénéficiera de subventions provinciales de $9.5 millions et devra aller chercher des revenus additionnels de $4.2 millions dans la poche du contribuable.

La taxe foncière passe de $1.45 à $1.65 et la taxe d'eau de $0.65 à $0.75 du $100 d'évaluation, ce qui représente une augmentation d'environ $45 pour une maison évaluée à $25,000.

Les salaires grugent la plus grosse partie du budget avec $34.1 millions, suivis du service de la dette, $19 millions; les avantages sociaux, $6 millions; les contrats (neige-ordures-divers), $4.4 millions; la contribution à la CTCUQ, $1.4 million; et la contribution à la CUU, $1.3 million.

cjmt/142 TÉLÉMÉDIA

tout l'monde le fait. fais-le donc!

LES SPORTS TELEMEDIA
7h.00 — 7h.30
17h.30 — 23h.00

QUEBEC EN BREF

DENTISTE — MORT

MONTREAL (PC) — La police a révélé, jeudi, que l'anesthésie générale avait fait une autre victime, dans une clinique dentaire de Pointe-Claire.

Il s'agit, cette fois, d'une filette de trois ans, Katherine Johnston, de Dorval, dont on a constaté le décès à son arrivée à l'hôpital Lakeshore General.

L'automne dernier, Benoit Bertrand, 10 ans, et André Bonin, 21 ans, ont également succombé sur la chaise du dentiste.

On signale que, dans le cas de la clinique de Pointe-Claire, il s'agit d'une nouvelle institution, répondant aux normes du ministère des Affaires sociales.

A la suite des deux premiers décès dans des conditions semblables, l'Ordre des dentistes du Québec avait décrété un maratoire sur l'anesthésie générale dans les cabinets dentaires privés et avait procédé à une inspection.

Le Dr Charles Gosselin, président de l'ODQ, a déclaré, jeudi, qu'il attendait les résultats de l'autopsie de la dernière victime avant de se prononcer.

TROIS — MAISONS — POLICE

MONTREAL (PC) — Selon M. Jean des Trois-Maisons, quelque 600 policiers de la Communauté urbaine de Montréal font un travail de bureau qui pourrait être exercé par des fonctionnaires à meilleur marché.

Témoignant devant la commission de police du Québec, jeudi, le président des fonctionnaires municipaux a fait remarquer que le salaire annuel d'un policier s'élève entre $14,150 et $18,000, tandis que celui d'un col blanc n'atteint que de $5,200 à $11,500.

La CPQ tient des audiences pour étudier des plaintes concernant le projet du directeur René Daigneault, de la CUM, pour restructurer le service de police.

Les audiences ont été ajournées au 25 mars.

AMBULANCES — GREVE

MONTREAL (PC) — La violence ayant cessé, 46 des 70 ambulances d'entreprises privées de la région de Montréal ont pu répondre aux appels des malades, jeudi, en dépit de la grève des ambulanciers syndiqués.

Six des 17 sociétés ambulancières sont affectées par ce débrayage, depuis mardi. Les ambulanciers, qui gagnent environ $2.60 l'heure, réclament $5.50.

Un représentant syndical, M. Gilbert Fauvel, a affirmé que les grévistes n'avaient pas l'intention d'entraver le travail des autres, mais ils leur a demandé de ne s'occuper que des "cas d'extrême urgence".

Les ambulances du service de police de la Communauté urbaine ne sont pas touchés par la grève.

BUREAU — BOURASSA

QUEBEC (PC) — Les bureaux que le premier ministre, M. Robert Bourassa, possède dans l'édifice de l'Hydro-Québec, à Montréal, sont loués à $190,158 pour une durée de 3 ans.

C'est ce qui a été révélé, jeudi, à la commission parlementaire des engagements financiers une commission qui scrute mensuellement les dépenses du gouvernement.

Le ministère des Travaux publics a signé en effet un bail avec l'Hydro-Québec pour les locaux situés dans l'édifice de l'Hydro, à Montréal.

Ces locaux servent à loger "divers services du Conseil exécutif", c'est-à-dire les bureaux du premier ministre Bourassa et les services qui dépendent directement de lui.

Le coût au pied carré est de $9 et la durée du bail est de trois ans à compter du premier janvier 1975, précise l'engagement financier.

ANSWER

HALIFAX (PC) — Quatre agents de la Gendarmerie fédérale ont gagné le brise-glaces John-A-MacDonald, jeudi soir, en vue de participer aux opérations d'arraisonnement du navire Answer, toujours poursuivi dans les eaux du golfe Saint-Laurent, près de Gaspé.

Les deux policiers ont été cueillis à Gaspé et transportés par hélicoptère jusque sur le pont du bâtiment des Forces armées canadiennes, lancé à la poursuite de l'Answer.

Celui-ci est poursuivi par le John-A.-MacDonald, à 45 milles au sud-est de Gaspé.

Après avoir été arraisonné, le navire sera probablement escorté jusqu'à Gaspé ou Dalhousie, au Nouveau-Brunswick.

Plus tôt hier, un porte-parole de la GRC en poste à Montréal a révélé que la Cour fédérale avait émis un ordre d'interception du navire, jaugeant 1,800 tonneaux.

Un mandat d'arrestation a en outre été émis contre la personne de son capitaine, Brian Erb, par un juge de Québec.

Des porte-parole du ministère des Transports a indiqué que l'Answer est constamment gardé à vue par l'équipage du John-A.-MacDonald.

L'Answer s'embourbe de plus en plus dans les glaces, indique-t-on, mais son équipage refuse toujours de recevoir les appels radio que lui lance l'équipage du bâtiment militaire.

Les chantiers des Jeux Olympiques
"Une entrave à la liberté syndicale"

MONTREAL (PC) — Le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) M. Macel Pépin, s'est élevé, jeudi, contre ce qu'il a qualifié "les entraves à la liberté syndicale sur les chantiers des Jeux olympiques de Montréal.

Marcel Pépin, président de la Confédération des syndicats nationaux.

Dans une déclaration écrite qu'il a remise aux journalistes qui couvrent les séances de la commission Cliche sur l'industrie de la construction, le président de la CSN accuse notamment "les responsables des chantiers des Jeux olympiques de se permettre de pratiquer une discrimination accrue à l'encontre des syndiqués de la CSN dans le but évident de procurer un monopole à la FTQ-Construction".

"Ces trois dernières semaines, les entrepreneurs tel Désourdy-Duranceau (responsables de la construction du stade) ont embauché environ 600 travailleurs. Le nombre des adhérents de la CSN qui figurent parmi les travailleurs embauchés se calcule sur les doigts d'une seule main. Or, des journaliers et des menuisiers membres du Syndicat de la construction de Montréal chôment en attendant d'être appelés sur les chantiers des Jeux olympiques au moment même où les entreprises font venir des travailleurs des régions extérieures (et payent leur pension) pour la seule raison qu'ils adhèrent à la FTQ. Il se trouve actuellement aux Jeux olympiques au moins 38 travailleurs membres de la CSN qui ont adhéré à la FTQ parce que, s'ils ne consentaient pas à ce changement d'allégeance, ils n'auraient jamais été embauchés.

"Des travailleurs membres de la CSN sont mis à pied et ne retrouvent leur emploi qu'à la condition expresse d'adhérer à la FTQ. Dans certains cas, c'est un local de la FTQ-construction qui les rappelle au travail.

Tout comme à la LG-2

"Au cours de dizaines d'heures de discussions avec les responsables de l'embauche aux chantiers olympiques, les mandataires de la CSN ont acquis la conviction que ceux-ci sont soumis à des pressions invraisemblables, tant de la part de ceux qui veulent se constituer un monopole que de la part des hommes politiques qui sont apparemment convenus de la leur donner.

"Or, le maire Drapeau a parlé publiquement "d'ententes" avec certains chefs syndicaux afin que les jeux soient prêts à temps et nous tenons à rappeler que M. Paul Desrochers fait toujours partie du Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO). Quand on connaît le système de patronage dans le placement que M. Desrochers avait installé à la Baie James, il n'est pas déraisonnable de penser que le même talent est possiblement à l'oeuvre au COJO.

"En un mot, les chantiers des Jeux olympiques sont actuellement le théâtre d'une conspiration pour abolir la liberté syndicale d'une même nature et d'une même ampleur que celle qui existait à LG-2 avant les événements que l'on sait", conclut M. Pépin.

Lettre ouverte de la soeur directrice
Guerilla des nerfs à Sainte-Justine

MONTREAL (PC) — La directrice de l'hôpital Sainte-Justine, Soeur Jeanne Laporte, inquiète de la tournure que prennent les événements dans son institution, surtout depuis le 17 janvier, vient de lancer par écrit un appel pressant au ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget.

Elle y dénonce particulièrement les employés syndiqués qui mènent une campagne de sabotage, parce qu'on leur a demandé de payer 25 cents par jour pour le stationnement de leurs voitures sur le terrain de l'hôpital. Depuis, explique Soeur Jeanne, les opérations de l'hôpital ont été transformées en révolution.

"A notre avis. il ne s'agit plus d'une question de 25 cents mais bien d'une question de principe, et s'il faut céder au chantage et aux intimidations pour un point aussi futile, l'administration des établissements deviendra impossible."

La directrice expose que "le chef de file et ses suiveurs ont une attitude outrageante et intolérable à l'endroit de quiconque. De fait, cette désinvolture s'apparente à des crises d'hystérie. Le déclenchement des troubles n'est pas dû uniquement au 25 cents imposé pour garer une voiture, mais il est aussi attribuable à un état d'esprit des syndicats qui veulent tout simplement contrôler nos chefs. C'est une forme de culte du nivellement: ils refusent systématiquement toute autorité et nous nous retrouvons devant un monde fermé aux valeurs les plus profondes..."

La lettre de Soeur Jeanne a été publiée en entier dans Le Devoir de jeudi, et le Star en a fait sa manchette de première page. Le texte est accompagné d'une liste des actes de vandalisme commis à l'hôpital depuis le début de la querelle du stationnement.

Les événements des derniers jours témoignent d'une escalade dangereuse. Par exemple, cette semaine, au département de la radiologie, il avait ralentissement de travail et c'étaient les brancardiers qui posaient le diagnostic. "Ils se présentaient dans la salle d'attente et disaient: nous allons "prendre" celui-ci, celui-là, etc. Le directeur des Services professionnels s'adonna à passer là lorsqu'il vit un enfant en détresse respiratoire qui n'avait pas été choisi par "Messieurs les brancardiers". Heureusement, son intervention porta fruit..."

A la cuisine, ce fut aussi le désordre complet: menus trempés dans le miel; diètes mélangées; fils électriques coupés des chars de distribution d'aliments; ascenseurs sabotés pour empêcher le transport des repas aux malades; trois chariots attachés avec une chaîne pour les immobiliser; éviers bouchés afin de répandre l'eau sur le plancher; savon jeté sur le plancher pour le rendre plus glissant et faire trébucher les cadres; explosion de deux bombes fumigènes... On n'en finirait plus d'énumérer les cas de sabotage de ces jours derniers. "Le droit de vivre des syndicats n'entraîne pas nécessairement pour les autres, le devoir de mourir, n'est-ce pas?" écrit Soeur Jeanne. Et elle ajoute qu'humainement parlant, il faudrait que pour la sécurité des malades, des lois soient édictées qui leur assureraient une sécurité maximale sans oublier le personnel de cadre, les médecins et autres qui sont présentement traumatisés et inquiets.

L'appel de la directrice a de quoi faire réfléchir. "D'autres hôpitaux sont appelés à connaître le même sort, dit-elle, si des lois n'interviennent pas pour arrêter cette masse de vandalistes qui se reconnaît tous les droits... Qu'est-ce que nos chefs de la province auraient à répondre advenant une hécatombe? Qui nous dit qu'un bon matin ils n'iront pas endommager une valve d'oxygène et par le fait même faire mourir 50 bébés qui ne vivent que grâce à l'oxygène?"

Par le ministre Jean Cournoyer
La Commission du salaire minimum était paralysée

QUEBEC (PC) — La Commission du salaire minimum est à toutes fins utiles paralysée à cause des tentatives du ministre du Travail, Jean Cournoyer, pour en prendre le contrôle.

C'est ce que soutient le président de cet organisme, le juge Claire Kirkland-Casgrain.

"Ce qui me tient encore en place, c'est l'espoir que survienne, le plus tôt possible, un éventuel changement de direction au ministère du Travail", a déclaré le président de la CSM au cours d'une entrevue accordée au quotidien québécois Le Soleil.

Mme Kirkland-Casgrain a expliqué qu'elle s'était abstenue de prendre publiquement une position conflictuelle jusqu'ici, parce que son statut de juge de la Cour provinciale lui commande de rester apolitique.

"Aujourd'hui, cependant, des impératifs d'ordre administratif m'amènent à parler, puisque ce climat d'enfer paralyse à toutes fins utiles le travail de la commission" a-t-elle dit.

Clans

"Je suis prête à revaloriser la Commission, a ajouté Mme Kirkland-Casgrain, mais à condition qu'on m'accorde les compétences nécessaires au lieu d'alimenter les clans et de multiplier les appuis politiques à l'intérieur de la CSM".

Selon elle, le malaise fondamental vient du fait que "le ministre Cournoyer veut prendre le contrôle de la commission et que les gens de l'intérieur ajustent leur comportement là-dessus, par opportunisme".

Mme Kirkland-Casgrain s'en est prise notamment au vice-président de la Commission, M. Marcel Deschamps, qu'elle a qualifié de "grand messager du ministre" ainsi qu'à l'ex-commissaire Paul Joyal.

Elle reproche à M. Deschamps de s'être tenu longtemps à l'écart des travaux de la commission et d'avoir, tenté parallèlement, de saper son autorité.

Quant à M. Joyal, elle affirme qu'il faisait modifier à son insu les procès verbaux.

"On devait passer des heures à corriger les procès-verbaux des séances de la commission, a-t-elle souligné, parce que M. Joyal les faisait modifier à mon insu. J'ai même dû engager une sténotypiste, par la suite, pour que ça ne se répète plus".

La Commission du salaire minimum est principalement chargée de régir les conditions de travail de 1.7 million de Québécois.

En vertu de la loi, le ministère du Travail n'a aucun pouvoir décisionnel sur cet organisme mais jouit seulement d'un pouvoir de surveillance.

La fluoration gagne des appuis

QUEBEC (PC) — Les appuis continuent à se multiplier en faveur du projet de loi du ministre Claude Forget qui vise à rendre obligatoire la fluoration de l'eau potable au Québec.

Des sept mémoires entendus, jeudi, à la Commission parlementaire des Affaires sociales chargée d'étudier ce projet de loi, six appuyaient la mesure gouvernementale et un seul la condamnait.

Des corporations de médecins, d'agronomes, des CRSSS de différentes régions et l'Association dentaire canadienne ont tenu à encourager le gouvernement dans la voie qu'il s'est fixée, soit obliger les municipalités à fluorer l'eau potable, dans une proportion de 1.2 partie de fluor par million de parties d'eau.

Seul un groupement qui se définit comme le Front commun contre la fluoration s'est prononcé contre la mesure que veut instaurer le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget.

Selon ce front commun, la fluoration de l'eau potable constitue une source additionnelle de pollution et porte atteinte à la liberté individuelle des citoyens.

Les prix des meilleures morceaux de viande de boeuf ainsi que celui du sucre ont baissé

Les prix du boeuf, notamment des meilleurs morceaux, ont baissé à travers le Canada durant les mois de février, ceux du porc ont monté considérablement durant le même mois, mais également durant ce mois, le prix du sucre a continué à baisser.

C'est ce qui ressort d'une enquête de la Presse Canadienne.

Larry Campbell, du Conseil canadien des salaisons, attribue à une diminution de la production de viande de porc la hausse considérable des prix de cette denrée. Il prédit que cette baisse de la production va se continuer toute l'année et que les prix du porc vont conséquemment continuer à augmenter.

"Tant que les éleveurs de porcs ne seront pas convaincus que leur travail est bien rentable, on ne peut s'attendre à ce qu'ils haussent la production et, par voie de conséquence, il y a lieu de croire que les prix du porc vont augmenter encore", dit M. Campbell.

Jim Rollings, directeur des ventes à l'Office ontarien de commercialisation du porc, déclare ceci:

"En janvier cette année, il y avait surabondance de porc importé sur le marché canadien. Cela gardait les prix à la baisse. Mais, maintenant, les éleveurs de porc au Canada diminuent la production, le porc devient rare et les prix de cette denrée montent."

Quant au sucre, les consommateurs en achètent moins qu'avant et c'est ce qui fait baisser le prix de ce produit.

Le prix du sucre est présentement à son plus bas niveau depuis août l'an dernier. C'est ce que déclare Bill Brown, président de l'Institut canadien du sucre à Montréal.

La Presse Canadienne a enquêté sur les prix des aliments dans 12 agglomérations. L'enquête a porté sur 17 articles, les mêmes partout.

Ce sont une livre de sirloin, des saucisses tout-boeuf, du porc, du poulet de première qualité, de steak haché, des filets de morue congelée, du beurre de première qualité, des tomates, des pois verts congelés, des pommes McIntosh, du café moulu, une douzaine d'oeufs de grosseur moyenne, une pinte de lait entier, un pain blanc tranché de 24 onces, 10 livres de pommes de terre de première qualité, une boîte de 24 onces de demi-poires et cinq livres de sucre blanc granulé.

La situation

Voici la situation dans quelques villes.

SAINT-JEAN, N.-B. — La livre de sirloin, $1.84, une baisse de 12 cents par rapport au mois précédent. Les oeufs coûtent 6 cents de plus: 88 cents. Six cents de plus également pour le beurre: 99 cents. Les pommes de terre passent de 88 cents à 75 cents et les tomates, de 89 cents à 69 cents. Coût du panier de provisions pour les 17 articles: $15.64, au regard de $17.03 pour janvier, et au regard de $15.85 en février l'an dernier.

QUEBEC — Le prix du boeuf monte de 30 cents la livre. Il passe à $1.98. Le poulet coûte 4 cents de plus: 81 cents. Le lait, deux cents de plus: 48 cents. Mais le café tombe de $1.28 à $1.14, les pommes de terre tombent de $1.19 à 44 cents. Le panier de provisions pour les 17 articles: $17.30, contre $14.06 en janvier.

MONTREAL — Les saucisses: 91 cents, baisse de huit cents. Le boeuf: $1.98, baisse de 10 cents. Mais le porc coûte quatre cents de plus: $1.73. D'autre part, le sucre coûte 10 cents de moins: $2.54. Panier de provisions pour les 17 articles: $16.01, contre $16.02 en janvier et $15.05 en février l'an dernier.

OTTAWA — Le porc monte de $1.36 à $1.73. Le beurre se vend 94 cents, une hausse de trois cents. Les oeufs coûtent six cents de moins: 70 cents, les pommes de terre, 20 cents de moins: 69 cents, la morue, 14 cents de mois: $1.19. Le panier de provisions: $15.97, contre $17.24 en janvier et $15.21 en février l'an dernier.

TORONTO — Les prix du lait, du beurre et du pain montent. Le lait coûte deux cents de plus: 50 cents, le beurre, cinq cents de plus: 99 cents, le pain, un cent de plus: 51 cents, les tomates, 10 cents de plus: 79 cents. Le sucre coûte 16 cents de moins: $2.69. Panier de provisions: $15.40, contre $16.38 en janvier et $14.59 en février l'an dernier.

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

Pete MacKanin, un nouveau klondike?

DAYTONA BEACH — A écouter les louanges que les Expos de Montréal nous font consommer comme du petit lait au sujet de Pete MacKanin, ce joueur d'avant-champ obtenu des Rangers du Texas, est un nouveau klondike!

L'argument-massue est servi par le gérant Gene Mauch qui prétend que les Mets de New York cèderaient Rusty Staub sur le champ pour obtenir MacKanin.

C'est fort puisque les Mets ont fait la sourde oreille quand les Expos ont tenté de leur passer Willie Davis en retour de Staub.

Le club de baseball de la Métropole a obtenu MacKanin, 23 ans, six ans dans les mineures, des Rangers du Texas, en compagnie du lanceur Don Stanhouse, en décembre dernier, en retour de Willie Davis qu'ils avaient pratiquement offert à tous les clubs des deux ligues.

Dès que le directeur-gérant Jim Fanning a complété la transaction, les représentants de trois équipes, New York, Cleveland, et Kansas City, se sont rués sur le patron des Expos.

"Mais comment se peut-il, lui a-t-on dit à tour de rôle. On ne pensait jamais qu'un espoir de cette qualité, si jeune à part ça, était disponible."

Fanning prétend qu'il a repoussé du revers de la main les propositions des trois équipes qui tentaient de récupérer ce joueur de troisième but qui se défend également à l'arrêt-court et au deuxième but.

Pourquoi MacKanin est-il aussi recherché? Réponse: Parce qu'il est une terreur au bâton, caractéristique rare chez les joueurs d'avant-champ, et qu'en plus, il possède un gant infaillible qui en fait un Brooks Robinson en puissance.

La louange déborde un peu pas mal ici. Les Rangers du Texas ne sont tout de même pas des imbéciles. Auraient-ils cédé ce trésor de 23 ans en retour d'un vieux croulant renommé pour mettre la chicane?

Avant de considérer Pete MacKanin comme un nouveau klondike, il faut savoir qu'on retient deux prises contre lui.

Dabord, malgré son jeune âge, il traîne sa bosse depuis six ans dans les ligues mineures. Les quatre premières années ont été sans éclat aucun.

Il fait cependant un bond en avant étourdissant à son arrivée à Spokane de la Ligue de la Côte du Pacifique. En 1973, il rencontre la balle avec aplomb pour une moyenne de .302. L'an dernier, c'est une moyenne de .291 assortie de 103 points produits et de 28 circuits.

Où est la faille?

Mais les Rangers du Texas ne bronchent pas. Ils le regardent de haut comme un microbe. Pourquoi? On cherche la faille chez Pete MacKanin. Existe-t-il un point faible qui lui a barré la route jusqu'ici? Six ans de ligue mineure, c'est quand même beaucoup.

Pete MacKanin est un gaillard sympathique. Il a les traits d'un adolescent. Il a l'air d'un gamin. Son regard s'anime quand je lui apporte ce dossier. On lui reproche des choses quand même incroyable. On s'en prend à ses 28 circuits de 1974 parce que dans la Ligue de la Côte du Pacifique, la balle voyage sans contrainte et que les clôtures sont rapprochées. Son visage s'obscurcit un moment. Il cherche. Puis, il réplique:

"La Ligue de la Côte du Pacifique est un circuit de frappeurs, mais une bonne ligue, plaide-t-il. C'est dans cette ligue que les Dodgers forment leur joueurs. Les Russell, Cey, Lopes, Ferguson ont passé par là. Ils ne sont pas mauvais n'est-ce pas."

Pete MacKanin débite le tout sans élever la voix. Il conserve le même calme quand on lui parle de ses six ans dans les mineures. A 23 ans, il n'est tout de même pas un vieillard, réplique-t-il. Qu'on lui donne le temps. Il ne sursaute pas quand il relève les comparaisons avec Brocks Robinson.

"Tout ce que je sais, réplique-t-il, c'est que je me défends bien avec mon gant. Je n'ai pas de complexes. J'ai ce qu'il faut pour jouer à Montréal, mais il me reste à le prouver au camp. C'est mon affaire."

MacKanin connaît le tapage publicitaire qu'on lui a réservé à Montréal. Il reste calme.

"C'est toujours bon d'avoir de la pression dit-il. "Ca vous bouscule, Gene Mauch m'a dit que je devais faire mon chemin quelque part dans l'avant-champ. Rien de certain. J'aime ça. Ca me fouette. Je suis obligé de travailler deux fois plus fort."

Je ne sais pas si Pete MacKanin est un nouveau klondike. Mais il a une attitude formidable. Le long exercice était terminé. Mais dix minutes plus tard, Pete MacKanin était sur le terrain recueillant les roulants de Karl Keuhl. Depuis trois jours que MacKanin s'envoie du travail supplémentaire!

"Pas de prix"

Gene Mauch a servi, hier après-midi, une explication sur le geste posé par les Rangers du Texas qui sont allés chercher un vieux joueur récalcitrant comme Willie Davis cédant pour ce faire une valeur sûre comme Pete MacKanin... "Il n'y a pas de prix à payer pour une équipe quand elle voit poindre cet espoir de championnat, certifie Mauch. Les Rangers pensent que Davis va leur donner la poussée nécessaire."

Mauch poursuit en ces termes: "Nous étions exactement dans la même position, il y a un an, quand nous sommes allés chercher Davis. On a pensé qu'il pourrait nous faire tourner le coin. Et ça aurait pu être en plein ça si des gars comme Ron Hunt, Bob Bailey, Ken Singleton avaient donné le rendement attendu."... Il se prend des gageures présentement à savoir si le bouillant gérant du Texas, Billy Martin finira par mettre son poing sur le nez de Willie Davis.

Des progrès foudroyant de Gary Carter, le gérant du Memphis, Karl Keuhl, a ceci à dire: "Pendant les trois dernières années, Gary s'est soumis à un régime essoufflant de 200 à 250 rencontres par années."... Carter confirme. En trois ans, ce nomade n'a pas passé 30 jours à son domicile de Fullerton, Californie.

CLAUDE LAROCHELLE

(Tous droits réservés au Soleil et au Quotidien).

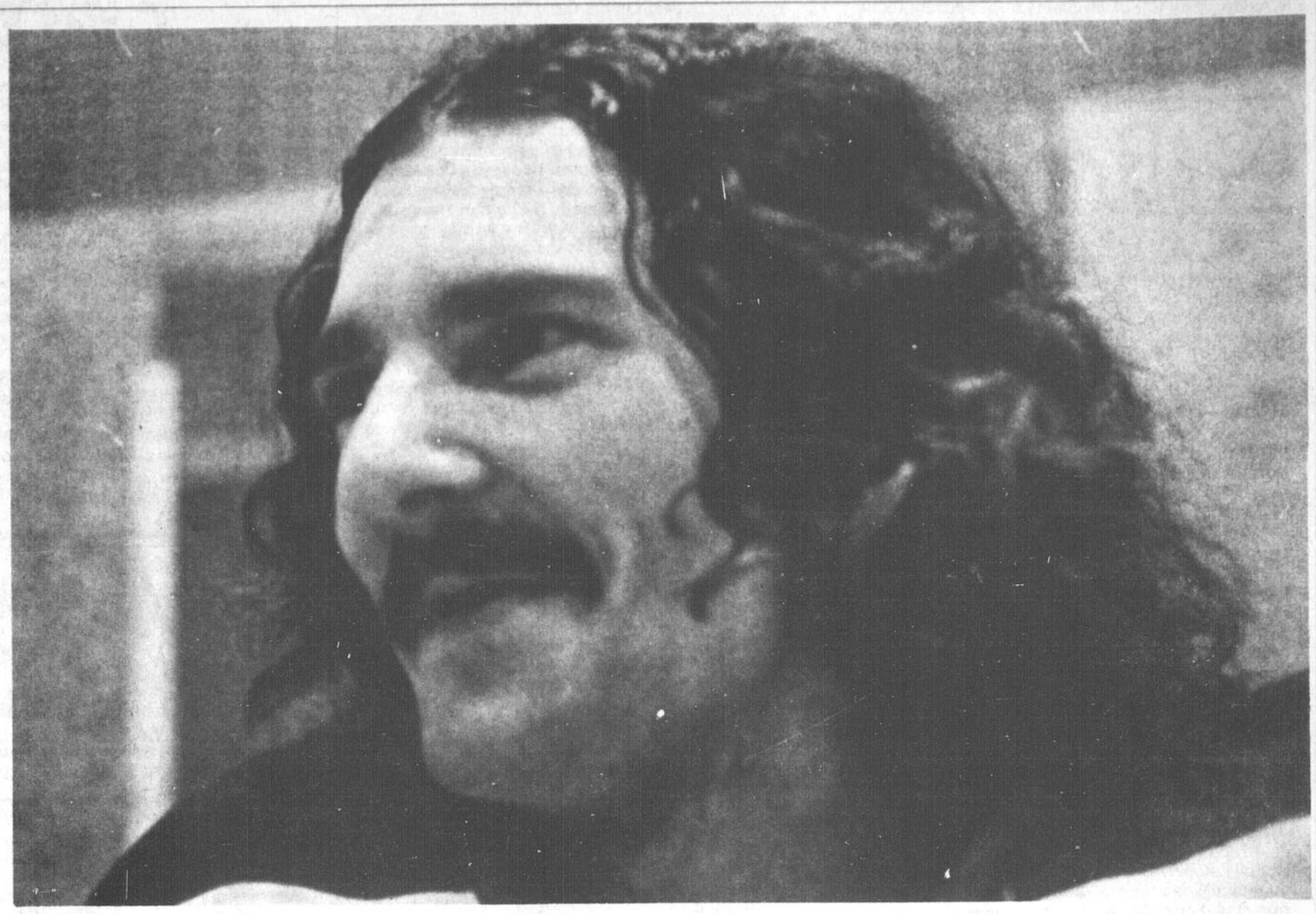

Ca y est: 73 buts

Martin Marcoux éclipse deux records de la main gauche

ROBERVAL — Depuis le temps qu'on en parle. D'un seul lancer, hier soir à Roberval, Martin Marcoux, des Aiglons d'Alma a définitivement éclipsé deux records, permettant aussi à son coéquipier Daniel Maltais d'établir une nouvelle marque dans la Ligue junior régionale de hockey.

Marcoux a poussé l'affront jusqu'à enfiler son 73ème but de la saison, en se servant uniquement de la main gauche. Un lancer qui a totalement déjoué les calculs du gardien substitut des Ouananiches, Antoine Lemay.

La marque de Phil Desgagné, qui à l'époque, avait réussi 72 buts en une saison est maintenant chose du passé. Un autre record, soit une collection de 13 trucs du chapeau détenue lui aussi par Desgagné, se perdra dans la poussière. Marcoux a récolté son 14ème truc du chapeau aux dépends du duo de portiers des Ouananiches, André Roberge et Antoine Lemay.

Au cours des prochains matches, la tension sera moins forte pour la nouvelle vedette du circuit régional. Il tentera d'établir une nouvelle marque concernant le nombre de points accumulés dans une saison. Grâce à une production de cinq points, hier soir, Marcoux a porté sa fiche personnelle à 136 points alors que le meilleur dossier, celui de Jeannot Gilbert, indique 139 points.

Daniel Maltais, pour sa part, a fourni trois passes pour ainsi porter son total à 84 cette saison, reléguant la marque de 83 mentions d'assistances aux oubliettes.

Enfin soulagé

Marcoux respirait à l'aise à l'issue de cette victoire de 10-2 des Aiglons. Il a goûté avec grand plaisir le champagne réservé aux grandes occasions.

"Je commençais à avoir de sérieux doutes. J'étais certain de réussir avant la fin de la saison, mais je trouvais le temps long, a-t-il expliqué. Contrairement contre les Castors de Dolbeau, la semaine dernière, les Ouananiches m'ont laissé agir à mon aise."

La tension se faisait sentir dans le camp des Aiglons surtout pour Marcoux. "Les gars commençaient à être écoeurés de cette histoire de record. Ils tenaient absolument à ce que je le batte ce soir."

Marcoux prendra les choses avec plus d'aisance pour les prochains matches. "Je profiterai des deux prochaines rencontres pour cette marque du plus grand nombre de points. Je serai sûrement moins nerveux".

Le porte-couleur des Aiglons ne pouvait accepter toutes les félicitations d'usage sans rendre hommage à Daniel Maltais. "Daniel demeure sans aucun doute le pivot de notre trio. Sans lui, je n'aurais jamais réussi cet exploit," a-t-il dit.

Malgré la fatigue, Maltais a obtenu ce qu'il désirait. "Ca ne marchait pas comme d'habitude ce soir. Je ne sais pas pourquoi, mais je ne croyais pas établir cette marque contre Roberval. De toute façon, nous avons réussi, c'est le principal", a confié le joueur de centre des Aiglons.

Naturellement, Maltais a submergé son compagnon de savantes passes afin qu'il puisse réaliser ce nouvel exploit. "Nous le cherchions constamment sur la glace", a révélé le numéro 14 des Aiglons.

Défensive plus serrée

L'instructeur des Aiglons, Marc Bernier célébrait évidemment l'heureux événement en compagnie de ses deux joueurs étoiles. "Je suis content pour une autre chose également. Nous avons accordé moins de buts qu'à l'habitude. Nous voulions compléter notre troisième match [illegible] sans allouer de buts", a soumis Bernier.

Beauseigle préférerait affronter les Marquis

par Pierre Raymond

ROBERVAL — L'idée de rencontrer les Saguenéens de Chicoutimi en série demi-finale de la Ligue junior régionale de hockey, ne plaît guère au joueur étoile des Ouananiches de Roberval, Yves Beauseigle. La recrue des Robervalois préférerait davantage affronter les Marquis de Jonquière.

"Je n'aime pas Chicoutimi, lance Beauseigle. Les Marquis ne se préoccupent pas de nous défoncer, contrairement aux Saguenéens qui eux, en pensent qu'à nous ridiculiser. Les Marquis nous ont toujours donné une chance en saison régulière, ce qui n'est pas le cas pour les Saguenéens," explique l'auteur de 48 buts.

De toute façon, Beauseigle, comme la grande majorité de ses coéquipiers, est convaincu que les Ouananiches ne pourront aller bien loin dans cette série. "Nous n'avons évidemment pas l'équipe pour s'opposer à Chicoutimi. Nous nous contenterons de limiter les dégâts." dit-il.

Beauseigle constitue un sérieux candidat au titre de la recrue par excellence de la Ligue junior régionale. Il redoute l'efficacité de Victorio Rosamilia, des Aiglons d'Alma. "Rosamilia me talonne de près au classement des compteurs. Je ne pense pas tellement à ce titre même si je serais très heureux de l'obtenir."

Le neuvième meilleur compteur du circuit régional avait espéré une production de 35 buts, au début de la présente campagne. "Je ne croyais pas que j'aurais la tâche aussi facile. Maintenant que j'en suis rendu à ce point, j'espère atteindre le cap des 50 buts."

Le quatrième rang: une surprise

L'obtention du quatrième rang au classement général, synonyme d'une participation aux séries éliminatoires, a été une surprise pour l'ailier gauche des Ouananiches. "Je ne m'attendais pas à cela. Le calendrier mixte nous a sûrement aidés", souligne Beauseigle, précisant de plus que les Ouananiches n'avaient pas raison de perdre un seul match cette saison contre les Castors de Dolbeau.

Concernant les récents problèmes de la formation dirigée par Jules Gagnon, la plupart des joueurs semblent avoir accepté le départ soudain du défenseur Mario Boily sans aucune amertume. Mais Beauseigle ne tient particulièrement pas à se mêler des problèmes internes de l'organisation. "Je ne m'occupe pas de ces choses, avoue l'athlète de 17 ans. Je me contente de faire ma petite affaire."

"Ca a brassé" entre les Nordiques et les Blazers

QUEBEC (PC) — Réal Cloutier a marqué trois buts, hier soir, et les Nordiques de Québec ont eu raison des Blazers de Vancouver 9-7, dans une rencontre de l'Association mondiale de hockey disputée devant 9,433 spectateurs et ponctuée de plusieurs bagarres.

Serge Bernier, avec deux buts, Michel Parizeau, Marc Tardif, Jean Bernier et Rénald Leclerc ont aussi fait scintiller la lumière rouge pour Québec. Claude St-Sauveur, avec trois buts, Larry Israelson, Rob Walton, Hugh Harris et Bryan Campbell ont touché la cible pour Vancouver.

Les deux équipes ont préconisé un style de jeu très ouvert jusqu'à ce qu'une première bagarre éclate vers la fin de la période médiane. L'arbitre s'est vu dans l'obligation de renvoyer les joueurs des deux formations à leurs vestiaires.

Tardif et Rick Jodzio, des Blazers, ont échangé quelques coups à leur sortie du banc des pénalisations, où ils venaient de purger des majeures pour s'être battus. Une intervention de Réjean Houle a envenimé la situation et provoqué une bagarre générale.

Rick Jordan, des Nordiques, et Peter Driscoll, des Blazers, ont été expulsés de la rencontre pour avoir quitté le banc des pénalisations dans le but de se mêler à la bagarre.

A leur retour sur la patinoire, les deux équipes ont complété la deuxième période avant de changer de côté pour le dernier tiers.

Les Blazers ont ouvert le pointage après seulement 36 secondes de jeu en période initiale. Israelson a capté une passe de Ron Chipperfield et a trompé la vigilance du gardien Richard Brodeur avec un tir dans le coin supérieur gauche du filet.

Les Blazers ont compté de nouveau avant que Parizeau et Cloutier ne créent une égalité de 2-2.

Québec a pris au deuxième vingt une avance de 6-4 mais St-Sauveur a riposté pour Vancouver avec ses deuxième et troisième filets de la soirée.

Campbell a redonné les devants aux Blazers, au début du troisième engagement, mais Cloutier, avec deux buts, et Leclerc ont scellé l'issue du match.

Cette rencontre s'est avérée coûteuse pour les deux équipes. Tardif a subi une élongation musculaire au dos, à la hauteur des omoplates, et Paul Terbenche, des Blazers, une fracture au nez.

Tardif devra s'absenter pour au moins deux semaines tandis que Terbenche pourrait être perdu pour le reste de la saison.

Les Blazers ont effectué 47 tirs au but, contre 35.

Lambert Tremblay en a encore pour trois semaines à attendre

La guigne s'acharne sur Lambert Tremblay. Le capitaine des Saguenéens de Chicoutimi craignait une intervention chirurgicale au genou gauche mais le médecin lui a tout simplement recommandé des exercices d'assouplissements afin d'accélérer la guérison. Toujours selon le médecin, Tremblay en aurait encore pour trois semaines d'inactivité. On se souviendra que Tremblay avait été victime de cette blessure lors de la dernière visite de son équipe à Jonquière.

LE RAPIDO

ET LA RAQUETTE

On ne parle pas trop fréquemment de cette discipline. Quoiqu'il en soit, les amateurs de la raquette sont conviés à une journée régionale qui se tiendra à Alma, le 9 mars prochain. Les compétitions, qui débuteront à 10 hres, auront lieu sur les terrains des Galeries Lac-St-Jean. Une soirée clôturera cette journée fort intéressante.

NAGE-O-THON COLLECTIF

Le nage-o-thon régional aura lieu, cette année, le 9 mars à Jonquière, Alma et Chicoutimi-Nord simultanément. A Jonquière, la piscine du CEGEP de Jonquière accueillera les participants tandis que les nageurs d'Alma pourront se rendre au CREPS. L'institut Roland Saucier, de Chicoutimi-Nord, présentera également les compétitions qui permettront un moyen de financement. Concernant le secteur de Chicoutimi, une épreuve du genre sera présentée à la piscine de l'hôtel Le Montagnais, le 16 mars.

AUCUN COMPLEXE

Le diminutif joueur de centre des Saguenéens de Chicoutimi, Daniel Lecours, a bien aimé voir Bobby Lalonde à l'oeuvre mercredi soir dernier, lors du match Vancouver-Montréal. Lalonde ne mesure que cinq pieds et cinq pouces et avoue que sa petite taille ne lui cause aucun ennui. Lecours, du haut de ses cinq pieds et six pouces, n'a vraiment plus de complexe.

HOCKEY AMATEUR A MISTASSINI

Sous la présidence de M. Gérard Beaudet, le nouveau centre sportif de Mistassini présentera le premier Tournoi de hockey amateur les 4, 5 et 6 avril prochains. Cette compétition regroupera les meilleures équipes régionales. MM. Rémi Rousseau, Gérald Dufour, Jean-Guy Asselin et Alain Bouchard agiront à titre de directeur du tournoi.

DES NOUVELLES DU CRL

Quelques nouvelles brèves nous proviennent du Conseil régional des loisirs. L'Association régionale de tir à la carabine présentera un championnat olympique junior provincial de tir à la carabine à air (cinq mètres) le 22 mars au centre sportif de Bagotville. Cette compétition s'adresse aux garçons et filles de neuf à 14 ans. Au domaine des échecs, l'association régionale organise un tournoi de type suisse en fin de semaine prochaine, à la salle de l'âge d'or du Centre commémoratif Price de Kénogami. Le tournoi débutera samedi, à 8h.30.

CHOIX JUDICIEUX

Le Comité organisateur des Jeux Olympiques de Montréal a fait un coup de maître en s'assurant les services de Marc Boivin, directeur de l'activité physique au CEGEP de Chicoutimi, qui remplira les fonctions d'attaché de presse pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean. M. Boivin servira d'intermédiaire pour la presse écrite et parlée sur le phénomène olympique et ses diverses facettes. Il informera la presse sur les projets du niveau élémentaire, secondaire collégial et universitaire.

JACQUES GAUTHIER LE PREMIER

Robert Larouche, responsable de la Ligue de hockey amateur Molson de Jonquière, ne se fie plus à la poste. Il prend maintenant le moyen le plus rapide pour nous rejoindre: le téléphone. (Avis à Bell Canada). Ainsi, Robert nous confirme que Jacques Gauthier, des Amis du hockey, a finalement terminé au premier rang des compteurs, mercredi soir, malgré une défaite de 11 à 4 de son équipe aux mains du Claveau et fils. Gauthier a terminé avec un dossier de 25 buts, 29 passes pour un total de 54 points, une priorité de 13 sur Alain Bérubé. Par cette écrasante victoire, le Claveau et fils s'est assuré le deuxième rang au classement. Rappellons que le LM Excavation a été proclamé champion depuis plusieurs semaines déjà.

SKI DE FOND

Le club de ski de fond du secteur d'Arvida convoque tous ses membres à une soirée sociale, le premier mars, au chalet du club. Une dégûstation de bière et fromage sera offerte à tous les invités.

CA PROMET

Le 30e Tournoi annuel des petites quilles des fonctionnaires de l'Etat du Québec se tiendra cette année les 17 et 18 mai, à Chicoutimi. Les villes Québec, Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke, Grand'Mère, Hull, St-Hyacinthe seront représentées. Imaginez-vous un seul instant des fonctionnaires jouant aux quilles. Ca promet!

RENCONTRE INTERRESSANTE

Les Saguenéens de Chicoutimi ne voudraient pas manquer pour tout l'or du monde la visite des Aiglons d'Alma à Jonquière, le 9 mars prochain. Ainsi, la direction des Saguenéens a conclu une entente avec celle du National de Port-Alfred à l'effet que le match National-Saguenéens prévu en soirée soit disputé en après-midi. Tout ce beau monde pourra donc se rendre à Jonquière en soirée. Parions que les joueurs Chicoutimiens s'installeront derrière le banc des Aiglons.

MCNALLY SE FAIT ATTENDRE

Trois joueurs, dont l'artilleur gaucher Dave McNally, brillaient par leur absence hier au camp d'entraînement des Expos de Montréal quand les voltigeurs et les joueurs d'intérieur sont venus se joindre aux lanceurs et aux receveurs lors de la première journée complète d'entraînement. Jim Fanning, directeur-gérant des Expos, a révélé que les discussions se poursuivaient avec l'artilleur, acquis au cours de l'hiver lors d'un échange avec les Orioles de Baltimore.

LES TOROS CEDENT DEUX CHOIX

Les Toros de Toronto de l'Association mondiale de hockey ont annoncé hier qu'ils avaient fait l'acquisition du défenseur Larry Mavety des Cougars de Chicago. En échange du joueur de 32 ans, les Toros ont cédé leur deuxième choix au repêchage amateur de 1975 et leur deuxième choix de 'ç. Mavety totalise 10 buts et 22 passes avec les cougars cette saison.

Il a de plus passé 124 minutes au banc des pénalités.

COLE N'EST PLUS INTERESSE

Edward N. Cole, l'ancien président exécutif de General Motors, n'est plus intéressé par l'achat de la franchise des Orioles de Baltimore, de la Ligue américaine de baseball. C'est du moins la déclaration faite hier par Mme Cole et rapportée par le quotidien Washington Post. Le président du conseil de direction des Orioles, Jerold Hoffberger, a pour sa part déclaré avoir refusé l'offre de Cole, offre qui lui avait été faite au téléphone.

Riki veut donner une chance à tout le monde

Les Jeux du Québec écartent les athlètes de Lethbridge

par Julien Gagnon

RIMOUSKI — Les athlètes québécois qui ont représenté le Québec de brillante façon, à Lethbridge en Alberta, aux récents Jeux du Canada, ne pourront pas participer aux Jeux d'hiver 75, à Rimouski. Les Jeux du Québec, ayant comme premier objectif de favoriser une participation massive des québécois au sport amateur, leurs organisateurs ont cru bon d'écarter des compétitions, les sportifs qui ont atteint le sommet dans leur discipline respective. Par ce geste, ils désirent favoriser les plus jeunes athlètes principalement.

Les champions québécois seront également exclus de toutes les disciplines qui seront présentées du 28 février au 9 mars, à Rimouski. A l'exception du ballon sur glace, du volley-ball et de la raquette où tous les jeunes sont éligibles. Dans les deux premiers cas, il s'agit de sports nouvellement structurés dans les classes de compétitions présentées aux Jeux d'hiver. En ce qui concerne la raquette, il s'agit de la première épreuve provinciale où toutes les régions du Québec seront représentées.

Voici la liste de la délégation du Saguenay-Lac-St-Jean aux prochains Jeux d'hiver provinciaux.

BADMINTON: — Brian Tighe et Lyne Bergeron, Bagotville, Claude Tremblay, Arvida, Denis Fortin, Kénogami, Violaine Gagnon et Suzanne Gagné, Chambord. Responsable: Pierre Arseneault.

BALLON SUR GLACE: — Christian Boily, Louis-Emile Hudon, Luc Simard, Langis Beaulieu, Jean Laroche, Gérald Ouellet, André Lamontagne, Jacques Girard, Sylvain Asselin, Marius Bouchard, Jean-Pierre Tremblay, Sylvain Bouchard et Sylvain Boily. Responsables: Paul Gilbert et Roch Dion. Il s'agit d'une équipe venant de Roberval.

CURLING FEMININ: — Catherine Mihelich, Johanne Larouche, Linda Pettersen et Lyne Bégin, de Jonquière.

CURLING MASCULIN: — Luc Robitaille, Jean Emond, Serge Gaudreault et Eric Gaudreault, de Chicoutimi. Responsables: Jean-Paul Ménard et Lucien Tremblay.

ESCRIME: — Jacynthe Poirier, Diane Levasseur, Jean-Paul Banos, Jean-Marie Banos, Serge Létourneau, Yvon Néron, Line Martineau et Line Harvey, de Chibougamau. Responsables: Henri Sassine et Gaétan Piché.

HALTEROPHILIE: — Régis Simard, St-Fulgence, Denis Belley, Chicoutimi, Claude Corneau, St-Fulgence, Roch Boivin, Arvida, Pierre Belley, Chicoutimi, et Louis Morissette, St-Fulgence. Responsable: Clovis Maltais.

JUDO: — Denis Bernier, Arvida, Robin Bérubé, Jonquière, Claude Delisle, Alma, Bruno Baillargeon, Kénogami, Gilles Carré, Chicoutimi-Nord, et Raynald Thibeault, St-Gédéon. Responsable: Gilles Ouellet.

KARATE: — Sylvain Blanchette, Réjean Lemieux, Florent Lemieux, Carl Lavoie et Lynda Lemieux, de Chicoutimi. Responsable: Daniel Tremblay.

LUTTE OLYMPIQUE: — Rémi Pageau, Daniel Pageau, Régis Pageau, St-Ambroise, Olivier Bruno et Robert Roy de Shipshaw, Sylvain Tremblay et Claude Potvin, d'Alma, Jocelyn Dufour, de St-Ambroise. Responsable: Carol Villeneuve.

NAGE SYNCHRONISEE: — Marie Tremblay, Claire Bélanger et Catherine Madore, de Chicoutimi, Hélène Boileau, Sylvie Dufour et Hélène Gagnon, de Rivière-du-Moulin. Responsable: Danielle Villeneuve.

PATINAGE ARTISTIQUE: — Rachel Montminy, Josée Tremblay, Christine Flaherty, Alana Holland, d'Arvida, Manon Imbeault, de Chicoutimi, Denis Tremblay, Port-Alfred, Gill Muckle et Cathrina Stevens, de Bagotville, Dany Couture, de Jonquière. Responsables: Betty Brassard et Diane Boucher.

PATINAGE DE VITESSE: — Junior Hudon, Luc Lacaille et Denis Girard, de Chicoutimi, Steve Holland et Diane Holland, d'Arvida, Anne Groleau, André Gauthier, Lucie Couture, Yves Lespérance, Ghislain Côté, Hélène Hébert et Eric Cole, de Jonquière. Responsables: Justin Rochefort et René Hébert.

RAQUETTE: — Denis Boulanger, Jacinthe Théberge, Line Rivard et Linda Girard, de Dolbeau, Odette Lévesque, de La Doré. Responsables: M. et Mme Réjean Gagnon.

SKI ALPIN: — Sylvie Richard, d'Arvida, Lise Veilleux, de Dolbeau, Luc Gagnon, d'Alma, Jean-Pierre Banos, de Chibougamau, Jacynthe Lemay, d'Alma, Marlene Holland, de Kénogami, Pierre Lacasse, de Jonquière et Eric Bergeron, de Kénogami. Responsables: Daniel Proulx et Charlène Berry.

SKI DE FOND: — Jacinthe Harvey, Lyne Bouchard, Lucie Harvey et Alain Fortin, d'Alma, Daniel Fillion, de Chicoutimi-Nord, Marcel Paquet, de Bagotville, Diane Boudreault, de Dolbeau, Pierre Zakarauskas, de Roberval. Responsables: Rémi Maltais et Réal Gaudreault.

TENNIS SUR TABLE: — Bruno Tremblay, Françcis Tremblay, Félix Savard, de Chicoutimi, Linda Simard, Monique Boucher, Luce Gagné, de Chicoutimi-Nord. Responsables: M. et Mme Ls-Philippe Gagné.

VOLLEY-BALL: — Denis Tremblay, Herman Beaulieu, Jocelyn Doucet, Gervais Gagnon, Gilles Fortin, Jocelyn Larouche, Rémi Lamothe, Mario Ruel, Richard Tremblay, Richard Lamothe, Jean-Marc Coutu, Mario Boudreault, de Dolbeau. Responsables: Georges Simard et Serge Desgagné.

Il s'agit d'une participation de 125 athlètes qui auront la tâche de défendre les couleurs de la région.

Enfin, notons qu'au moins 25 d'entre eux ont vécu l'expérience des Jeux de la Beauce en 1974 alors que la région avait récolté 29 médailles.

Jeux du Québec hiver'75

Premier départ des athlètes aujourd'hui; le deuxième, lundi

par Julien Gagnon

RIMOUSKI — Un horaire de départ et de retour des athlètes du Saguenay-Lac-St-Jean qui vont aux Jeux d'hiver à Rimouski, a été préparé en conformité avec la présentation des blocs de disciplines sportives qui sont présentées en trois sessions différentes.

Aujourd'hui, un autobus amène les athlètes à l'aéroport de Bagotville où le départ à lieu à 14 h. 35 et l'arrivée à Rimouski à 15 h.20. La date de retour a été fixée au 3 mars à 15 h. 30, depuis Rimouski.

Durant cette première session qui dure les 1-2-3 mars, les disciplines du judo, de l'escrime, du patinage artistique, du ski de fond et du volley-ball sont à l'honneur.

Un second départ a lieu à 16 h. 40, le 3 mars depuis Bagotville pour la prochaine session de compétition couvrant la période du 4-5-6 mars. Les disciplines au programme sont: le curling, l'haltérophilie, le patinage de vitesse, la raquette, le tennis sur table.

Le retour sera effectué le 6 mars, à 16 h., depuis Rimouski.

Quant au troisième bloc de compétition qui regroupe les disciplines du badminton, du ballon sur glace, du karaté, de la lutte olympique, de la nage synchronisée et du ski alpin, il sera compris durant la période du 7-8-9 mars. Le départ se fera toujours depuis l'aéroport de Bagotville, à 16 h. 40 le 6 mars, et le retour depuis Rimouski, aura lieu le 9 mars à 16 h.

La cérémonie officielle d'ouverture des Jeux du Québec sera faite ce soir.

Guy Lafleur essuie un non catégorique du Dr Kinnear

par Claude Brière

MONTREAL — C'est bien dommage pour Guy Lafleur, mais ce n'est pas lui qui décidera de la date de son retour au jeu. On sait que mercredi soir, après la victoire du Canadien aux dépens des Canucks de Vancouver, Lafleur avait confié qu'il voulait ardemment revenir au jeu pour le match de demain soir, alors que le Canadien recevra la visite des Blues de St-Louis. A ce moment, Lafleur espérait pouvoir rencontrer le médecin, et lui soutirer la permission de jouer.

Toutefois, les choses ne se sont pas passées ainsi, et Lafleur a essuyé un dur refus du Dr Kinnear, avant même qu'il ne lui demande ladite permission.

"Dr, je voudrais vous rencontrer..."

"Eh bien pas moi. Je ne veux pas te voir avant lundi prochain!"

Lafleur s'est bien présenté à l'exercice d'hier, mais la direction n'a pas voulu qu'il participe à la session de jeu simulé. Visiblement, on ne veut courir aucun risque.

D'ailleurs, à l'issue de l'exercice, l'assistant-instructeur Claude Ruel ajoutait: "Guy Lafleur est tout un joueur de hockey, et il veut dire beaucoup dans les succès du Canadien. Nous ne prendrons certainement pas la chance de passer outre aux recommandations du médecin, et hâter son retour au jeu. Si le médecin ne lui a pas encore donné le feu vert, il sait ce qu'il fait. Je comprends bien Guy. Il veut tellement poursuivre sa marche, qu'il est prêt à tous les sacrifices. D'ailleurs, il a toujours montré cette excellente attitude...

"Le médecin a dit qu'il rencontrerait Guy le 3 mars prochain. Je le répète, nous ne prendrons pas la chance de lui faire endosser l'uniforme, avant que sa blessure soit bel et bien guérie. Une simple malchance pourrait nous forcer à rayer son nom de l'alignement, jusqu'à la saison prochaine, et nous en sommes nullement intéressés."

"Ce n'est pas Guy, ce n'est pas Sam Pollock, ce n'est pas Scotty Bowman et ce n'est pas moi qui déciderons de la date de son retour au jeu. La réponse n'appartient qu'à un seul homme: c'est au médecin!" a renchéri Ruel.

Jeux Olympiques

MONTREAL

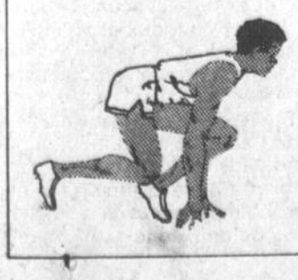

"1976"

Bloc-notes

A l'issue de l'exercice d'hier, l'instructeur Scotty Bowman a dû quitter en vitesse le Forum, afin de se rendre au chevet de sa mère qui venait d'être victime d'une crise cardiaque... Serge Savard a pu bénéficier d'un repos lors de l'exercice d'hier... Guy Lapointe aurait pu faire de même, mais il a préféré participer à l'exercice... Les Blues de St-Louis ont tenu un exercice optionnel sur la patinoire du Forum, hier après-midi... Plusieurs joueurs manquaient à l'appel. Ainsi, Gary Unger avait obtenu congé, de même que les frères Bob et Barkley Plager, Claude Larose et Pierre Plante... L'instructeur des Blues, Gary Young, croit que son équipe s'est améliorée de plus de 50 pour cent, depuis l'arrivée des Chuck Lefley, Claude Larose et Denis Dupéré... Néanmoins, Young n'a pas caché que les Blues avaient perdu un gros morceau quand ils ont échangé le défenseur Don Awrey au Canadien... Il est probable que c'est le jeune Yves Bélanger qui aura la tâche d'affronter le Tricolore, demain soir... Bélanger avait été réellement malchanceux il y a un peu plus d'une semaine, à Saint-Louis, quand le Canadien avait réussi à lui soutirer un match nul 4-4, alors qu'Yvon Lambert a marqué avec 11 secondes à faire dans la rencontre...

AVEUGLE — Un jeune aveugle, aidé de Glen Sather, ajuste les jambières du gardien de buts Michel Larocque. Ils étaient une trentaine d'enfants aveugles à assister à l'exercice du Canadien, hier, au Forum.

Comment un lac sans source ni décharge peut-il contenir du poisson?

Une question m'a été posée, la semaine dernière à savoir comment un lac qui n'a aucune source d'alimentation ni aucune décharge, peut contenir de la truite. Il s'agit d'un point d'eau alimenté par des sources souterraines et qui est connu sous le nom de lac Brochet.

Dans le territoire du Saguenay-Lac-St-Jean, on dénombre une assez bonne quantité de lacs connus sous le nom de "lac Brochet", il est donc assez difficile de déterminer dans quel secteur de la région on peut le trouver.

Par contre, à la suite d'informations que nous avons pu recueillir, on peut remonter dans les millénaires, à l'époque de la glaciation dans la formation des lacs. Il est fort possible que des oeufs aient pu être déposés au fond du lac et que la reproduction ait pu s'étendre sur des milliers d'années.

Une autre hypothèse est que le lac en question ait fort bien pu avoir été ensemencé par les locataires ou les propriétaires terriens. De ce fait, il est normal de retrouver de la truite à cet endroit.

Enfin, comme troisième possibilité, un poisson capturé par un oiseau de proie a pu être échappé vivant, dans les eaux en survolant le lac. Si par hasard, il s'agit d'une femelle, la reproduction suit son cours normal et on retrouve alors du poisson dans ces eaux.

Voilà trois points d'éclaircissement qui peuvent être pris en considération. De toutes façons, ce n'est pas tellement important, ce qui compte c'est qu'il y ait du poisson dans le lac en question.

JULIEN GAGNON

Pas pratique pour nous

Concernant les escalateurs à poisson dont nous avons parlé dans un texte précédent et qui sont fabriqués par une compagnie de Toronto, en plus d'être approuvés par les spécialistes des pêcheries du gouvernement ontarien, il est acquis que le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec est déjà au courant de cette invention.

On prétend que l'installation de tels modules au Québec serait trop dispendieuse pour en justifier la confection et la mise en opération. Ces escalateurs sont principalement utilisés pour les poissons de taille moyenne. On doit prévoir des escalateurs plus grands en raison de la taille des saumons qui se révèlent comme étant des poissons qui nécessitent des rampes d'accès beaucoup plus accentuées que celles utilisées en Ontario.

Le prix du matériau étant assez exagéré, les spécialistes du ministère québécois estiment qu'il est plus avantageux de monter des escalateurs en béton et de les couler sur place. Nous, on appelle cela "une passe migratoire". C'est du pareil au même.

Nouveaux organismes

Il est maintenant assuré qu'un nouveau Conseil du tourisme sera créé en même temps qu'un nouveau Conseil de la faune. On prévoit que ces deux organismes pourront disposer d'un secrétariat commun afin de faciliter les opérations administratives.

Pour le Conseil du tourisme, on conçoit que les membres seront désignés par des organismes appartenant aux trois secteurs suivants: les professionnels du tourisme, les organismes de participation populaire, les spécialistes de la recherche et de l'information.

Le mandat des membres du Conseil sera d'un an, avec possibilité de renouvellement pour une autre année. Chacun des trois secteurs comptera cinq représentants au sein du Conseil. Les mêmes principes de sélection, de représentativité et de renouvellement prévaudront pour la formation du Conseil de la Faune.

Cours de maniement

Guy Despatie, le responsable de la divisiton de l'éducation et de la sécurité dans le maniement des armes à feu, a élaboré un programme assez chargé et les chasseurs auront toutes les facilités nécessaires pour se prévaloir des avantages de ces cours populaires.

Le calendrier des cours commence en fin de semaine pour se terminer le 21 juin prochain. Ce qui donne une période de trois mois aux chasseurs pour pouvoir se qualifier pour l'obtention du certificat d'aptitude dans le maniement des armes.

Ces certificats seront distribués en temps opportun, en prévision de la saison de chasse 1975. Il est à noter qu'il peut se donner deux sessions de cours dans la même journée mais ce sera à deux endroits différents afin de pouvoir épargner du transport et de regrouper le plus possible les résidents d'un même secteur.

Demain, ce sera à l'école des métiers de Chicoutimi alors que dimanche, ce sera à la Polyvalente de Jonquière. A noter que les cours débutent à 8 h. 15.

Défaits 6 à 4 par les Saguenéens

Les Festivals de Hull ont pris les nerfs

par André Lestourneau

CHICOUTIMI — A croire que les officiels en veulent aux Hullois. Qu'ils se sont tous passés le mot pour leur mener la vie dure!

C'est du moins l'impression du pilote Lally Lalande qui a pris les nerfs et perdu patience, face au travail de l'officiel Gérard Cayouette, alors que ses protégés, aussi mauvais perdants que lui, ont fort mal accepté ce revers de 6 à 4, hier soir, contre les Saguenéens de Chicoutimi.

"Un instructeur doit être patient, mais il y a une limite à tout. C'est toujours la même histoire. Nous avons affaire à des "homers". Mes jeunes ont été influencés par leurs mauvaises décisions. Il faut les comprendre."

Mauvaise décisions ou pas, les Festivals se sont montrés de piètres sportifs. Ils se sont même permis des gestes disgracieux, notamment Jim Montgomery et Ted Bulley, en tentant de faire un mauvais parti aux juges de lignes.

Pour cause, ils revendiquaient un traitement plus juste... à leurs yeux. Malheureusement, ils semblaient oublier qu'on est mauvais juge de soi-même et que l'arbitre ne peut manquer des points et que ces derniers ont toujours raison.

Un but controversé

Tout ce charivari devait débuter à la suite du filet de Marc D'Amico, enregistré dans un filet désert alors que les Festivals tentaient un effort désespéré pour niveler le compte.

Fort vraisemblablement, ce but fatidique fut marqué sur un hors jeu que les officiels ont oublié de siffler.

Mais qu'importe, comme le soulignait Lalande, en reprenant quelque peu son calme, "la partie était déjà sur le cul", par suite du but de la recrue Raymond Laroche, lequel procurait une avance de 5 à 4 aux locaux.

Jeu sans cohésion

De fait, la victoire aurait pu tout aussi bien tourner à l'avantage des visiteurs, car aucun des deux combattants ne s'est vraiment distingué, le jeu étant souvent décousu.

Les Saguenéens ont d'abord pris l'initiative de la rencontre avec deux buts enregistrés dans les dix premières minutes, pour voir les visiteurs revenir à la charge et s'emparer d'une avance de 4 à 3 à la fin du deuxième engagement.

Cette seconde fut tout à l'avantage des visiteurs qui ont dirigé pas moins que 19 lancers sur le gardien Jean Bélisle, tandis que la défensive des Saguenéens était débordé de tous côtés.

S'ils avaient démontré plus de précision en première période, les hommes d'Yvan Gingras auraient pourtant pu s'assurer de la victoire dès cet engagement initial. Encore une fois, ils ont manqué de précision et d'opportunisme. Pour leur part, Jean-Paul Leblanc et Gilles Quintal devaient atteindre le poteau à deux reprises.

Sans être disputé sous le signe de la rudesse, le match a donné lieu à de bonnes mises en échec, notamment de la part de Yves Lozeau qui a "piqué" deux fois Denis Pomerleau.

La victoire pourrait toutefois être couteuse pour les Saguenéens qui ont perdu les services de Marc Desforges. Ce dernier à dû être transporté à l'hôpital, après avoir heurté le poteau du filet adverse. Il se serait blessé aux reins.

Soulignons que les Saguenéens étaient déjà privés des services de Serge Dubois et Alain Côté, tandis que Pierre-Yves Giroux manquait à l'appel du côté opposé.

Bon pour l'esprit d'équipe

Auteur de but vainqueur, la recrue Raymond Laroche ne se souvenait plus de la date de son dernier but.

"Je crois que ça fait plus d'un mois, fit-il remarquer. Ce serait normalement mon quatrième de l'année, mais je m'en suis fait voler un."

Selon Laroche, cette victoire pourrait avoir son importance pour les prochains jours. "Ce gain va renforcer notre esprit d'équipe. Il nous fallait gagner, car il ne nous reste plus beaucoup de parties à jouer à domicile.

Yvan Gingras a mentionné de son côté qu'il n'avait jamais été inquiet, même si les siens avaient ralenti en deuxième.

"J'ai toujours eu confiance. Je savais que mes gars étaient fatigués et qu'ils avaient ralenti en deuxième pour revenir plus fort en troisième."

C'est effectivement ce qu'ils ont fait, tandis que les visiteurs ont pris les nerfs.

Visite des Marquis à Chicoutimi: un prélude des séries

par Pierre Raymond

CHICOUTIMI — Les Marquis de Jonquière et les Saguenéens de Chicoutimi adopteront le tempo des séries éliminatoires, ce soir, au centre Georges-Vézina de Chicoutimi. Jean Labelle, vétéran des Saguenéens, le prétend.

Labelle prévoit lui aussi un match axé sur la rudesse. "Comme d'habitude, ça devrait frapper", dit-il. "Ce match nous donnera une bonne idée des séries de fin de saison."

Le deuxième meilleur compteur des Saguenéens, après Daniel Dufresne, croit que les amateurs vivront le même scénario que l'an passé durant les éliminatoires mais à une exception près. "Nous terminerons au deuxième rang mais les séries nous appartiennent. L'an passé, nous avons vécu le contraire."

Les Marquis constituent des adversaires de taille pour les Saguenéens. "Nous sommes conscients qu'ils représentent une grosse équipe. Mais, comme nous, ils doivent se poser la même question à savoir s'ils peuvent rivaliser avec nous. Nous sommes peut-être supérieurs sur quelques points. Notre défensive est beaucoup plus mobile et jetez un coup d'oeil sur la colonne des pointeurs et vous verrez que nous avons également l'avantage", analyse l'ancien joueur des Saguenéens juniors majeurs.

Labelle ne se fait pas d'illusions. Les chances des Saguenéens en perspective du championnat demeurent presque inexistantes. "Je ne suis pas prêt à dire que nous ne méritions pas le championnat mais nous avons raté nos meilleures opportunités. Notre défaite en supplémentaire à Jonquière et un match nul à Alma nous ont pratiquement éliminé de la course. Si nous parvenions jusqu'au championnat en se fiant sur une autre équipe, ce serait comme entrer par porte d'en arrière", rétorque Labelle.

Evidemment, l'idée de rencontrer les Ouananiches de Roberval en série demi-finale ne plaît guère aux joueurs Chicoutimiens. "Nous devrons montrer du sérieux contre les Ouananiches. On ne sait jamais ce qui peut arriver au cours des éliminatoires. Les Ouananiches participent aux séries et nous devons les considérer comme toute autre équipe", de dire Labelle.

"Nous ne serons pas au même niveau de compétition comme celle que peut obliger une série Jonquière-Alma mais il faudra quand même se préparer adéquatement pour la phase finale", a-t-il continué.

Miville Leclerc croit lui aussi que le match de ce soir prend la véritable allure d'une rencontre d'éliminatoire. "Nous avons affirmé tout au long de la saison que les rencontres entre Jonquière et Chicoutimi prenaient la forme des séries. Ce soir, nous vivrons le test final", confirme le pilote des Saguenéens, soulignant une fois de plus que la rudesse primerait avant tout.

"Nous tenterons quand même de garder nos chances pour le championnat. Nous ne sommes nullement intéressés à rencontrer Roberval en préliminaire. Je verrais beaucoup mieux une série demi-finale contre les Aiglons", avoue Leclerc.

Laval Leclerc affrontera le tir des Jonquiérois ce soir.

BUT VAINQUEUR — Raymond Laroche lève les bras en signe de victoire après avoir logé le disque derrière le gardien Jim Palmer, pour ainsi concrétiser le 19ième triomphe de la saison des Saguenéens.

Mullenix, prêt à accueillir les Seals à Denver

DENVER (AP) — Comme Seattle a été écartée de la course à l'obtention d'une concession dans la Ligue nationale de hockey, Ivan Mullenix se dit prêt à accueillir la concession des Golden Seals de la Californie dès la saison prochaine.

"Si on suit le déroulement logigue des événements, il semble bien que Denver aura son équipe de hockey dans la LNH. Je dois dire que je n'apprécie guère cette façon de faire", a déclaré Mullenix, propriétaire des Spurs de Denver.

"En ce qui me concerne, nous sommes prêts à respecter les engagements pris au préalable. Mais plusieurs points restent encore à éclaircir et je ne pense pas que le tout sera réglé d'ici quelque temps. Je crois que d'ici la fin du mois de mars tout devrait être réglé cependant", a poursuivi Mullenix.

La LNH avait révélé mercredi que Vince Abbey, un avocat de Seattle, qui tentait d'obtenir une concession, n'avait pas réussi à trouver la somme de $1 million nécessaire pour qu'une concession existante soit transférée.

Encore des espoirs

La ville de Seattle aurait hérité de la concesssion des Penguins de Pittsburgh, qui connaît des problèmes financiers. Abbey s'est dit confiant de pouvoir receuillir les fonds nécessaires pour une concession l'an prochain.

Seattle et Denver ont présentement des concessions dans la Ligue centrale et avaient fait une demande de concession dans la LNH pour l'expansion prévue pour 1976-77. La LNH a cependant décidé de transférer les deux concessions la saison prochaine plutôt que d'accorder deux nouvelles concessions.

Le bureau des gouverneurs de la LNH se réunit à New York samedi et c'est alors que nous aurons sans doute des nouvelles définitives quant à la concession de Denver.

"Je n'accepterai pas de concession deux ou trois mois avant le début de la saison, a poursuivi Mullenix. Nous avons besoin de beaucoup plus de temps pour mettre sur pied un programme de promotion et de marketing. Je pense que le refus d'accorder une concession à Seattle pour une question de garantie, n'était qu'une tactique de la LNH. Les dirigeants du circuit devront sûrement faire quelque chose avec la concession de Pittsburgh qui est endettée. Je sais que les autres équipes de la LNH ne voudront pas supporter financièrement les Penguins pendant encore bien longtemps".

Un lancer de punition de Yves Simard décide du gain de Ste-Marie

Plusieurs faits saillants ont marqué la première journée du tournoi pee wee d'Alma, où de 800 à 900 personnes ont passé les tourniquets du CREPS d'Alma.

D'abord le Ste-Marie d'Alma a eu difficilement raison de Saint-Gédéon au compte de 5-4, alors que Yves Simard décidait du gain du Ste-Marie avec un lancer de punition, comptant pour une période supplémentaire.

De son côté, le jeune Réjean Boivin du St-Judes d'Alma, en faisait voir de toutes les couleurs aux Cyclones de Bagotville, en participant à tous les points des siens dans un triomphe de 5-3. Boivin a enregistré un but en plus de fournir quatre mentions d'assistance.

Dans les autres matches à l'affiche, les Bombardiers d'Arvida ont disposé du St-Georges de Jonquière 4-1, à la suite de quatre buts de Rémi Villeneuve, Delisle a battu Ste-Croix, 6-0, St-Gédéon a facilement disposé de St-Sacrement d'Alma, 6-1, pendant que les Aigles de Chicoutimi-Nord connaissaient la victoire devant le St-Coeur-de-Marie, par le pointage de 5-4.

Les Red Wings en voient de toutes les couleurs devant les Bruins

(Selon PA), Bobby Schmautz et Terry O'Reilly ont marqué chacun deux buts, hier soir, pour conduire les Bruins de Boston à une victoire de 9-4 contre les Red Wings de Detroit.

Avec un score de 2-2 et un avantage numérique en faveur des Bruins, au deuxième tiers, Phil Esposito a enlevé une mise au jeu en territoire des Wings et a remis le disque derrière lui à Bobby Orr. Celui-ci a touché la cible avec un tir de 50 pieds et son but, son 36ième de la saison, fut suivi par le 12ième de la campagne de O'Reilly et celui de Wayne Cashman.

A Philadelphie, des buts de Reggie Leach et Bill Barber en deuxième période ont permis aux Flyers de Philadelphie de mettre fin à une série de quatre matches consécutifs sans victoire alors qu'ils ont disposé des Canucks de Vancouver 3-1.

Les Flyers, qui n'avaient récolté qu'un match nul au cours de leurs quatre dernières parties, ont ainsi porté à six points leur avance en tête de la section Lester Patrick sur les Rangers de New York.

Vancouver avait pris les devants à 12:36 de la première période quand le défenseur Ab DeMarco a pris Bernard Parent en défaut avec un lancer de 35 pieds. André Dupont purgeait alors une pénalité mineure pour les Flyers.

A Buffalo, Fred Stanfield et Don Luce ont marqué chacun un but à 10 secondes d'intervalle au début de la troisième période, alors que les Sabres de Buffalo ont triomphé des King de Los Angeles 5-0.

Invaincus à leurs 12 dernières rencontres, ce qui constitue un record d'équipe, les Sabres dominent le classement général de la Ligue nationale de hockey avec 90 points, deux de plus que le Canadien de Montréal.

Les Draveurs n'ont aucune difficulté à vaincre Sherbrooke

A Cornwall, le junior de Montréal a disposé des Royals 8-5. Mike Backman et Normand Dupont ont dirigé l'attaque des Montréalais avec deux buts chacun. Robert Picard, Jean-Luc Phaneuf, Pierre Mondoux et Mike Wong ont complété le pointage pour le Junior. Daniel Geoffrion, avec deux, Ron Davidson, Bill Smith et Yvon Disotell ont marqué les buts des Royals.

A Trois-Rivières, les Draveurs ont écrasé les Castors de Sherbrooke 6-1. Claude Périard a marqué deux buts, tandis que Mario Rouillard, Guy Crevier, Yves Richer et Gaby Jourdain ont également trouvé le fond de la cage pour les vainqueurs. Robert Simpson a évité le blanchissage aux Castors au milieu du deuxième engagement.

DIXIT...

"Je ne veux plus nous voir en supplémentaire. Nous y sommes allés à trois reprises au cours de nos cinq dernières rencontres. C'est un bon moyen pour gagner un match, mais c'en est un terrible aussi pour perdre"... dixit Pat Stapleton, instructeur des Cougars de Chicago.

Stanton devrait toujours porter un seul soulier!

LAUDERHILL, Floride (AP) — Bob Stanton, qui ne portait qu'un soulier pour se reposer le pied, a roulé un 64, huit sous la normale, en prenant une avance de trois coups hier, à l'ouverture de la classique Jackie Gleason dotée d'une bourse totale de $260,000.

Stanton, victime d'un dépôt de calcium au pied droit, ne croyait pas pouvoir participer au tournoi. Il est obligé d'enlever son soulier entre les coups afin d'atténuer la douleur.

L'Australien, qui demeure maintenant aux USA, est en quête de son premier triomphe en neuf ans sur la tournée américaine.

Jack Nicklaus a roulé des birdies sur les trois premiers et les deux derniers verts en rejoignant un groupe de golfeurs au 2e rang avec un 67.

On y retrouve Doug Sanders, Eddie Pearce, Lou Graham, tous handicapés par des malaises physiques, ainsi que Miller Barber, Terru Diehl, Joe Porter et Bill Rogers.

Arnold Palmer a affiché un 68 et partageait le rang suivant avec un autre groupe imposant. Il est très satisfait de son jeu sur les verts, "pour la première fois régulier depuis longtemps".

Lee Trevino a affiché un 70, mais le meneur chez les boursiers du golf, Johnny Miller, n'est pas ici.

Nicklaus a roulé des 69, 65, 63 et 67 au cours de ses quatre dernières rondes, y compris le pro-am de la veille.

Stanton a réussi six de ses neuf birdies à la suite de coups de fer à huit pieds de la coupe.

LONGUE PORTEE — L'aspirant Ken Buchanan atteint d'une gauche le champion mondial des poids légers, version Conseil mondial, le japonais Suzuki Ishimatsu, lors de leur affrontement, hier, à Tokyo. Mais malgré son style, sa technique et sa plus grande précision, Buchanan a dû s'incliner devant le champion agressif, qui fit preuve d'une vitalité débordante et d'une grande résistance tout au long du combat. (PA)

SUR LE NEZ

Piste Jacques-Cartier

Première course, Trot $550

4— Radie Dino, F. Nadeau, 9.20, 3.60, 2.50. 2— Pompon Fleurie, Y. Pelchat, 4.10, 2.50. 5— Smart Fella, H. Lepage, 2.30.
Ont aussi couru: Queens Nero, Tout Atout D, Haggis Peg, Green River Ref, Ringo Star.
Temps: 2.18.

Deuxième course, Amble, $550

3— Parker Forbes, G. Julien, 8.70, 5.30, 3.70. 6— Roman Ruler, C. Denault, 5.20, 4.40. 4— Rare Bird, L. Tremblay, 5.70.
Ont aussi couru: Frisco Goldie, Josedale Scottie, Gagalan, Ace Dean, Showells Adios.
Pari-double: 4-3 $69.10.
Temps: 2.14.
Dans la deuxième course le no 2 Maligo Moraka était retiré et il a été remplacé par le cheval éligible Showells Adios.

Troisième course, Trot, $600

5— Western's Bill, R. Dufour, 5.30, 2.90, 2.70. 7— Lovely Drummond, R. Bélanger, 3.70, 3.20. 8— Maryland's Pride, F. Nadeau, 2.80.
Ont aussi couru: Assuredly, Norman Hanover, Smoky The Bear.
Temps: 2.16.
Dans cette course le no 2 Jamis Snip et le no 6 Mountain Dean étaient retirés et n'ont pas été remplacés.

Quatrième course, Amble $700

7— Mark Bill, C. Dupont, 18.90, 6.00, 4.20. 1— Huntley Lad, J. Fortin, 3.40, 3.10. 4— Maggies Comet, J. Cyrenne, 3.20.
Ont aussi couru: Leslies Count, Roya's Dan, Two Mountains Stud, Richland Adios, Roan Bell.
Quinella: 1-7 $24.60.
Temps: 2.11.3.

Cinquième course, Amble, $1,200

2— Nauty Joe, G. Boily, 8.90, 3.30, 2.70. 3— Mar Con Lee, J. Cyrenne, 2.80, 2.50. 4— Rigaud Eden, Y. Pelchat, 2.90.
Ont aussi couru: Tim Sam, Nechako Clarke, Follow Crain.
Temps: 2.09.1.

Sixième course, Amble, $575

5— Filon D'Or, L. Audet, 17.20, 6.30, 4.10. 4— Beta Ray, Y. Boily, 17.10, 7.20. 6— Irish Grove, F. Nadeau, 9.00.
Ont aussi couru: Miss Themis, Prince Trevor, Saul Hanover, Cold Spring, Pete, J.-G. Dell.
Quinella: 4-5 $213.00.
Temps: 2.15.2.

Septième course, Amble, $950

6— Marc-Test, Y. Catellier, 12.60, 5.80, 3.30. 1— McAdios Hanover, C. St-Jacques, 10.00, 4.00. 2— Transponder, N. Tremblay, 2.70.
Ont aussi couru: Patty Hobbs, A C'S Yosemite, Valor C. Finnigan, Pason Jenuine.
Temps: 2.11.2.

Huitième course, Amble, $600

4— Pierre Rotan, G.-G. Lachance, 4.20, 3.10, 4.30. 1— Yankee Cavelier, C. Sevigny, 7.10, 10.20. 2— Joan Great, C. Grenier, 4.30.
Ont aussi couru: Glowing Mir, Nifty One, Byrd Time, Mr Houlton, Centennial Judge.
Quinella: 1-4 $24.70.
Temps: 2.14.3.

Neuvième course, Amble $950

2— Blazer Scotdale, R. Jutras, 16.50, 8.20, 5.80. 5— T H Bridget, J. Cyrenne, 14.20, 5.80. 6— Mikes Time, R. Dufour, 5.80.
Ont aussi couru: Don Drummond, Hot Time, Peter Irish, Saratoga Lad, Indian Brave.
Quinella: 2-5 $54.10.
Temps: 2.10.1.

Dixième course, Amble $800

3— Lucky Beejay, R. Lambert, 21.80, 6.30, 3.30. 7— Henry Tar, E. White, 3.00, 3.00. 5— Right Test, C. St-Jacques, 3.80.
Ont aussi couru: Dart Donut, Elaine Angus, Leslies Range, Belle Gay Pat, Express G.
Exacta: 3-7, $59.90.
Temps: 2.11.1.

Chuck Wepner sème la panique en parlant de... parachutisme

KERKONKSON, New York (AFP) — Le poids lourd américain Chuck Wepner, qui doit affronter le champion du monde Mohamed Ali, titre en jeu, le 24 mars prochain, à Cleveland, a semé la panique dans son entourage jeudi lorsqu'il a annoncé, le plus sérieusement du monde, qu'il avait l'intention de s'adonner à son passe-temps favori: le parachutisme.

Le challenger de Bayonne (New Jersey), qui a fêté mercredi ses 34 ans, a déclaré, de Kerkonkson, petit village situé dans les monts Catskills, Etat de New York, ou il prépare son combat, que le parachutisme amateur était sa marotte et qu'il comptait exécuter deux ou trois sauts dans les semaines à venir.

"L'air et la montagne d'ici se prêtent à merveille au parachutisme. De toute façon, c'est pour moi la meilleure forme de détente", a expliqué Wepner.

Informé des projets de son élève, Al Braverman, son manager, a aussitôt déclaré que "si Chuck se met à faire du parachutisme, je sais, quant à moi, ce qu'il me reste à faire: souscrire immédiatement une assurance-vie de cinq millions de dollars..."

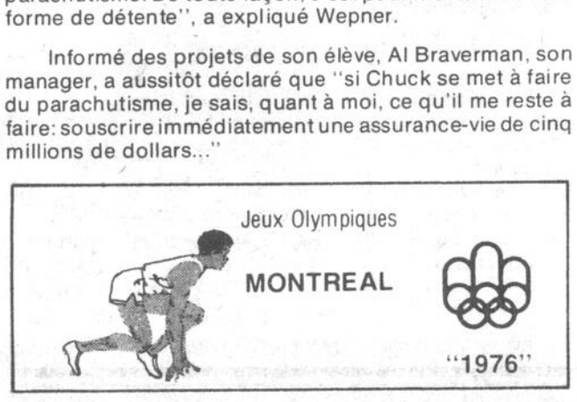

HOCKEY

LIGUE JUNIOR REGIONALE

Hier
Alma 10 Roberval 2

Aujourd'hui
Jonquière vs Chicoutimi
Alma vs Dolbeau

Dimanche
Jonquière vs Dolbeau
Roberval vs Port-Alfred

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Chic.	37	29	7	1	292	113	59
Jonq.	35	29	6	0	243	109	58
Alma	37	27	9	1	324	157	55
Rob.	37	11	26	0	153	306	22
Dolb.	37	6	29	0	120	289	14
Port-A.	36	5	31	0	111	273	10

Les Compteurs

	B	A	Pts
Marcoux M. Alma	73	63	136
Maltais D. Alma	33	84	117
Gagnon D. Alma	49	51	100
Labelle J. Chic.	34	52	86
Dufresne D. Chic.	29	57	86
Dufour R. Chic.	33	46	79
Villeneuve D. Chic.	39	40	79
Tremblay L. Chic.	32	43	75
Gagnon M. Alma	36	38	74
Beauseigle Y. Rob.	48	26	74

LIGUE JUNIOR MAJEURE

Hier
Hull 4 Chicoutimi 6
Montréal 8 Cornwall 5
Sherbrooke 1 Trois-Rivières 6

Aujourd'hui
Chicoutimi vs Montréal
Hull vs Québec
Shawinigan vs Sherbrooke

Demain
Aucune joute

Division Est

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Trsoi-R.	62	30	22	10	278	357	70
Québec	59	30	26	3	259	237	63
Chic.	59	20	35	4	260	344	44
Sorel	62	16	38	8	252	375	35

Division Ouest

Sher.	58	42	12	4	282	214	88
Corn.	61	34	17	10	280	237	78
Mont.	60	33	22	5	371	277	71
Hull	61	38	28	5	326	310	63
Laval	67	23	33	6	288	334	52

Les Compteurs

	B	A	Pts
Bossy M. Laval	74	55	129
Montgomery J. Hull	48	79	127
Trottier J. Laval	42	85	127
Dupont N. Mont.	66	85	126
Phaneuf J.-L. Mont.	38	80	118
D'Amico M. Chic.	41	66	107
Larose C. Sher.	52	54	106
Lecours D. Chic.	51	55	106
Brisebois M. Sher.	44	59	103
Thibodeau J. Sha.	39	63	102

*Joutes d'hier non-incluses.

LIGUE NATIONALE

Hier
Détroit 4 Boston 9
Vancouver 1 Philadelphie 3
Los Angeles 0 Buffalo 5

Aujourd'hui
Chicago vs Atlanta

Demain
St-Louis vs Montréal
Californie vs NY Islanders
Kansas City vs Philadelphie
Washington vs Toronto
Vancouver vs Pittsburgh
Buffalo vs Détroit
Minnesota vs Los Angeles

Division Norris

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Mont.	62	36	10	16	299	180	88
Los An.	62	34	12	16	211	134	84
Pitts.	62	27	22	13	242	219	67
Det.	62	17	35	10	188	258	44
Wash.	64	6	53	5	138	339	17

Division Adams

Buff.	62	39	11	12	274	185	88
Boston	63	33	19	11	280	198	77
Tor.	63	23	29	11	215	242	57
Cal.	64	16	37	11	171	243	43

Division Patrick

Phil.	62	36	17	9	210	145	81
NY Ran.	63	31	19	13	255	206	75
NY Isl.	62	26	21	15	202	167	67
Atl.	61	25	23	13	174	175	63

Division Smythe

Vanc.	61	30	25	6	201	185	66
Chic.	63	29	27	7	208	189	65
St-Louis	61	23	26	12	200	210	58
Minn.	61	18	37	6	169	258	42
Kan C.	62	14	40	8	148	252	36

Les Compteurs

	B	A	Pts
Esposito P. Bos.	53	54	107
Orr B. Bos.	35	71	106
Lafleur G. Mont.	44	52	96
Mahovlich P. Mont.	28	62	90
Dionne M. Det.	34	55	89
Robert R. Buf.	35	48	83
Gilbert R. Rang.	33	43	76
Clarke B. Phil.	18	57	75
Martin R. Buf.	38	35	73
Perreault G. Buf.	29	43	72

*Joutes d'hier non-incluses.

ASSOCIATION MONDIALE

Hier
Vancouver 7 Québec 9
Minnesota 2 N.-Anglet. 5

Aujourd'hui
San Diego vs Winnipeg
Baltimore vs Edmonton

Demain
Minnesota vs Québec
Indianapolis vs Phoenix
Chicago vs Houston
Cleveland vs N.-Anglet.

Division Canadienne

	PJ	G	P	N	PP	PC	Pts
Québec	60	39	21	10	258	213	78
Tor.	61	33	26	2	262	236	68
Edm.	55	28	24	3	204	189	59
Vanc.	58	28	28	2	191	192	58
Winn.	56	26	27	3	222	198	55

Division Est

N.Ang.	59	33	23	3	198	203	69
Clev.	61	26	33	2	171	202	54
Chica.	61	25	35	1	208	239	51
Ind.	59	14	42	3	150	240	31

Division Ouest

Hous.	60	40	20	0	280	189	80
Phoen.	60	34	24	6	216	198	66
Minn.	59	31	27	1	231	205	63
San.-Die.	57	29	26	2	218	200	60
Balt.	59	15	41	3	141	246	33

Les Compteurs

	B	A	Pts
Hull B. Win.	53	47	100
Lacroix, A. San.-D.	30	70	100
Bernier S. Qué.	41	49	90
Lund S. Hous.	28	55	83
Nilsson T. Win.	19	63	82
Rivers W. San D.	43	38	73
Walton M. Min.	38	34	72
Howe G. Hous.	27	45	72
Tardif M. Qué.	39	30	69
Dillon W. Tor.	20	48	68

*Joutes d'hier non-incluses.

SOMMAIRES

LIGUE JUNIOR REGIONALE
Première période
1. Alma, Mario Chabot (Rosamilia) 6:10
2. Alma, Martin Marcoux (M. Gagnon, D. Gagnon) 14:53.
Pun.: Noël, A. Paradis, R (maj. d.) 6:02; Gagnon, A. 6:53; Kurtness R. min et maj. Côté, A. (min et maj) Villeneuve, A. 9:04; Xavier, R. 10:00; Cleary, R. Gagnon, A. mineure double, 17:07.

Deuxième période
3. Alma, Martin Marcoux (D. Gagnon-Bouchard) 6:10.
4. Alma, Gaétan Gagnon (seul) 5:26.
5. Alma, Denis Gagnon (Paradis) 11:59.
6. Alma, Daniel Maltais (D. Gagnon-Marcoux) 11:38.
7. Alma, Pierre Villeneuve (Rosamilia-Noël) 16:52.
8. Rob, Yves Beauseigne (Bolduc-Bouchard) 17:44.
9. Alma, Denis Gagnon (Maltais et Marcoux) 18:40.
Pun.: Villeneuve, A. Kurtness, R. mineure, majeure et inconduite de partie; Thibeault, R. maj. Villeneuve, A. maj. et inc. de partie; Villeneuve, A. maj; 4:59; Paradis R. maj et inc. de partie, Gagnon, A. maj 8:43; Côté, A. 9:28; Dion R. 15:08.

Troisième période
10. Alma, Martin Marcoux (Maltais et D. Gagnon) 1:29.
11. Alma, Gaétan Gagnon (Fortin), 1:45.
12. Rob., Rosaire Xavier (Lemay), 9:56.
Aucune punition.
Lancers:

Alma	9	19	17	45
Roberval	7	3	3	13
Assistance				812

LIGUE NATIONALE
Vancouver 1 Philadelphie 3
Première période
1. Van., Demarco 11 (O'Flaherty, Ververgaert) 12:36.
Pén.: Leach Phi 1:55; Dupont Phi 11:21; Gould V 14:45.

Deuxième période
2. Phi., Leach 32 (Clarke) 14:20.
3. Phi., Barber 24 (Joe Watson, Leach) 19:24.
Pén.: Gould V, Lonsberry Phi 3:52; Robitaille V 5:30; Dupont V 15.20.

Troisième période
4. Phi., MacLeish 23 (Leach, Clarke) 11:38.
PU5N.: Saleski Phi 3:03.
Lancers:

Vancouver	8	6	4	18
Philadelphie	11	17	7	35

Gardiens: Smith, Lockett, Vancouver; Parent, Philadelphie.
Assistance 17,007

Détroit 4 Boston 9
Première période
1. Det., Dionne 35 (Grant) 6:12.
2. Bos., Schmautz 15 (Sheppard, Orr) 10:13.
3. Bos., Schmautz 16 (Bucyk, Sheppard) 10:48.
4. Det., Bergeron 3 (Lochead, McKechnie) 15:14.
Pén.: Cashman B 1:08; Bathe D 3:53; Bergman D 16:25; McKenzie D, Nowak B 19:54.

Deuxième période
5. Bos., Orr 36 (Esposito) 14:39.
6. Bos, O'Reilly 12 (Vadnais, Savard) 15:36.
7. Bos., Cashman 8 (Esposito, Orr) 17:25.
Pén.: Orr B 0:31; Lochead D 13:33; Hamel D 18:33.

Troisième période
8. Det., Grant 37 (Dionne, Watson) 1:57.
9. Bos., Savard 16 (Smith) 2:48.
10. Det., Robero 11 (Dionne, Jarry) 5:07.
13. Bos., Bucyk 27 (Sheppard, Schmautz) 8:55.
12. Bos., O'Reilly 13, 10:31.
13. Bos., Esposito 54 (Nowak, Cashman 17:11.
Pén.: Sims B 4:54; Giroux D 9:48.
Lancers:

Detroit	13	7	9	29
Boston	17	18	13	48

Gardiens: McKenzie, Detroit; Gilbert, Boston.
Assistance 13,830

Los Angeles 0 Buffalo 5
Première période
1. Buff., Martin 39 (Robert, Perreault) 6:41.
Pén.: Martin Buf 12:49; Brown LA 18:06.

Deuxième période
Aucun but.
Pén.: Murdoch LA 18:47.

Troisième période
2. Buff., Stanfield 12 (Robert, Korab) 0:41.
3. Buff., Luce 27 (Ramsay, Gare) 0:51.
4. Buff., Robert 36 (Martin, Schoenfeld) 6:23.
5. Buff., Perreault 30 (Martin, Schoenfeld 7:08.
Pén.: Harper LA 8:42; Spencer Buf 14:14.
Lancers:

Los Angeles	7	9	5	21
Buffalo	16	6	21	43

LIGUE JUNIOR MAJEURE
Hull 4 Chicoutimi 6
Première période
1. Chic., Gilles Quintal (Lozeau, Tremblay) 1.02.
2. Chic., Jean-Paul Leblanc (Lecours, Desforges) 10.17.
3. Hull, Denis Pomerleau (Montgomery, Bulley) 11.36.
Pun.: Montgomery H et Leblanc C, .04; Garcia H 9.06.

Deuxième période
4. Chic., Sylvain Locas (seul) 3.00.
5. Hull, Scott Hunter (Burton, MacFayden) 10.27.
6. Hull, ejm Montgomery (Pomerleau) 10.34.
7. Hull, Nelson Burton (Bauman, Zajac) 14.34.
Pun.: Giguère C 3.14; Hunter H 14.53; Montgomery H et Leblanc C maj. 18.03.

Troisième période
8. Chic., Marc D'Amico (Poulin, Lecours) 3.15.
9. Chic., Raymond Laroche (D'Amico, Lecours) 10.49.
10. Chic., Marc D'Amico (Poulin? Tremblay) 19.34.
Pun.: Young H 36; Montgomery H pun. de match Hull pun. de banc 18.52; Bulley H 19.34 pun. de match.
Lancers:

Hull	13	19	7	39
Chicoutimi	15	7	9	31

Assistance 1,567

LIGUE NATIONALE
Vancouver 1 Philadelphie 3
Première période
1. Van., Demarco 11 (O'Flaherty, Ververgaert) 12:36.
Pén.: Leach Phi 1:55; Dupont Phi 11:21; Gould V 14:45.

Deuxième période
2. Phi., Leach 32 (Clarke) 14:20.
3. Phi., Barber 24 (Joe Watson, Leach) 19:24.
Pén.: Gould V, Lonsberry Phi 3:52; Robitaille V 5:30; Dupont V 15.20.

Troisième période
4. Phi., MacLeish 23 (Leach, Clarke) 11:38.
PU5N.: Saleski Phi 3:03.
Lancers:

Vancouver	8	6	4	18
Philadelphie	11	17	7	35

Gardiens: Smith, Lockett, Vancouver; Parent, Philadelphie.
Assistance 17,007

Détroit 4 Boston 9
Première période
1. Det., Dionne 35 (Grant) 6:12.
2. Bos., Schmautz 15 (Sheppard, Orr) 10:13.
3. Bos., Schmautz 16 (Bucyk, Sheppard) 10:48.
4. Det., Bergeron 3 (Lochead, McKechnie) 15:14.
Pén.: Cashman B 1:08; Bathe D 3:53; Bergman D 16:25; McKenzie D, Nowak B 19:54.

Deuxième période
5. Bos., Orr 36 (Esposito) 14:39.
6. Bos, O'Reilly 12 (Vadnais, Savard) 15:36.
Gardiens: Vachon, Los Angeles; Crozier, Buffalo.
Assistace 15,863

ASSOCIATION MONDIALE
Vancouver 7 Québec 9
Première période
1. Van., Israelson 7 (Chipperfield) 0:36.
2. Van., Walton 14 (McKenzie, McLeod) 3:23.
3. Qué., Parizeau 22 (S. Berrier) 13:02.
4. Qué., Cloutier 18 (S. Bernier, Leclerc) 18:10.
Pén.: Jones V 7:09; Jodzio V 12:37; McCulloch V 16:33.

Deuxième période
5. Van., Harris 26, 1:26.
6. Qué., S. Bernier 42 (Tardif, Houle) 3:39.
7. Van., St-Sauveur 18 (R. Walton) 4:21.
8. Qué., Tardif 40 (Bordeleau, Jordan) 12:18.
9. Qué., J. Bernier 1 (Bordeleau, Houle) 13:41.
10. Qué., S. Bernier 43 (Brodeur) 16:30.
11. Van., St-Sauveur 19 (R. Walton) 17:53.
12. Van., St-Sauveur 20 (R. Walton, Harris) 18:22.
Pén.: Driscoll V, Jordan Q mineures, majeures, Eodzio V, Tardif Q majeures 12:33; Price V 14:01; Israelson V 15:49; Gilbert Q 17:22; Jodzio V, Tardif Q majeures, mauvaises conduites, McLeod V, Brodeur Q mineures, majeures, Burgess V, Sutherland Q majeures, Driscoll V, Jordan Q mineures, mauvaises conduites, Houle Q mauvaise conduite, Aubry Q mineure double, mauvaise conduite 18:00.

Troisième période
13. Van., Campbell 25 (Lawson, Price) 1:10.
14. Qué., Cloutier 19 (Gilbert, Leclerc) 4:57.
15. Qué., Leclerc 13 (S. Bernier, Roy) 7:39.
16. Qué., Cloutier 20 (Gilbert, Houle) 9:09.
Pén.: McCulloch V 8:23; McKenzie V, Roy Q 9:53, 12:56; Jodzio V, mauvaise conduite 13:05; R. Walton V 14:09.
Lancers:

Québec	13	9	13	35
Vancouver	11	21	15	47

Gardiens: Brodeur, Québec; McLeod, Vancouver.
Assistance 9,433

Minnesota 2 N.-Angleterre 5
Première période
1. N.-Angl.: Blackburn 10 (Carleon, Selwood) 14:12.
2. Min., Carlson 5 (Tannahill, Busniuk) 15:55.
Pén.: Hurles NA 10:23, Ball Min; 12:07.

Deuxième période
3. N.-Angl.: Climie 16 (Caffery, Selwood) 3:52.
4. N.-Angl.: Green 3 (French) 5:51.
5. Min., Walton 39, 8:30.
6. N.-Angl.: Carleton 27 (Buyers) 19:51.
Pén.: Caffery NA 14:47; Huck Min 15:08.

MOTS CROISES

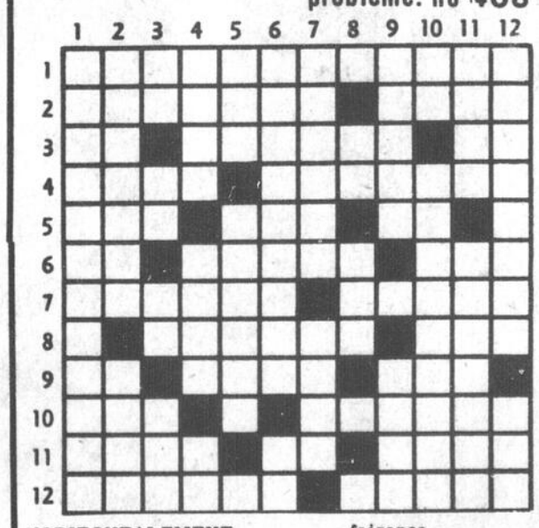

HORIZONTALEMENT
1- Propriété des corps qui se laissent traverser par des liquides.
2- Petite mélodie. -- Petite île.
3- Symbole du tour. -- Tira à soi.-- Patrie d'Abraham.
4- Ancien instrument de musique à cordes. --Mettra hors du droit chemin.
5- Organisation des Nations unies.--Eau de-vie.-- Ce qui est dû à quelqu'un.
6- Négation .-- Prendre le repas du soir. --Au Sahara, désert de pierrailles.
7- Roi fabuleux .-- Petite somme.
8- Morceau de bois que l'on passe dans une corde pour la tendre. --Sans mélange.
9- Sa Sainteté.-- Pneumatique. -- Organe chez les oiseaux recouvrant les mâchoires.
10- Manche au tennis.-- Clair, pur.
11- Va çà et là, à l'aventure.-- Conjonction.-- Qui offre des dessins en forme d'ondulation.
12- Prendre vivement et avec vigueur.-- Fins, adroits.

VERTICALEMENT
1- Dames qui dirigent des oeuvres de bienfaisance.
2- Fausse.-- Existera.
3- Du verbe "rire".-- Pronom personnel. --Magnésium.-- Sélection.
4- Celle qui a un ou plusieurs enfants.-- Tissu de laine dont les fils ont été feutrés.-- En les.
5- Saison .-- Se dit d'un éclairage comparable à la lumière du jour.
6- Toucher au moyen d'un projectile. -- Infinitif.
7- Coup. -- S'emploie pour chasser quelqu'un.
8- Coup de baguettes. --Eructation.
9- Ancienne monnaie de cuivre.-- Enveloppe verte des fruits à écale.
10- Pronom personnel. --Qui habitent l'Europe.
11- Bâtiment très élevé de forme ronde.-- Eclaircit, explique.
12- Qui est d'une autre nation.-- Venus au monde.

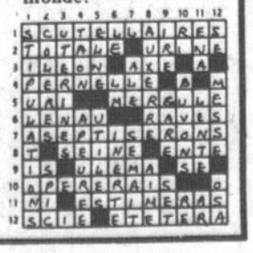

PARTICIPE AU CONCOURS

Connais-tu la nouvelle?

DE VOTRE JOURNAL
LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

1. Utilisez le coupon qui apparaît dans l'annonce des indices.
2. Faire parvenir votre coupon à Concours "CONNAIS-TU LA NOUVELLE? Le Quotidien, 316, avenue Labrecque, Chicoutimi.
3. Chaque vendredi des lettres sont pigées. Si la première lettre contient la bonne réponse, le concurrent gagne le prix-mystère. Si la réponse n'est pas exacte, une autre est pigée et ainsi de suite jusqu'à concurrence de trois (3) lettres. Si aucune des trois (3) lettres pigées n'a pas la bonne réponse, le concours se continue et nous ajoutons de nouveaux indices.
4. Les lettres pigées qui ne contiennent pas la bonne réponse ainsi que les autres lettres reçues sont conservées pour le tirage final.

DASHER VENDUE
PAR ST-JEAN-EUDES AUTO,
DE CHICOUTIMI.

3ième INDICE:

"Je n'ai qu'une roue avant"

COUPON DE PARTICIPATION
NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ TELEPHONE _____ DATE ___
Connais-tu la nouvelle trouvaille du Quotidien?
oui, c'est _____
CONCOURS
LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY LAC SAINT JEAN
316, AVE LABRECQUE — CHICOUTIMI

Le concours est ouvert à toute la population, à l'exception des employés de la compagnie Le Progrès du Saguenay Ltée et des membres de leur famille

Tous les coupons de participations sont accumulés pour le grand prix final

Les gagnants devront répondre à une question de qualification

PORTE-FEUILLES QUOTIDIEN

La Coccinelle
Comme toute bonne chose, elle a une fin

par Gabriel Berberi

CHICOUTIMI — Les jours de la célèbre petite Coccinelle, de Volkswagen, sont désormais comptés! Et ce sont les spécialistes de l'industrie automobile qui l'affirment.

En fait, le règne de la Coccinelle s'achève pour plusieurs raisons. Vendue à 18,000,000 d'exemplaires depuis son introduction sur le marché, il y a 30 ans, la voiture Coccinelle a d'abord perdu ses principaux attraits d'autrefois.

Dans le passé, la Coccinelle était la moins coûteuse de sa classe. Mais son prix de détail de base se chiffre aujourd'hui par $3,350 (et la Coccinelle de Luxe vaut $4,800!), ce qui est maintenant plus considérable que les modèles à coût modique d'American Motors, de British Leyland, de Datsun, de Fiat, de Ford, de General Motors, de Honda, de Mazda et de Toyota.

En somme, la Coccinelle ne reste supérieure que sur un point seulement: on la garantit pour 12 mois ou 20,000 milles et ce qui est une meilleure protection que pour les autres automobiles européennes, asiatiques et américaines, du même prix.

Les successeurs

D'après les connaisseurs, ce sont les nouveaux véhicules produits par l'allemande VW qui se chargeront de supplanter la Coccinelle sur le marché. Et, pour prendre la relève de la Coccinelle, la majorité des chances vont à la Rabbit, qui vient d'être introduite sur le marché par Volkswagen en même temps que la Scirocco. Ce dernier modèle est en réalité la version sportive de la Rabbit.

On va même jusqu'à prédire que les marchands vendront plus de Rabitts que de Coccinelles, dès l'an prochain... Ce qui signifie une dégringolade assez impressionnante de la Coccinelle, puisque celle-ci constitue encore 75 pour cent du volume des ventes de Volkswagen en Amérique. En Allemagne toutefois, on achète actuellement quatre fois plus de Rabbits que de Coccinelles!

La Rabbit, qui se vend légèrement plus cher que la Coccinelle, soit $3,785 ($4,995 pour la Scirocco), roule cependant une plus grande distance avec un gallon d'essence: 46 milles contre 40 sur une autoroute. Aussi, la Rabbit, à l'instar de la Scirocco a une traction avant, et son moteur, installé aussi à l'avant, est refroidi à l'eau. Ce sont là des changements radicaux, quand on les compare aux principales caractéristiques de la Coccinelle.

Le déclin

Entrée sur le marché canadien en 1952, la Coccinelle a connu ses plus beaux jours en 1968, alors que furent vendues 36,171 unités au pays.

A partir de 1970, toutefois, la suprématie de Volkswagen s'est estompée avec l'avènement de Toyota et Datsun. A compter de ce moment, VW glissait en troisième position sur le marché des autos étrangères. C'est en 1972 que les fabricants d'outre-mer ont obtenu leur meilleure part au Canada, avec 23 pour cent du marché. Or, l'an dernier, ils n'ont réalisé que 15 pour cent des ventes totales de voitures neuves au pays.

En 1974 toujours, Toyota, en tête de liste, a vendu 36,303 voitures neuves, 23 pour cent de moins que durant l'année précédente; Datsun a trouvé 31,780 acheteurs, une diminution de 27 pour cent sur 1973; et le réseau de Volkswagen, en incluant les véhicules Porsche et Audi, a réduit ses ventes de 28 pour cent, avec 26,231 unités, dont quelque 18,000 Coccinelles.

Quant à la Dasher, de Volkswagen, elle n'a pas enregistré l'impact voulu sur le marché canadien en 1974, année de son apparition: 1,523 citoyens seulement l'ont achetée. Par ailleurs, Volkswagen projette encore d'ajoûter des modèles inédits à sa gamme de voitures, notamment une auto mue par un moteur de cinq cylindres...

La grande majorité de ces automobiles sont garantie 12 mois ou 12,000 milles. Il n'y a que de rares exceptions à cette règle industrielle. Chez Chrysler, par exemple, la protection est de 12 mois, mais sans limite de millage. C'est la même chose qui prévaut chez Volvo. Volkswagen et Ferrari, elles, offrent une année de garantie ou 20,000 milles. Mais les voitures les mieux protégées sont les suivantes: 24 mois-24,000 milles pour les autos de Mercedes-Benz; 3 ans-50,000 milles pour les très chères Rolls-Royce et les petites Mazda dotées d'un moteur rotatif.

L'un des principaux changements survenus dans l'industrie et le commerce de l'auto au Canada, en 1974, est la disparition totale de Citroën. En 1972, la firme française avait vendu 1,850 voitures en deux modèles aux Canadiens. En 1973, où seule la Citroën SM était disponible, les ventes furent de 120 unités. L'an passé, seulement 35 autos Citroën furent achetées par des Canadiens.

Si les pronostics des spécialistes sont justes, 875,000 Canadiens s'achèteront une voiture cette année, ce qui représente un investissement global de plus de $2,500,000,000!

UN BIEN DE LUXE — Une automobile neuve coûte de plus en plus cher, et c'est ce qui incite plus d'un acheteur à remettre l'échange à plus tard. Sont ici regroupés quelques modèles 1975: Saab 99LE, Mercedes-Benz 300D, Chrysler Cordoba, Pacer et Rabbit.

Prix comparatifs

D'autre part, pour les personnes qui pensent avoir les moyens d'échanger leur auto pour un véhicule de l'année 1975, voici une liste passablement complète des prix:

Marque	Minimum		Maximum	
Alfa Romeo	2000 Berlina:	$6,625	2000 Spider:	$7,965
American Motors	Gremlin:	$ 3,180	Wagoneer:	$ 6,969
BMW	2002:	$ 6,695	3.0 SI:	$14,650
British Leyland	Austin Mini:	$ 2,498	Jaguar XJ12L:	$16,195
Chrysler	Duster Sport:	$3,678	Imperial:	$10,351
Datsun	210:	$ 3,295	610 Station:	$ 4,975
Ferrari	Dino:	$25,900	GTBB:	$40,000
Ford	Pinto:	$ 3,220	Continental:	$13,071
Fiat	128:	$ 3,245	124	$ 6,160
General Motors	Vega:	$ 3,229	Cadillac:	$16,997
Honda	Civic:	$ 2,799	Civic:	$ 2,999
Mazda	808:	$ 3,199	RX-4:	$ 5,875
Mercedes-Benz	240D:	$ 9,500	450:	$25,435
Peugeot	504:	$ 5,495	504:	$ 6,550
Renault	12:	$ 3,498	17:	$ 6,835
Rolls-Royce	Silver Shad:	$37,700	Corniche:	$51,300
Saab	99:	$5,948	99:	$ 6,848
Toyota	Corolla 1200:	$2,948	Land Cruiser:	$6,748
Volkswagen	Coccinelle:	$ 3,350	Porsche:	$16,995
Volvo	242:	$ 6,555	164:	$ 8,630

LA BOURSE

Montréal

MONTREAL (PC) — Il n'y avait jeudi aucune nouvelle de nature à aiguillonner les achats à la Bourse de Montréal et pourtant ce marché a fait preuve d'une certaine vigueur. Au fait, à la clôture, il y avait plus de gagnants que de perdants.

Le virement a été de 582,300 actions, contre 634,000 actions mercredi.

Les services publics montent de 0.41 et atteignent 140.84, les industrielles, de 0.37 et atteignent 187.01, l'indice composé monte de 0.20 et atteint 184.93, tandis que les banques reculent de 1.51 et tombent 253.93 et les papiers, de 0.80 et tombent à 103.38.

Comportement des valeurs

	Jeu.	Mer.
Gains	88	66
Pertes	81	87
Inchangées	54	43
Total	223	196

CP Ltd., dont 18,350 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a reculé de 1-4 est tombée à $16 5-8. Satellite Metal, dont 24,000 actions ont été transigées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté d'un demi-cent et atteint 6 1-2 cents.

Les pétroles ont été mixtes.

BP Canada monte de 5-8 et atteint $11 1-2, Dome Petroleum, de 1-8 et atteint $26 3-4, Gulf Oil, de 1-8 et atteint $31 1-8, tandis que Husky Oil baisse de 1-8 et tombe à $16 7-8.

Russell Ltd. recule de 1 3-8 et tombe à $12 3-4, Alcan Aluminium, de 1-4 et tombe à $20 5-8, Banque Canadienne Nationale, de 1-4 et tombe à $15, alors que Aquitaine monte de 5-8 et atteint $17 1-2 et Chrysler, de 1-2 et atteint $10 1-4.

Dans le secteur de la spéculation, Belleterre Québec recule de quatre cents et tombe à 94 cents dans un virement de 23,500 actions.

New-York

NEW YORK (AFP-AP) — Tendance soutenue jeudi à Wall Street, où l'activité s'est cependant à nouveau ralentie.

Les cours, en légère hausse dès l'ouverture, ont par la suite étroitement fluctué, l'indice des industrielles clôturant sur un gain d'environ 3 points.

Les investisseurs américains semblent faire preuve d'une grande prudence, en dépit de la politique de relâchement monétaire toujours menée par la Réserve fédérale et des prévisions d'une nouvelle baisse du taux d'escompte dans le pays.

L'annonce d'un nouveau repli en janvier de l'indice composite de l'activité économique aux Etats-Unis n'a pas eu un effet favorable sur le marché.

La majorité des compartiments terminent la séance sur des hausses fractionnelles.

A noter cependant la baisse des mines d'or, où Homestake perd 1 1-2, et les sidérurgiques, où US Steel recule de 1 7-8. General Motors et Chrysler progressent légèrement aux automobiles, mais Ford perd près d'un point.

Irrégularité aux ordinateurs, aluminiums, compagnies aériennes, chimiques et cuprifères, qui clôturent en hausse ou en baisse d'une fraction.

L'indice Dow Jones monte de 3.05 et atteint 731.15 et l'indice composé de la Bourse de New York monte de .22 et atteint 42.70.

Comportement des valeurs

	Jeu.	Mer.
Gains	841	854
Pertes	518	554
Inchangées	413	376
Total	1,772	1,784

Le virement se situe à 16.43 millions d'actions. C'est le plus faible depuis le 10 février, alors qu'il avait été de 16.12 millions d'actions.

L'indice des valeurs à la Bourse Américaine monte de .47 et atteint 76.85.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, McIntyre monte de 1 et atteint $46, Massey Ferguson et International Nickel enregistrent des gains fractionnaires, Dome, Campbell Red Lake, Alcan et Canadian Pacific subissent des baisses fractionnaires et Hiram Walker a $42 3-4 est inchangé.

Toronto

TORONTO (PC) — L'activité a été assez grande jeudi à la Bourse de Toronto et, tout comme la veille, ce marché a légèrement progressé.

Les industrielles montent de .37 et atteignent 184.10. Elles avaient avancé de .53 la veille. Et plus tôt cette semaine, elles avaient considérablement régressé.

L'indice des pétroles de l'Ouest a monté de 1.64 et atteint 163.82 et celui des métaux de base, de .03 et atteint 66.16.

Quant à l'indice de l'or, il a reculé de 8.78 et est tombé à 423.63.

Comportement des valeurs

	Jeu.	Mer.
Gains	223	207
Pertes	171	200
Inchangée	221	220
Total	615	697

Le virement se situe à 2.5 millions d'actions d'une valeur totale de $23.6 millions, contre 2 millions d'actions d'une valeur totale de $18.6 millions la veille.

Les pipelines, les produits chimiques et l'industrie manufacturière sont les plus forts gagnants parmi les 11 parties constituantes de l'indice industriel qui sont à la hausse. Les pâtes et papiers et les banques y sont parmi les cinq à la baisse.

L'action A de Imperial Oil monte de 3-8 et atteint $27 3-4. La compagnie a annoncé une hausse de 2.2 cents le gallon dans ses prix de gros de l'essence, du fuel oil et du diesel.

Canadian General Electric, qui annonce une hausse de son bénéfice net pour 1974, monte de 1-2 et atteint $19 1-2, son plus haut niveau de l'année.

G and H Steel, qui annonce également une hausse de son bénéfice net pour 1974, monte de 3-8 et atteint $7 1-4.

Achats par catalogue: le consommateur paiera

par Gabriel Berberi

Chicoutimi — Les consommateurs qui sont habitués à transiger avec les grands détaillants comme Simpsons-Sears, La Baie, Eaton et d'autres, ne devront pas se surprendre s'ils doivent payer un jour prochain pour des services qui demeurent encore gratuits.

Certaines compagnies revisent actuellement leur programme de mise en marché, afin de ralentir l'augmentation rapide des dépenses. C'est ce que vient de révéler le Financial Post.

Plusieurs mesures se révélant coûteuses pour la clientèle, pourraient être adoptées, suite à cette réévaluation des services gratuits offerts depuis toujours par ces chaînes de magasins, qui vendent aussi leurs articles par catalogue, dans la plupart des cas.

Payer le transport

Parmi les nouvelles dépenses que risquent d'encourir les acheteurs, on peut signaler l'imposition de frais de transport pour la livraison de marchandises peu coûteuses, commandées par catalogue, ou par téléphone, et l'obligation de verser un certain montant d'argent pour l'échange d'un chèque au comptoir.

En outre, des marchands d'envergure nationale mettent déjà en pratique certaines formules d'économie en réduisant, par exemple, le nombre de jours où les camions de livraison font leur tournée, et en se montrant plus sévères, en écourtant la période pendant laquelle un consommateur peut retourner un produit en obtenant un plein remboursement.

Statu Quo

Pour le moment, les administrateurs de Simpsons-Sears déclarent qu'ils n'ont pas l'intention de pénaliser ainsi leur clientèle, au risque de diminuer considérablement le chiffre d'affaires de l'entreprise. Mais personne ne peut prédire exactement ce qui pourrait arriver, puisque la plupart des détaillants américains pratiquent déjà ce régime d'austérité depuis plusieurs années.

Pour sa part, la compagnie Eaton exige déjà 50 cents d'un client qui achète pour moins de $5 à partir de l'un de ses catalogues. En plus, dans sa publicité, la même compagnie n'annonce plus de marchandises coûtant moins de $5, afin d'éliminer le plus possible les petites commandes.

"Satisfaction garantie ou argent remis", un slogan depuis longtemps populaire dans les grands magasins à chaîne, est cependant la cause d'une foule d'abus. C'est ainsi que les gens retournent généralement 10 pour cent des articles achetés par catalogue.

Pour cette raison, et d'autres, des compagnies comme Eaton insistent davantage maintenant pour mentionner aux consommateurs, par le truchement des factures, qu'il faut retourner la marchandise au plus tard, six jours après l'avoir reçue afin d'avoir droit au remboursement.

Les bénéfices nets

Brunswick Mining and Smelting Corp. Ltd., pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, $17,090,000—49.9 cents l'action, contre $9,859,000—28.8 cents.

Campbell Red Lake Mines Ltd., pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, $14,091,857—$1.76 l'action, contre $8,908,451—$1.11.

Canadian Curtiss-Wright Ltd., pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, $26,000,000—$3.18 l'action, contre $20,800,000—$2.54.

Crush International Ltd., pour les trois mois qui se sont terminés le 29 janv. dernier, $141,000—3.3 cents l'action, contre $130,000—3.1 cents.

Cygnus Corp., pour l'année qui s'est terminée le déc. dernier, $2,285,000—pas de chiffres pour l'action, contre $1,673,000.

Dome Mines Ltd., pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, $20,979,105—$3.59 l'action, contre $13,763,187—$2.36.

G and H Steel Industries Ltd., pour les 12 mois qui se sont terminés le 31 déc. dernier, $3,819,064—$3.43 l'action, contre $1,299,980—$1.23.

Husky Oil Ltd., pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, $33,679,000—$3.41 l'action, contre $16,970,000—$1.71.

Lornex Mining Corp., pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, $22,681,000—$2.76 l'action, contre $31,898,000—$3.89.

Sigma Mines Québec, pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, $3,144,720—$3.14 l'action, contre $1,815,877—$1.82.

Spar Aerospace Products Ltd., pour l'année qui s'est terminée le 31 déc. dernier, $419,000—28 cents l'action, contre $407,000—28 cents.

Systems Dimensions Ltd., pour les six mois qui se sont terminés le 31 déc. dernier, $279,000—12 cents l'action, contre $439,000—19 cents.

Les denrées

MONTREAL (PC) — Cours des denrées, transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants, 92 points, 89; 93 points, 90; Commission canadienne de l'industrie laitière, 90.

Fromage: blanc, 95.2; coloré, 95.4.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation, No 1, sacs de 50 lbs, 56 à 61; procédé par rouleau, pas de cotation; pour nourrissage, en sacs, rouleau et vaporisation, 42 à 45.

Lait de beurre en poudre, procédé par vaporisation et rouleau, 48.5; pour nourrissage, 41 à 44. Lait évaporé, 48 contenants de 16 onces, $13.35 à $14.65.

Lactosérum en poudre, pour nourrissage: procédé par rouleau, 7 3-4 à 8.5; procédé par vaporisation, 17 à 18 1-2; procédé par vaporisation non-hydroscopique, 25.5.

Prix des oeufs, prix moyens des grossistes aux détaillants en boîte d'une douzaine: A-extra gros, 73.3; A-gros, 68.2; A-moyens, 65.8; A-petits, 60.

Prix de gros aux distributeurs alimentés par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-extra gros, 70; A-gros, 65; A-moyens, 62; A-petits, 57; A-peewee, 39.

Pommes de terre: prix de gros, patates nouvelles, Québec, blanches No 1, $1.20 à $1.25 les 50 lbs; N.-B., $1.50 à $1.55 les 50 lbs; .85 à .90 les 25 lbs; .38 à .40 les 10 lbs I.P.E., $1.60 à $1.65 les 50 lbs; $0.90 à $0.95 les 25 lbs; .43 à .45 les 10 lbs. Arrivages: 670 sacs de 50 lbs, quatre wagons de l'I.P.E., aucun du N.-B.

BOURSE DE TORONTO

Valeurs	Vtes.	Haut	Bas	Fer.	Ch	Net.
A et B						
AbbyGlen	6100	340	330	335		+ 5
AbyGlnw	1200	110	110	110		– 5
Abitibi	12745	$10⅛	9⅜	9⅜		– ¼
Acklands	500	$13⅜	13½	13½		– ¼
AcresL	11000	$7	6¾	7		+ ¼
AcresApr	100	$38	38	38		+ 1
Acreswt	2000	1	1	1		– 1
Advocate	2500	133	133	133		– 6
AftonMin	200	405	400	400		– 5
A.G.F.M	300	175	175	175		
AgnicoE	7000	$6⅜	6⅜	6⅜		– ⅛
AgraInd	150	$6¼	6¼	6¼		– ¼
AhedM	500	80	80	80		–10
Akaitcho	3250	220	209	209		– 6
Albany	3000	32	30½	30½		–1½
AltEastG	3100	$6	5¾	5¾		– ¼
AltaGasA	5680	$13	12⅞	12⅞		– ⅛
AltaNat	250	$17¾	17½	17¾		
Alcan	13840	$21⅜	21	21		– ½
AlgoCent	200	$12	12	12		– ¼
AlgomaSt	7901	$28½	27¾	27¾		– 1
Algon	204	425	425	425		–10
Algonqpr	z60	425	425	425		
AllarcoDv	1800	$10⅜	10	10		– ½
Alminex	525	$5¼	5¼	5¼		+ ¼
Alum4pr	120	$14⅛	14⅛	14⅛		– ⅜
Alum4½p	z25	$29¼	29¼	29¼		
AmBonza	500	222	220	220		
AmLarder	7500	40	40	40		–2½
AmLeduc	4000	6	6	6		
AQuasarP	1250	$9⅜	9	9⅜		+ ⅜
AndresW	155	$8¾	8¾	8¾		– ⅛
AngCT265	200	$27½	27½	27½		
AngUDev	1700	120	116	120		– 2
AnthesCp	z10	$65	65	65		
Aquitaine	2560	$17⅜	17⅜	17½		– ¾
Argus	z1	$15	15	15		
ArgusBpr	390	$30½	30¼	30¼		+ ¼
ArgusCpr	529	$12⅞	12¾	12¾		– ⅛
Asamera	7105	$10¾	10⅜	10⅜		– ¼
Asbestos	100	$17¼	17¼	17¼		+ ¼
AshlandC	100	$6⅞	6⅞	6⅞		– ⅛
AsocPorc	500	130	130	130		
AtcoA	2120	$17⅜	16¾	17¼		– ¼
AtlCCop	1500	40	40	40		
AuricRes	1610	31	31	31		– 2
Auricr	5443	1½	1½	1½		– 1
AtoHardA	100	$10	10	10		
BadBoy	100	340	340	340		– 5
Ballndery	1000	75	75	75		+ 1
BanisterC	700	$5⅞	5¾	5⅞		– ⅛
Bankeno	1400	203	200	203		– 5
BankBC	z24	$17½	16⅛	17½		
BkMtl	25791	$15⅜	14⅞	15		– ¼
BankNS	5111	$42¼	41½	42¼		– ¼
BCdnNat	z50	$14⅞	14⅞	14⅞		
BatonB	2000	$6⅜	6⅜	6⅜		
BeavrEA	200	330	330	330		+25
BeckerBp	2560	$6⅜	6	6⅛		
BellCan	31908	$47½	47	47½		+ ⅜
BellApr	z8	$46¾	46¾	46¾		
BellBpr	350	$47⅛	47⅛	47⅛		– ⅛
BellCpr	300	$28½	28⅛	28⅛		– ⅜
BellDpr	480	$53	52⅞	52⅞		– ⅛
BethCopA	717	$9⅜	9⅜	9⅜		
BlockBros	3800	305	300	300		–10
Bombrder	5950	325	290	310		+35
BorderC	800	240	235	240		
BovisCor	400	121	117	117		+ 2
BowVal	16125	$13¼	12¼	13¼		+ ¾
BPCan	2500	$11	10¾	11		+ ¼
BralorRes	550	126	126	126		+ 1
Bramalea	5650	$5⅞	5	5⅞		+ ⅞
Brameda	8270	72	70	70		– 2
BrscnA	10632	$13¼	12⅞	13¼		+ ⅜
Brrnda	19350	350	330	350		+10
Brinco	100	$6⅞	6⅞	6⅞		
BCForest	z5	$13⅛	13⅛	13⅛		
BCFrestp	100	$33	33	33		– ⅛
BCSugarA	200	$22½	22⅜	22⅜		+ ⅜
BPhone	540	$55	54⅞	54⅞		– ⅛
BCPh4¾p	z10	$45¾	45¾	45¾		
BCPh5¾p	z35	$62¼	62	62		
BroulR	500	40	40	40		– 4
BruckA	z4	$6½	6½	6½		
BruckB	104	285	285	285		– 5
Brunswk	2200	375	370	375		
BuddAuto	z15	$5⅛	5⅛	5⅛		
BuddAw	415	170	170	170		– 6
BuloraCor	1900	150	145	145		– 5
BurnsFds	630	$11¼	11⅛	11¼		+ ¼
Bushnell	z50	$6⅜	6⅜	6⅜		
C						
CadFrvw	2700	$12½	12⅜	12½		+ ½
CalPow	2605	$25	25	25		
CalP5.40p	z10	$75½	75½	75½		
CalP7½p	565	$83	82	83		
CalmorIB	6600	65	65	65		
Calvert	1000	14	14	14		
CMine	10000	24	23½	24		+ 1
Cambridg	1000	$13	13	13		+ ½
Camflo	8900	$14	13¾	13⅞		+ ¼
CamChib	500	375	375	375		+ 5
CampRL	650	$33¾	33	33		– ¾
CampauA	5400	$5⅛	5	5⅛		– ⅛
Campau7p	500	$7⅞	7⅞	7⅞		+ ¼
CanCemL	662	$10	9¾	10		
CCemLp	100	$16	16	16		+ ½
CGeother	2000	59	56	59		
CanMaltA	200	$23⅜	23½	23½		– ¼
CNorW	31600	380	335	380		+50
CPakrsC	100	$18⅜	18⅜	18⅜		– ⅜
CanPerm	1000	$18⅜	18½	18½		– ⅜
CSPete	8260	226	216	223		+ 5
CTung	500	325	325	325		+ 5
CCablesy	z80	$11⅞	11⅞	11⅞		
CCablew	700	130	130	130		
CdnCel	5000	$6¾	6⅛	6⅛		– ⅜
CCManA	1000	$21½	21	21		– ⅜
CEGas	29250	310	290	300		+10
CGInvest	800	$17¼	17¼	17¼		– ½
CHomestd	5760	355	345	350		+ 5
CHydr	8110	$5¾	5⅜	5⅜		– ¼
CIm B	11021	$27	26⅜	26⅜		– ¼
CIGO	47229	$7¼	7	7¼		– ⅛
CIL	467	$17¾	17¾	17¾		– ⅛
CIntPow	700	$13⅜	13¼	13⅜		– ¼
CManoir	700	375	370	370		
CMalart	2000	30	30	30		+ 1
CMarconi	300	345	345	345		
CMemoial	1250	100	100	100		
COcdental	300	$9⅛	9	9		
CPInve	7215	$15	14¾	15		+ ⅛
CPInvepr	145	$30	30	30		+ ½
CPLtd	23573	$17	16⅝	17		+ ⅜
CReserve	1700	245	240	245		+ 5
CdnSupO	1400	$32¼	32	32⅛		+ ¼
CdnTire	z50	$40	40	40		
CdnTireA	2601	$42¼	41⅜	42		– ½
CUilties	7450	$9⅞	9⅝	9⅞		+ ¼
CUtilw	2100	230	215	229		+ 4
CWNG4pr	z5	$8	8	8		
Canbra	1000	310	310	310		– 5
CapitDiv	500	38	38	38		+ 2
Cara	100	405	405	405		
CarlOK	5610	242	231	236		+ 2
CarlOKAp	230	$19¾	19¾	19¾		+ ¼
CarlOKBp	425	$21⅛	21⅛	21⅛		– ⅜
Cassiar	3154	445	425	425		–25
Celanese	650	385	375	375		–10
CFCN	400	$6⅜	6⅛	6⅜		– ¼
ChibM	1000	51	51	51		+ 1
ChieftanD	3000	$6⅝	6⅜	6⅝		+ ⅜
Chrysler	6015	$10	9½	9⅞		+ ⅜
CHUMB	300	$8⅛	8⅛	8⅛		– ⅜
CochW	11500	140	131	139		+ 9
Cokfield	200	370	370	370		
CombMet	3000	9½	9½	9½		–2½
Cominco	2339	$27½	27	27½		+ ½
CHolidayI	3645	370	360	360		–15
CHInsAp	500	$22	22	22		+ ⅛
Computel	3333	$5	5	5		
Coniagas	200	138	138	138		– 2
ConBath	632	$24	23¾	23¾		– ¼
ConBathw	z500	1	1	1		
CBath68w	400	$8½	8¼	8½		
ConBldg	1500	265	265	265		–10
ConFardy	300	126	124	124		– 4
CDurham	1000	58	58	58		+ 1
CMorisn	2000	125	125	125		– 3
ConsProf	2000	46	46	46		
CRambler	400	163	150	163		+15
ConDistrb	750	$7⅜	7½	7⅜		+ ⅛
CGas	10369	$16⅛	15¾	16⅛		+ ¼
ConGasD	300	$24¼	24	24		– ¼
ConGlass	400	$14¼	14¼	14¼		
Conwest	z36	260	260	260		
CooperC	700	335	335	335		
CopFields	2213	95	95	95		– 5
Corbyvt	400	$16⅜	16½	16½		– ½
CornatInd	962	$5	485	485		–15
Cosek	25900	315	300	305		
Courvan	5000	12½	12½	12½		+ ½
Craigmt	1700	370	370	370		
CrainRL	1450	$12⅜	12¼	12¼		+ ⅛
Crestbrk	1300	345	335	335		–10
Cstland	z33	13	13	13		
CrwnLife	200	$51	50½	51		+ 1
CrushIntl	425	$7½	7½	7½		– ⅛
CuvierM	1500	90	90	90		+ 2
D à G						
DaleR	300	$7½	7½	7½		– ⅜
DaonDev	100	$8⅜	8⅜	8⅜		– ⅛
DAragon	2000	15	14	14		– 1
DeccaR	2700	285	265	285		+10
DEldona	500	29	29	29		+ 1
DeltanLtd	100	$5½	5½	5½		
Denison	450	45¾	45¾	45¾		+ ¼
Dicknsn	6100	$9⅜	9⅜	9½		
Discovry	900	220	220	220		– 5
Domanl	600	$6¾	6⅝	6⅝		+ ⅛
Dome	1180	$52½	50¼	52½		+ 1
DomePete	4550	$26½	26¼	26½		+ ¼
DBridge	2750	$20⅜	20⅛	20¼		
DCitrus	200	480	475	475		– 5
DExplor	1650	23	23	23		+ ½
Dofasco	1435	$25	24⅝	24¾		
DStrs	21645	$18	17¾	18		+ ¼
DTextA	530	$7	6⅞	7		
Domtar	8795	$19⅞	19¼	19⅞		+ ½
DonleeM	300	40	340	340		–15
DRGLtdA	200	$7⅛	7⅛	7⅛		– ⅛
DrMcCA	1400	$14½	14½	14½		– ¼
DundePal	z166	26	26	26		
Dunraie	500	22	22	22		
DuPont	700	$20	20	20		+ ½
Dustbane	z50	480	480	480		
DylexA	700	$6⅞	6¾	6⅞		+ ⅜
Dynasty	450	$8⅜	8½	8⅜		
EstnCanS	150	$12½	12½	12½		
EastMal	800	430	415	415		–15
EastSulA	300	179	179	179		+ 4
EgoMines	3876	71	70	70		– 1
E-LFin	1000	375	375	375		
ElectroA	100	430	430	430		–20
ElectroK	1000	55	55	55		– 5
Emco	25050	$7¼	6⅞	7		+ ¼
Emcow	1050	190	190	190		
Exquisite	100	120	120	120		–20
FalconC	5163	$6⅛	5⅞	6⅛		+ ⅛
Falcon	250	$30⅜	30⅜	30⅜		+ ⅜
FarmMer	100	$5	5	5		
FedIndA	1200	400	400	400		+ 5
FedPion	100	$15½	15½	15½		
FieldsS	400	$13	13	13		+ ¼
Fleetwod	150	400	400	400		
FordCnda	500	$66	66	66		+ 1
Francana	1320	$11¼	10¾	11¼		+ ½
Frobex	7000	14	13½	14		–1½
Fruehauf	400	$7	7	7		+ ½
GHSteel	1700	$7¼	7	7¼		+ ⅜
GazMetr	400	$6⅜	6	6		– ¼
GenBaker	100	295	295	295		– 5
GenDistrb	4900	$8	8	8		
GMC	355	$38¼	38¼	38¼		+ ½
GerinIstp	700	$7⅛	7⅛	7⅛		– ⅛
GenstarL	200	$17⅞	17⅞	17⅞		– ⅛
GnstarLw	100	$5	5	5		
GtMasct	700	65	65	65		+ 4
GiantYk	254	$11¾	11¾	11¾		– ¼
Gibraltar	2900	430	425	430		
Goldray	500	37	37	37		+ 1
G00dyearp	z65	$33½	33½	33½		
GraftG	300	$28	27⅝	27⅝		– ⅜
Granduc	200	124	124	124		
GLPaper	200	$16½	16½	16½		
GNGasAp	z30	$15	15	15		
GtWLife	z55	$60	60	60		
GtWestS	1600	475	470	470		
GWestwt	300	140	140	140		– 6
Greyhnd	2325	$16½	16¼	16½		+ ½
GSWB	z50	360	360	360		
GSWCpr	z25	$90	85	85		
GuarTrst	230	$6¾	6¾	6¾		
GulfCan	4412	$31⅛	30¾	31⅛		+ ⅜
Gulfstrem	4500	36	35	35		– 1
H à L						
HambroC	190	225	225	225		– 5
HGroup	1350	485	480	485		–15
HardCrpA	400	475	475	475		+ 5
Harlequin	200	$14¾	14¾	14¾		
HarrisJS	400	$5½	5½	5½		
HawkerS	2375	$5¼	5	5		– ⅛
HayesDA	400	400	390	390		
Highmont	5500	70	70	70		
HolingerA	705	$24	23¾	24		+ ⅛
HomeA	4430	$23⅜	23⅜	23½		+ ⅛
HBramor	100	280	280	280		
HoustonO	9700	155	136	150		+15
HudA	14585	$16⅛	15	15¾		+ ½
HBayCo	4685	$17⅛	16⅝	17⅛		+ ⅜
HBOilGas	1000	$25½	25¼	25½		– ⅛
HBOilGpr	z10	$31	31	31		
HuronEri	4350	$26	25⅞	26		– ⅜
HuskyOil	4410	$16⅞	16⅝	16⅝		– ½
HuskyApr	z10	$33	33	33		
HuskyEw	2700	$5⅜	5⅜	5⅜		+ ⅛
HydraEx	1000	61	61	61		– 1
IAC	14300	$20	19¼	20		+ ¾
ImascoA	350	$28⅜	28⅜	28⅜		+ ⅛
ImpGen	400	310	310	310		– 5
IOilA	12134	$27⅜	26⅞	27⅜		+ ⅜
IndalCan	100	$10⅝	10⅝	10⅝		
InlandGas	303	$8¼	8¼	8¼		– ⅛
Inter-City	3300	470	460	460		–10
InterCAp	z50	$14½	14½	14½		
InterCBw	100	270	270	270		+ 6
Intrmetco	300	$5½	5½	5½		
IBM	271	$212	209	210		+ 1
IntMogul	150	330	330	330		+15
IMogulA	2500	$8⅞	8⅝	8⅝		– ⅛
IncoA	15178	$23⅝	23¼	23¼		– ⅜
IncoB	1170	$23½	23⅜	23½		+ ¼
IntObaska	3000	15	15	15		
Interpool	500	$11¼	11	11		– ⅜
IPipe	13350	$14⅛	13¼	13¾		+ ½
IntPipew	4705	205	182	202		+21
Ipsco	1435	$17	16¾	16⅞		+ ⅜
InterT	10000	11	9½	9½		–1½
InvGrpA	700	$7⅛	7	7		– ⅛
IronBayT	300	495	495	495		+10
IslandTel	z5	$6¾	6¾	6¾		
Iso	1000	105	103	103		– 2
ITLInd	1000	115	115	115		+10
IUInt	19667	$10⅞	10¾	10⅞		+ ⅛
IvacoA	250	$12	12	12		
IWCCom	2300	158	155	155		– 7
Jannock	300	$6⅛	6⅛	6⅛		+ ⅛
JannockD	z50	$6	6	6		
JannockA	100	$13	13	13		– ¼
JannockB	125	$12⅛	12⅛	12⅛		+ ¼
Joliet	2000	26	26	26		+ 1
JorexLtd	1500	24½	24½	24½		–1½
Kaiser	11950	$7½	7⅜	7½		
Kaiserw	3200	460	450	460		
KamKotia	4500	77	73	77		
KapsTran	3800	240	231	240		+ 5
Keen Ind	1600	400	400	400		
KeepriteB	100	$5	5	5		– ¼
KellyDA	z50	$5½	5½	5½		
KerrAA	6782	$11⅞	11½	11½		– ½
KAnacon	500	23½	23½	23½		+ ½
Koffler	2550	360	350	350		–10
Kofflerw	4300	40	37	37		– 3
LabattA	1335	$19¾	19½	19½		– ¼
LabMin	100	$26	26	26		+ ½
Lacanex	1700	118	114	118		+ 1
LacroixI	200	$5½	5½	5½		– ½
LaidlawA	200	490	490	490		+ 5
LailawDp	200	$5⅞	5⅞	5⅞		+ ⅛
LOntCem	500	350	350	350		
LambdaM	1600	65	65	65		–15
Laurasia	2050	70	68	70		
LauFin	z50	$8	8	8		
Leighinst	4200	170	165	165		–10
LLLac	100	185	185	185		–10
LobCoA	100	$6⅞	6⅞	6⅞		– ⅛
LobCoB	500	$7	6⅞	7		
LobCopr	z23	$25⅜	25⅜	25⅜		
LobLtdAp	z80	$15⅞	15¾	15¾		
Lobinc	300	350	350	350		+20
Lochiel	5500	105	102	105		+ 5
LoebM	400	325	315	325		+15
LogistecC	500	180	180	180		
LostRiv	19750	425	390	405		+15
M à O						
MclanHA	500	$7	7	7		
MBLtd	515	$23½	23¼	23¼		– ¼
Madeline	3700	235	230	230		–10
Madsen	3000	72	71	71		– 1
Magnetcs	z60	30	30	30		
Maislinl	z25	310	310	310		
MajstWil	200	370	365	370		+30
MajorHD	750	385	375	385		
ManBar	1500	80	79	80		– 2
MLfMills	800	$25¾	25½	25½		
MrtmeEIA	100	$6¾	6¾	6¾		
Maritime	216	$16⅞	16⅞	16⅞		– ⅜
MartimAp	100	$8¼	8¼	8¼		
MasF	23011	$15¾	15½	15¾		+ ⅜
Matchan	3125	14	14	14		– 1
Mattgmi	500	$14⅞	14⅞	14⅞		+ ⅛
McAdam	1000	36	36	36		
McGrawH	200	435	430	435		
McIntyre	395	$46	46	46		+ ⅞
McLagnw	1700	84	82	84		+ 3
MDSHelth	3000	200	200	200		+10
MeltonRE	200	260	260	260		
MeltonAw	500	140	140	140		
Mentor	2000	200	200	200		
MEPC	200	$8⅜	8⅜	8⅜		+ ¼
MEPCw	600	230	230	230		+15
Mercantil	5301	$19	18¾	19		
Mercnr	24360	165	150	160		
MetStorsp	z50	$14¾	14¾	14¾		
MetStr67p	z50	$14¾	14¾	14¾		
MexLPpr	100	$6	6	6		– ½
MICC	10700	$10¾	10½	10¾		+ ½
Microsyst	942	315	305	315		+15
Midcon	4000	70	66	69		+ 1
MiltGroup	1100	150	150	150		+10
Minda	31500	42	39	40		– 1
MolsonA	7610	$17¼	17	17		+ ⅛
MolsonB	2180	$17	17	17		+ ½
Moore	6060	$46⅜	46	46		– ⅛
MTSI	13000	42	39	42		+ 2
Multi	22500	54	50	54		
MymarM	z55	56	56	56		
NabrsDlg	200	$23¾	23¾	23¾		+ ⅞
NaChrsl	9300	$7¾	7½	7⅝		
NatDrug	500	$5	5	5		
Natpete	3000	35	33	35		
NatSeaA	100	$6½	6½	6½		
NatTrust	z75	$17¾	17¾	17¾		
NBCook	200	120	120	120		
NBUMine	2100	240	240	240		+ 5
Neonex	2200	180	175	180		+ 5
NewAth	500	21	21	21		– 3
NBTelAp	300	$15¼	15¼	15¼		– ¼
NewCal	7000	16	15	15		–1½
NewcoFin	300	$8	8	8		
NDimens	z17	15	15	15		
NKel	14000	27	25	26		
NProvidD	500	21	21	21		
NSenator	5500	15½	15½	15½		– ½
NYokOil	1167	53	53	53		+ 1
NfldLP	400	$11½	11⅜	11½		
NickRim	6000	9	8½	9		+ 1
NorandaA	7286	$33⅞	32½	33½		+ ¾
Norlex		See list below.				
NCOils	5700	470	460	470		+10
NCtrlG	21954	$10⅞	10¾	10¾		+ ⅛
NorCtlBp	200	$21	21	21		
NorCt150p	351	$20⅜	20⅛	20⅜		
NorCtlw	5325	230	220	225		+10
NorElect	1172	$22½	22¼	22⅜		+ ⅜
NE Bw	15648	440	420	435		+10
Northgat	600	400	390	390		–10
NorthId	6000	13	13	13		
NufortRes	6167	13	12	12		– ½
Numac	2700	$11⅞	11½	11⅞		+ ⅜
Nu-WstA	1038	$7⅜	7¼	7¼		– ¼
Okwd	53265	110	103	104		+ 4
Obrien	1600	74	74	74		– 1
OcelotInd	400	$5¼	5¼	5¼		
OilPatch	6400	250	240	240		–10
Okanagan	200	$5	5	5		
OntarioTr	5100	380	370	380		
OSFInd	450	400	400	400		
OshaA	15095	$6⅛	5¾	6		+ ¼
Oshawaw	6700	41	38	41		+ 6
Osisko	6000	26	26	26		
P à S						
PacCoper	3900	77	73	73		– 7
PacPete	7621	$20	19⅞	19⅞		+ ⅛
PalomaP	1000	67	67	67		
Pamour	8250	$10⅜	10	10		– ⅜
Pancanal	z100	84	84	84		
PanCdnP	1845	$11½	11⅛	11⅜		+ ¼
PCentr	13400	179	160	170		+ 5
POcean	109525	$13	12	12¾		+ ⅞
PatinoNV	166	$13⅛	13⅜	13⅜		+ ⅛
PembinA	500	250	250	250		
PembinB	140	250	250	250		– 5
Pennant	2500	120	110	120		+10
Penningtn	310	$9½	9½	9½		+ ⅛
PDeptS	55600	$7¼	7	7¼		– ⅛
PJewlpr	z10	$92¾	92¾	92¾		
Petrol	500	125	125	125		+ 5
PeytoO	31200	445	410	445		+35
PhillipsCb	100	$11¼	11¼	11¼		– ⅜
PhillipsP	z2	$47	47	47		
PickCrow	1500	37	37	37		– 1
PinePoint	7525	$30½	29¼	30½		+1½
PittEngC	700	$8¾	8¾	8¾		
PlaceG	4200	25	25	25		
Placer	1150	$15⅜	15⅛	15⅜		+ ⅛
PowCorp	1550	$9⅝	9½	9½		+ ¼
PowC5pr	1200	$9½	9¼	9½		+ ¼
PradoExp	600	155	155	155		– 5
Precamb	7300	117	110	111		– 4
PreCable	395	$7½	7½	7½		– ⅛
Preston	916	$13¼	13⅛	13¼		+ ¼
PriceCo	2563	$13½	13¼	13½		+ ⅛
PureSilv	2600	265	260	265		+ 1
QCIIndA	1500	99	99	99		+ 4
QasarPet	200	175	165	175		+10
QMattgmi	2131	45	42	45		– 1
QueTel	650	$15	15	15		– 1
Radiore	500	20	20	20		
Ram	800	235	230	230		– 2
Rang	23145	$23½	21¾	23½		+ 2
RnkOrgA	2200	440	420	440		+40
Rayrock	1100	101	95	100		+ 1
ReedPapA	1600	$22	21¾	22		– ¼
ReedOsirA	5700	$7¼	7	7⅛		+ ⅛
Reeves	1000	9	9	9		–27
ReidLitho	z25	$41	41	41		
ResServic	3200	190	185	190		
Revelstk	300	$8¾	8¾	8¾		+ ⅛
RevnuPrp	6450	117	112	116		+ 3
RioAlgom	6408	$25½	25	25½		+ 1
Rio580pr	z25	$63	63	63		
RLittle	4700	260	245	250		
Roman	1700	$12½	12⅜	12⅜		+ ⅛
Rothman	100	$11	11	11		
Rothm2p	7740	$14⅞	14⅜	14⅞		+ ¼
Rothmnw	z20	155	155	155		
RoyBk	13597

PALAIS ROYAL — Le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau a été reçu au palais néerlandais par la reine Luliana.

(PC Téléphoto)

Première étape: La Haye

LA HAYE (AFP) — Le premier ministre du Canada Pierre Elliott Trudeau est arrivé jeudi matin à La Haye pour une visite officielle de deux jours dont l'objectif est de renforcer les liens qui existent entre le Canada et les divers pays de la CEE.

Cette visite fait suite aux entretiens que le chef du gouvernement d'Ottawa—qui a été chaleureusement accueilli jeudi matin par le premier ministre socialiste Joop Den Uyl à son arrivée à la base aérienne d'Ypenburg, près de La Haye—avait eu en octobre dernier à Paris et Bruxelles.

De La Haye, l'homme d'Etat canadien se rendra à Bonn, Rome, Londres et Dublin avant de regagner Ottawa le 15 mars.

Dans une interview accordée à la radio-télévision néerlandaise, M. Trudeau a souligné l'influence que la "grande puissance voisine et amie"—que sont les Etats-Unis—exerçait dans le domaine économique, culturel et social sur le Canada.

Il a mis l'accent à maintes reprises sur l'objectif de son gouvernement visant à "diversifier" ses relations avec l'extérieur et à resserrer ses liens avec la Communauté économique européenne.

M. Trudeau s'est félicité à ce sujet du fait qu'à Bruxelles, en octobre dernier, la Communauté européenne avait accepté d'ouvrir des entretiens formels avec le Canada sur le genre de relations que le gouvernement d'Ottawa souhaite entretenir avec elle.

Le Canada avait soumis des propositions aux "Neuf" qui ont répondu par des contre-propositions. Celles-ci devraient faire l'objet de nouveaux points de vue dans un ou deux mois.

Discussions

Aucun contentieux n'existe à proprement parler entre La Haye et Ottawa. Les relations commerciales sont bonnes, les points de vue sur les problèmes concernant les Nations unies et les relations avec le Tiers-Monde sont identiques.

MM. Trudeau et Den Uyl parleront pendant leurs entretiens de vendredi des grands problèmes internationaux, les relations avec la CEE, les problèmes de la paix dans le monde, la situation en Afrique australe, les difficultés monétaires provoquées par les pétrodollars, l'aide au Tiers-Monde et le moyen d'enrayer la prolifération des armes ou autres engins nucléaires.

Le fait que l'Inde ait profité de l'aide canadienne octroyée à des fins purement pacifiques pour faire exploser un engin nucléaire a été une source de "vive déception" pour le premier ministre canadien, qui insistera davantage à l'avenir pour que tout accord soit assorti de mesures de sauvegarde.

Jeudi après-midi, M. Trudeau s'est rendu au château de Soesdijk, au sud d'Amsterdam, pour une visite de courtoisie à la reine Juliana.

Date limite de remise des T-4: le 28 février

OTTAWA (PC) — En dépit des ennuis des Postes, le département fédéral du Revenu n'entend pas remettre la date limite du 28 février fixée aux employeurs pour la distribution des états de revenu d'emploi T-4 à leurs employés.

Mais un porte-parole du département a déclaré: "Nous règlerons la situation de façon réaliste et raisonnable."

La Loi de l'impôt sur le revenu dit que les employeurs doivent, avant le 28 février, fournir à leurs employés un état T-4 de leur salaire et déductions. Un exemplaire doit en être transmis au département du Revenu pour la même date. La date limite pour envoyer les rapports d'impôt dûment remplis est le 30 avril.

Les employés comptant recevoir un remboursement du département se hâtent généralement d'envoyer leurs rapports d'impôt dès réception de leurs états T-4. Certains, dans le passé, ont rempli leurs rapports même avant de recevoir leur état T-4, quitte à les compléter dès que l'état T-4 arrive.

Mais une telle façon de procéder ne hâte pas les remboursements, qui ne sont pas effectués tant qu'Ottawa n'a pas reçu les états T-4.

Comme l'a déclaré un porte-parole du département, "Nous serions dans un joli pétrin" si tous les employés envoyaient leurs rapports d'impôt avant l'arrivée des états T-4 à Ottawa. Voilà qui ralentirait les remboursements.

L'année dernière, la date limite de la soumission du rapport d'impôt du 30 avril avait été remise au 21 mai, à cause d'une grève des Postes, mais le porte-parole a déclaré que le département ne voit pas si loin d'avance, même si l'on songe aux grèves actuelles.

Ambrose poursuit la GRC

MONCTON, N.-B. (PC) — Richard Ambrose, un des deux hommes accusés du meurtre, en décembre dernier, de deux agents de police de Moncton, a intenté une poursuite judiciaire contre la GRC à laquelle il réclame des dommages et intérêts à la suite de son arrestation survenue le 13 décembre dernier.

Selon l'avocat Edward Bell, la réclamation basée sur la Loi de la responsabilité de la Couronne a été soumise à la Cour fédérale d'Ottawa.

Le dossier fait état des circonstances entourant l'arrestation d'Ambrose par la GRC effectuée vers 10h. 30, le 13 décembre. M. Ambrose se plaint d'avoir été détenu pendant deux jours avant de comparaître devant les juges.

Selon lui, plusieurs juges étaient disponibles à Moncton et auraient certainement pu être contactés au cours des deux jours suivant son arrestation.

Le dossier précise qu'Ambrose n'a pas comparu devant un juge jusqu'au 16 décembre, à 11h. du matin.

Ambrose dit avoir été remis à la police municipale et c'est alors qu'il était détenu par celle-ci qu'il aurait été harcelé mentalement et physiquement.

LES ENTRECROISÉS

7 LETTRES CACHÉES — **PROBLEME NO 388** — **LA CAISSE POPULAIRE**

Lorsque tous les mots ci-dessous auront servi pour compléter la grille, il ne vous restera qu'un seul mot dont le nombre de lettres est indiqué dans cette page.

2: ce, or
3: but, net, sou, uni
4: bien, fisc, neuf, note, part
5: actif, agent, bilan, dépôt, grevé, mises, offre, opère, pacte
6: argent, bureau, classé, coffre, commis, crédit, éditer
7: branche, chiffre
8: attendre, enlevées
9: assistant
10: obligation
13: remboursement

reçu, taux, tout, unie, passé, reste, table, taxes, terme, usage, entrée, minute, opérer, passif, perdre, pilage, stable, sûreté, trafic, traite, tuteur, coffret, contrat, émettre, épargne, intérêt, niveler

La réponse du problème précédent: fatigue

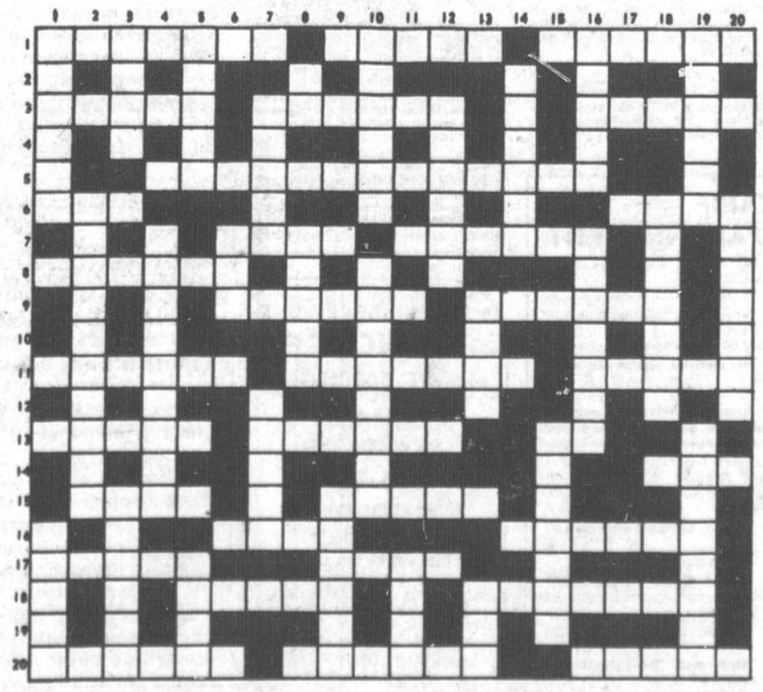

LES BANDES ILLUSTREES QUOTIDIENNES

LE COWBOY MASQUE

SOURIS MIQUETTE

LA FAMILLE FLOP

AGENT SECRET

JULIETTE

BLONDINETTE

LUC BRADEFER

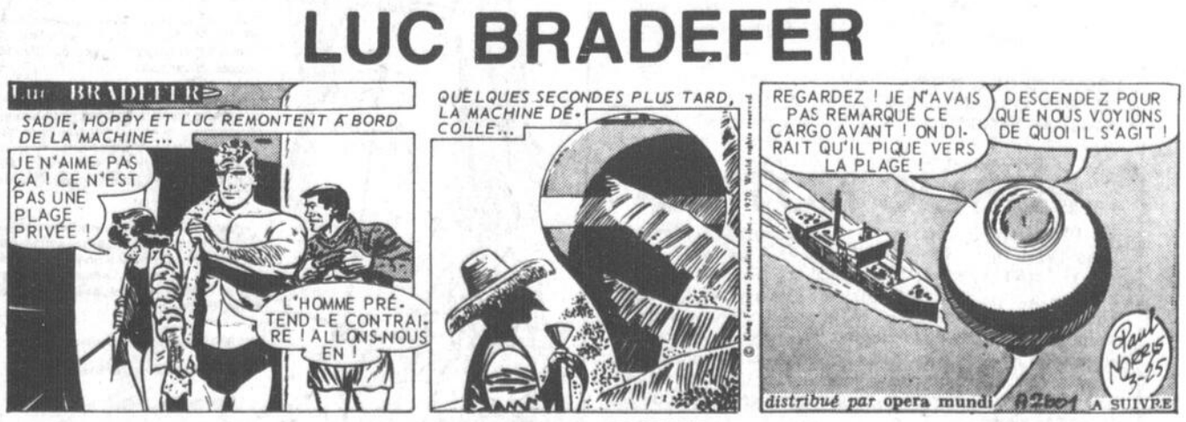

SCAMP

ANNONCES CLASSEES

CHICOUTIMI 545-4895 | Alma et les environs 662-7829 | St-Félicien et les environs 679-3832

AUTOS A VENDRE

RENAULT 10, 1969, bonne mécanique, prix: $200.00, cause: départ. Tél.: 545-5486. F-3266

MERCURY MARQUIS, 1971, 2 portes, H.T., très bon état, cause de vente, auto fournie. Tél.: 548-3915. F-3365

AUSTIN MARINA, 1974, 4 portes, vitesses manuelles, 15,000 milles, tél.: 548-2108, le soir seulement. F-3305

TOYOTA COROLLA, 1974, 5 vitesses, radio-cassettes, prix $2,800.00. Tél.: 549-1586, demandez Gilles. F-3295

COMMERCES A VENDRE

TABAGIE: bon chiffre d'affaires, très bien située, Chicoutimi. Tél: IMMEUBLES DESBIENS, courtier: 549-8223, soir: 549-9963. F-3270

DIVERS A VENDRE

VENTE A SACRIFICE, machine à balancer les roues, incomplète, scie radiale incomplète de Walt, cylindres hydrauliques et air, moteurs électriques assortis, bon ordre, 110-220-550 volts, pompes pour chalet, compresseur de camion et réfrigération, air conditionné, usagé, bon ordre, à voir en tout temps. Tél.: 543-1728. F-3162

DOUCHES, toilettes neuves, lavabos usagés, neufs, à vendre, pour informations, tél.: 549-3984. F-2980

$100,000.00 DE PIECES, de motoneige, de tous genres et de toutes marques, Jacques Bouchard, 552, Auger est, Alma. Tél.: 668-8116. F-3034

UN EQUIPEMENT de tennis au complet, comprend clôture, poteaux, rouleau, pour un prix d'occasion. Tél.: 549-1202. F-3370

CARROSSERIE de Datsun 1600, 1970, 4 portes, téléphoner entre 7 hres et 4 hres à: 548-5017. F-3285

ENSEMBLE COMPLET stéréo-cassettes, table tournante, radio AM-FM, colonnes de son, état de neuf. Tél.: 548-3915. F-3364

NOUS ACHETONS, vendons ou échangeons: skidder, pulp jack, camions, loader, chargeuse, tracteur, chenille, etc... Communiquez au numéro de téléphone: 418-899-6940. F-2979

MAISONS A VENDRE

CHICOUTIMI

713, BOUL. ST-PAUL, Chicoutimi, maison seule, 1½ étage, rénovée à neuf, terrain: 75 x 250, prix: $15,000.00. Tél.: Courtier, Trépin Inc., Realtor: 549-4322. F-2983

MAISON en briques, abri d'auto, 5 pièces, cuisine en céramique, tapis mur à mur, bar, salle de réception, plus 1 logement, 65, de Paris, Rivière-du-Moulin. Conditions avantageuses. Tél.: Courtier, Trépin Inc., Realtor: 549-4322. F-2966

1408, RUE R.E. JORON, bungalow, 28 x 37, avec logement au sous-sol, terrain: 7,680 pi. Tél.: TRUST GENERAL, courtier: 549-6490. F-3250

1402, BOUL. ST-JEAN-BAPTISTE, garage, avec logement et local commercial. Tél: TRUST GENERAL, courtier: 549-6490, André Montmigny: 545-0923. F-3415

R.E. JORON: bungalow, 11 pièces, logement 4½ pièces. Tél: Charles Jalbert: 549-5290, FIDUCIE DU QUEBEC, courtier: 549-5746. F-3276

MAISON à vendre, semi-meublée, luxueuse, briques et pierres, extérieur, 6 grandes pièces, et sous-sol, 105, Saguenéens, Chicoutimi, livraison immédiate, cause de transfert. Tél.: Trépin Inc., Aimé Pépin, Realtor: 549-4322. F-2965

CHICOUTIMI-NORD

BUNGALOW: 3 chambres, construction de 3 ans, à l'état neuf, situé rue Viau. Tél: IMMEUBLES DESBIENS, courtier: 549-8223, soir: 549-0548. F-3269

RUE DAVID: bungalow, 6½ pièces, sous-sol, semi-fini. Tél: Aimé Dionne: 549-3193, FIDUCIE DU QUEBEC, courtier: 549-5746. F-3273

JONQUIERE

BELLE RESIDENCE: 4 chambres, sous-sol fini, plus garage, située dans un beau quartier, Arvida. Tél: IMMEUBLES DESBIENS, courtier: 549-8223, soir: 548-7516. F-3271

MAISON: 469, de la Tamise, unifamiliale, 26 x 36. Tél: TRUST GENERAL, courtier: 549-6490, Gaétan Laflamme: 543-8936. F-3280

128, R.R. 3, unifamiliale, 32 x 32, 3 chambres à coucher. Tél: TRUST GENERAL, courtier: 549-6490, Léo Gagnon: 542-5906. F-3281

348, ST-PIERRE, cottage, 2 étages, avec terrain, 100 x 100. Tél: TRUST GENERAL, courtier: 549-6490, Marcel Pelletier: 548-7340. F-3282

ARVIDA: propriété, 1½ étage, 3 chambres, située rue Berthier. Tél: Henri Boulianne: 549-3238, FIDUCIE DU QUEBEC, courtier: 549-5746. F-3274

LA BAIE

109, LAROUCHE, Bagotville, propriété, 1½ étage, terrain: 50 x 100. Tél: TRUST GENERAL, courtier: 549-6490, Gilles Doré: 549-6072. F-3283

LAC-ST-JEAN

ST-FELICIEN: propriété, 2 étages, 7½ pièces, rue St-Christophe. Tél: Augustin Perron: 275-2637, FIDUCIE DU QUEBEC, courtier: 549-5746. F-3277

PERIBONKA: boul. Niquet, édifice commercial, résidence, logement, restaurant. Tél: Thomas-Eugène Tremblay: 668-2411, FIDUCIE DU QUEBEC, courtier: 549-5746. F-3278

MOTOS-NEIGE A VENDRE

SNO JET 1970, en parfaite condition, téléphonez après 17.00hres à: 548-2352. F-3363

TERRAINS A VENDRE

TERRAIN 194 x 160 pi. car., boul. Talbot, rond point. Tél: Joseph Laliberté: 549-2299, FIDUCIE DU QUEBEC, courtier: 549-5746. F-3275

UN GRAND TERRAIN à vendre, sur la rue Richemond, à Chicoutimi-Nord, une très belle vue sur le Saguenay. Tél.: 549-1202. F-3369

A VENDRE OU A ECHANGER

AUTO Firenza, 1972, accidentée, mécanique A-1, 15,000 milles, échangerais pour une chaloupe avec moteur. Tél.: 549-0695. F-3359

APPARTEMENTS A LOUER

APPARTEMENT: 1½ pièce, moderne, meublé à neuf, avec buanderie, stationnement et connection d'auto, meublé, chauffé, éclairé, situé centre-ville, Arvida, en haut de la B.C.N. Tél: 542-6419, 547-2393 ou 543-4021. F-3166

CHAMBRES A LOUER

CHAMBRE à louer, coin Price et Lafontaine, à Chicoutimi, située près Cégep, libre immédiatement. Tél: 543-4021 ou 549-7713. F-3165

CHAMBRE et pension à la semaine ou au mois, pour informations, 221, St-Dominique, Jonquière, tél.: 547-2178, (Hôtel Pierre). F-2978

CHAMBRES à louer, centre-ville, Chicoutimi, tapis mur à mur, cuisine communautaire, pour informations, tél: 543-4021 ou 542-6419. F-2986

LOCAUX A LOUER

1,025 PIEDS carrés, 1er étage, centre commercial, Kénogami, coin Cabot et Bergeron. S'adresser à: Caisse d'Economie, Jonképrix. Tél.: 547-9797. F-3038

2,500 PI. CAR. DE PLANCHER, au rez-de-chaussée, situé au 273, de la rue St-Hubert, Jonquière, excellent local pour tous genres de commerce, pour informations, tél: Guy Bergeron, le jour: 543-7871, le soir: 549-2050. F-3092

LOGEMENTS A LOUER

LOGEMENT: 3½ pièces, meublé, éclairé, chauffé, premier étage, 828, Mgr Racine, Chicoutimi. Tél: 543-4780 ou 544-6453. F-3362

5½ PIECES, fini moderne, à Chicoutimi-Nord, 4½ pièces, fini moderne, meublé ou non, sur le boul. Talbot, à Laterrière, 3½ pièces, meublé, rue Ste-Monique, à Chicoutimi. Tél: 543-4021 ou 547-2393. F-3164

LOGEMENT: 4½ pièces, meublé ou non, situé sur le boulevard Talbot, Laterrière, tapis mur à mur, stationnement pour auto. Tél: 547-2393 ou 542-6419. F-2981

HABITAT SAGUENAY: 2 appartements, meublés colonial, tapis mur à mur, antenne téléviseur, environnement boisé, arrière Place du Royaume. Tél.: 549-4322. F-2982

4½ PIECES, chauffé, eau chaude fournie, situé près de l'Université et de l'Hôpital, libre 1er avril. Tél.: 543-2140. F-3163

3½ PIECES, à Chicoutimi, situé sur la rue Nio, libre immédiatement, prix $120.00. 5½ pièces, situé à Chicoutimi, et un logement de 5½ pièces, situé à Chicoutimi-Nord, libres immédiatement. 4½ pièces non meublé à Chicoutimi. Libre immédiatement. Tél: 543-4021 ou 543-3113. F-3374

3½ PIECES, meublé, près de Place du Saguenay, libre immédiatement. Tél: 543-4021 ou 543-3113. F-3373

DIVERS

FAIRE-PART: Futur(e)s marié(e)s; faire-part de mariage exclusifs, plus de 175 modèles à votre choix, s'adresser à: IMPRIMERIE LE PROGRES DU SAGUENAY LTEE, 349, Jacques-Cartier est, Chicoutimi, P. Q. Tél.: 545-4474. F-3025

DEMANDES

UN CHALET à louer, à l'année, au Portage-des-Roches, prix raisonnable. Tél.: 549-0675. F-3360

DESIRERAIS avoir un logement de 5½ pièces, maison seule ou maison à 2 étages, pour le 1er ou 15 mars, moderne. Tél.: 549-0218. F-3361

UN COUPLE, un enfant, cherche loyer, ou maison seule, 5½ pièces, ou plus, excepté dans bloc appartements. Tél.: 549-3928, URGENT. F-3169

TARIF D'ABONNEMENT

Par porteur: Saguenay-Lac-St-Jean.
.75 par semaine, 6 éditions.
Par porteur: Chibougamau-Côte-Nord.
$1.00 par semaine, 6 éditions.
Prix dans les dépôts: .20 la copie.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire.

Le prix par la poste: Région Saguenay-Lac St-Jean et Côte-Nord:
1 an: $40.00; 6 mois: $23.00

Autres régions au Canada:
1 an: $50.00; 6 mois: $30.00

Pays étrangers:
1 an: $60.00; 6 mois: $35.00

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

4,500 acheteurs de maison ont encaissé leur $500

OTTAWA (PC) — Plus de 4,500 personnes ont bénéficié, au cours des six premières semaines de l'année, de la subvention fédérale de $500 accordée aux premiers acheteurs d'une maison neuve de prix modéré.

C'est le ministre d'Etat aux Affaires urbaines, M. Barney Danson, qui a communiqué cette information à propos de l'application du programme dont peuvent se prévaloir les acheteurs qui doivent occuper leur maison, en tant que résidence principale, entre le 1er novembre 1974 et le 31 octobre 1975.

La répartition des subventions par provinces s'établit comme suit: Terre-Neuve, 390; Nouveau-Brunswick, 482; Québec, 1,369; Ontario, 1,162; Manitoba, 171; Saskatchewan, 286; Alberta, 397; Colombie-Britannique, 338.

ON demande couple sans enfant, 4½ pièces, fini moderne, chauffé, eau chaude fournie, éclairé, si possible, dans Jonquière, Arvida, ou Kénogami, libre pour fin mars ou avril. Tél.: 542-3454. F-3372

FEMMES DEMANDEES

ON DEMANDE gardienne pour 2 enfants, chez l'employeur, rue Potvin, dans St-Mathias, Arvida. Tél.: 548-7222, après 6 hres. F-3416

HOMMES DEMANDES

VENDEURS demandés, pour compagnie de biscuits et bonbons de Montréal, cherche jeunes gens sérieux et travailleurs, pour visiter les épiciers du Saguenay-Lac-St-Jean, doit posséder voiture, salaire de base de $9,000.00, plus commission, dépenses payées et allocation pour voiture. Emploi permanent, bénéfices sociaux, écrire et donner références et numéro de téléphone à: 316, avenue, Labrecque, Chicoutimi, département 3029. F-3287

OFFRE DE SERVICES

JEUNE FEMME sérieuse, désirerait garder un enfant de 2, 3 ou 4 ans, de 8 hres à 5 hres, du lundi au vendredi, dans Jonquière. Tél.: 542-3375. F-2937

PERDUS

QUARTIER Ste-Thérèse, Arvida, chienne, Setter Irlandais, 4 mois, récompense promise. Tél.: 548-2630. F-3267

PERDU JONC DE mariage en or pour homme, au centre de ski Bec-Scie à Bagotville, récompense promise. Tél.: 548-6505. F-3284

POUR INSERER UNE
ANNONCE CLASSEE
SIGNALEZ:
CHICOUTIMI
545-4895
Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
NOS TELEPHONISTES SE FERONT UN PLAISIR DE VOUS AIDER

AVIS DIVERS

AVIS
AUX
PARENTS DU TERRITOIRE DE
LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU SAGUENAY

Conformément à la loi scolaire, l'inscription de tous les élèves qui fréquenteront les écoles de la Commission Scolaire Régionale du Saguenay en septembre prochain, doit se faire OBLIGATOIREMENT **avant le 1er mars 1975.**

Cette inscription est indispensable pour une organisation appropriée de l'année scolaire 1975-76.

La Commission fait un **appel spécial** à tous les parents d'élèves d'âge scolaire ayant quitté l'école au cours de l'année 1974-75, qui veulent que leurs enfants reprennent leur classe en septembre prochain. Ces élèves doivent communiquer avec la direction de l'école secondaire de leur secteur afin de compléter leur inscription.

Lucien Guay,
Directeur Général.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE BAGOTVILLE

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de Bagotville, comme il suit:

1- QUE le conseil municipal de la susdite Ville a, le vingt-quatrième jour du mois de février mil neuf cent soixante-quinze, adopté un règlement portant le numéro 479-75 ayant pour objet, ce règlement, de permettre l'exécution de certains travaux d'aqueduc, d'égouts, de mise en forme de rues, d'électrification, d'asphaltage, etc., et autorisant une dépense de trois cent mille dollars ($300,000.00).

2- QUE ce règlement est déposé au bureau du soussigné, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

3- QU'une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est, par ce même présent avis, et conformément à l'article 593 de la Loi des cités et villes et ses amendements, convoquée par ledit Conseil municipal de la Ville de Bagotville, pour être tenue le sixième (6ième) jour du mois de mars mil neuf cent soixante-quinze, depuis dix-neuf heures (19.00) jusqu'à vingt-et-une heures (21.00), en la salle de délibérations dudit Conseil, à l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances.

4- QU'à cette assemblée publique sera soumis aux électeurs présents et habiles à voter ledit règlement numéro 479-75 pour les fins ci-dessus mentionnées.

DONNE à Bagotville, sous mes seings et sceau, ce vingt-sixième jour de février mil neuf cent soixante-quinze.

Marc Potvin,
Secrétaire-trésorier.

PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF CHICOUTIMI
TOWN OF BAGOTVILLE

PUBLIC NOTICE

IS hereby given by the undersigned, secretary-treasurer of the Town of Bagotville, as it follows:

1- THAT the municipal Council of the afforesaid Town has, the twenty-fourth (24th) day of February one thousand nine hundred and seventy-five, adopted a by-law bearing number 479-75 having for motive, that by-law, to permit the execution of aqueduct works, sewer works, formation of streets, electrification, asphaltage, etc., and authorizing an expense of three hundred thousand dollars ($300,000.00) for those views.

2- THAT this bay-law is deposited in the office of the undersigned, where any persons interested may take acquaitance with it.

3- THAT a public meeting of the municipal electors who are owners of taxable immoveables is, by this same, and conformably to the article 593 of the cities and towns Acts and its amendments, convoqued by the said municipal Council of the town of Bagotville, to be held the sixth (6th) day of March 1975, between nineteen (19.00) and twenty-one (21.00) o'clock, in the hall of the town, usual place of the meetings of the said council.

4- THAT at that meeting will be submitted to the electors present and qualified to vote the said by-law number 479-75 for the purpose above mentionned.

GIVEN in Bagotville, under my sign and seal, the twenty-sixth (26th) day of February 1975.

Marc Potvin,
Secretary-treasurer.

AVIS

Nil Girard Transport Ltée s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial modifiant la clause G de son permis actuel qui se lit: "De Laprairie, Delson, à Chicoutimi et région métropolitaine, pour le transport de brique, pour le compte de Laurent Lapointe Ltée, J.-H. Duchesne Ltée et Hector Godin & Fils Ltée " de façon à ce qu'elle se lise: "De Laprairie, Delson à Chicoutimi et région métropolitaine, pour le transport de brique, pour le compte de Laurent Lapointe Ltée, Maçonnex Inc. et Hector Godin & Fils Ltée."

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution de cet avis.

CHICOUTIMI, le 27 février 1975.

GUIDE DE SERVICE ET DE VENTE

COURS ENSEIGNEMENT

AUTO ECOLE ARVIDA LACOMBE
Tél.: 548-5385
592, Fickes,
Arvida.

SPORTS ET LOISIRS

Guy Massicotte Sport Inc.
MASSICOTTE SPORTS
Gros et détails
Alain Sergerie
Téls: rés.: 549-7007
Jour: 549-4047

POUR PLACER VOTRE ANNONCE DANS CETTE RUBRIQUE, TELEPHONEZ A: 545-4895
ELLES SONT PUBLIEES:

Vendredi - samedi dans:	LE QUOTIDIEN
Le dimanche	PROGRES-DIMANCHE
Le mercredi	PROGRES REGIONAL

PATRONS

9341
8-20

COMPLETEZ AVEC UNE FERMETURE-ECLAIR

Patron imprimé: 9341.
Grandeurs: 8-20.
Par Marian Martin.

Ajoutez une fermeture-éclair aux deux versions, soit comme une nouvelle robe fraîche ou une robe courte avec pantalon court pour le tennis ou pour faire de la bicyclette.

Vous aimerez le collet ainsi que les coutures qui créent de belles courbes.

Patron imprimé: 9341: grandeurs: 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20. La grandeur 12 (buste 34) requiert 2 verges de tissu 60 pouces de largeur.

$1.00 pour chaque patron, argent, chèque ou mandat. Imprimez lisiblement la grandeur, le nom, l'adresse et le numéro. Envoyez à: Marian Martin, Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean, 60, Progress Avenue, Scarborough, Ontario M1T 4P5.

Procurez-vous votre nouveau catalogue Printemps-Eté. Obtenez un patron de votre choix, valeur d'un dollar, en découpant le coupon à l'intérieur du catalogue. Faites vite, envoyez $0.75 maintenant pour le catalogue.

Livre "Cousez et Tricotez: $1.25.

Livre pour cadeaux "Instant": $1.00.

Livre modes "Instant": $1.00.

Livre couture "Instant": $1.00.

Marian Martin

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN du Sag.-Lac-St-Jean

60 Progress Avenue
Scarborough,
Ontario, MIT 4P7

Numéro.....

Nom .....

Adresse .....

Peu d'espoir de règlement pour les cols bleus

par La Presse Canadienne

La grève des quelque 18,000 cols bleus à l'emploi du gouvernement fédéral, membres de l'Alliance canadienne de la fonction publique, est entrée jeudi dans sa onzième journée.

Les perspectives d'un règlement prochain du conflit s'assombrissent, tandis que les grèves tournantes déclenchées il y a 11 jours par les syndiqués de l'Alliance de la fonction publique du Canada (APFC) s'intensifient, paralysant les services postaux, affectant partiellement le trafic aérien et entravant la livraison des cargaisons de céréales dans l'ouest du pays.

Ce sont les petites entreprises surtout qui se sont plaintes des lenteurs des services postaux qui retiennent les paiements que leurs transmettent leurs clients, par voie postale.

Après la trêve de 24 heures décrétée pour permettre l'acheminement et la distribution des chèques des services sociaux du gouvernement, la journée d'hier a vu plus de deux mille manifestants massés devant le Parlement à Ottawa où ils protestaient contre l'intransigeance dont ont fait preuve, selon eux, les négociateurs fédéraux du Conseil du Trésor.

Les piquets de grève ont vite fait de réapparaître devant les immeubles des Postes à Toronto et à Winnipeg. Des grévistes interdisaient également l'accès au bureau central des Postes d'Edmonton, plus tard dans la journée. Après les chauffeurs de camions postaux, c'est maintenant aux facteurs de refuser de franchir les lignes de piquetage.

D'autre part, à Winnipeg, un porte-parole du Conseil canadien du blé a signalé qu'en raison des grèves tournantes des préposés au pesage et à l'échantillonnage des céréales ainsi que des arrêts de travail des membres de l'alliance dans d'autres centres d'acheminement de l'Ouest, quelque 15 mille 500 wagons de céréales se trouvaient bloqués en divers endroits.

Il n'y a pas eu de séances de négociations hier et, jusqu'à présent, rien ne laisse présager une reprise des pourparlers.

Services aériens

Par ailleurs, les rigueurs du climat s'étant quelque peu atténuées, la situation était à peu près normale dans les principaux aéroports du pays même si les travailleurs préposés à l'entretien des pistes, refusent toujours de se présenter au travail.

A Montréal, cependant, les équipes d'entretien des pistes d'atterrissage étaient à leurs postes. Il en était de même pour leurs camarades affectés à l'entretien des bureaux de poste. L'aéroport de l'Ancienne Lorette, à proximité de Québec, fonctionnait normalement en dépit de l'absence des préposés d'entretien, les conditions atmosphériques étant excellentes.

Le Canada en bref

NOMINATION HUDON

OTTAWA (PC) — Le député conservateur Bert Hargrave a protesté, jeudi, aux Communes, au sujet de la nomination de M. Denis Hudon au poste de sous-ministre de l'agriculture.

M. Hargrave se plaignait de ce que M. Hudon n'avait pas d'expérience de l'Agriculture n'est pas originaire de l'ouest.

M. Denis Hudon, âgé de 50 ans, était auparavant sous-secrétaire au Conseil privé.

Le président du Conseil privé, M. Mitchell Sharp, a rappelé à M. Hargrave, que M. Hudon était "parmi les hauts fonctionnaires les plus expérimentés et les plus anciens" ajoutant qu'il ne pensait pas qu'un sous-ministre "doive être un spécialiste".

Autrement, a-t-il expliqué, il n'y aurait pas cette flexibilité au sein de la fonction publique qui permet de "donner une carrière aux personnes intelligentes".

BOURASSA-DRAGAGE

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Transports, M. Jean Marchand a manifesté peu de sympathies à l'égard du premier ministre du Québec, M. Bourassa, en rapport avec le scandale présumé des opérations de dragages dans le Saint-Laurent, à la hauteur de Québec.

Le ministre a reconnu que le chef libéral québécois est dans une situation inconfortable, en raison de ses liens avec la famille Simard.

"Je sais que le premier ministre Bourassa est dans une situation difficile, a déclaré, M. Marchand, sa famille ayant des intérêts à peu près partout au Québec".

"Il est très difficile d'être premier ministre du Québec dans de telles circonstances. Cela ne signifie pas que je blâme M. Bourassa, ni son épouse, ni même ses beaux-frères.

RECHERCHE-POLLUTION

VANCOUVER (PC) — MacMillan Bloedel Research Limited a annoncé, mercredi, qu'elle va faire aménager, au coût de $8.6 millions, des installations de recherche à South Burnaby, soit à une douzaine de milles du centre de la ville de Vancouver.

En annonçant la nouvelle, Denis Timmins, président et directeur général de MacMillan Bloedel, déclare notamment ceci:

"Les pénuries d'énergie et de matières premières nous inquiètent. De plus, nous sommes conscients de la nécessité de mesures efficaces contre la pollution. La lutte contre la pollution est de plus en plus difficile. Comme nous voulons garder notre leadership, nous avons décidé de faire aménager les installations en question".

MAIN D'OEUVRE

SAINT-JEAN, N.-B. (PC) — La compagnie Omega Pipefitters Ltd., de Saint-Jean, a annoncé, jeudi, qu'elle avait embauché 310 ouvriers britanniques pour la construction d'une nouvelle raffinerie de la Irving Oil Ltd, parce que les ouvriers canadiens refusaient de déménager à Saint-Jean pour y travailler.

Le directeur d'Omega, M. Ed Thistle, a déclaré, au cours d'une interview, que les soudeurs et les plombiers sans travail au Canada ne se sentent pas attirés pour travailler dans cette région.

"La raffinerie doit être construite et nous devons faire appel à la main d'oeuvre d'autres pays", a dit M. Thistle.

Les ouvriers qui viennent d'Angleterre, d'Irlande et du pays de Galles gagnent $7.70 l'heure.

ENSEIGNANTS

OTTAWA (PC) — Les contrats des enseignants en grève dans les écoles secondaires publiques d'Ottawa seront annulés s'ils refusent de retourner immédiatement dans les salles de classe. C'est ce qu'a annoncé, jeudi, le Conseil scolaire d'Ottawa.

La plupart des 1,650 professeurs ne se sont pas présentés aux écoles au cours de la première journée d'une grève déclenchée pour appuyer leurs revendications contractuelles.

Pour être en mesure d'annuler des contrats individuels, le conseil a besoin du consentement du ministre de l'Education de l'Ontario, M. Thomas Wells. Selon les porte-parole du conseil, leur décision forcera le ministre à jouer un rôle prépondérant dans les négociations.

"Si le ministre ne fait pas la loi dans ce domaine, nous nous chargerons alors d'appliquer la nôtre", a déclaré le commissaire Mary Gilmour, faisant allusion au refus du conseil de payer aux professeurs le dixième du salaire requis par la loi provinciale.

Le scandale du dragage du port de Hamilton

Munro réfléchira quelques jours avant de poser un geste

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral du Travail, John Munro, a été presque amené à démissionner de son poste, mercredi, par le scandale entourant le dragage du port de Hamilton, sa ville natale.

Pâle et visiblement extenué par trois jours d'interrogatoires continus aux Communes, M. Munro a offert de quitter le cabinet, mais le premier ministre Trudeau lui a conseillé de "voir un médecin, de prendre du repos et d'y repenser."

Le nom de M. Munro a surgi dans un scandale qui a fait suite à une enquête de la Gendarmerie royale du Canada sur les opérations des compagnies de dragage du pays.

Un haut officier de la GRC avait déclaré plus tôt, mercredi, que de nouvelles accusations seraient bientôt portées suite à ces investigations. Ces accusations ne seraient toutefois pas reliées directement au port de Hamilton.

Les activités de ces compagnies de dragage ont semé l'embarras auprès des gouvernement fédéral, québécois et ontarien et ont suscité la démission du solliciteur général George Kerr de l'Ontario.

Première démission

M. Kerr a démissionné vendredi pour se défendre des rumeurs voulant qu'il se serait livré à des malversations dans le scandale du port de Hamilton; scandale pour lequel trois personnes ont déjà été condamnées et deux autres mises en accusation.

M. Munro nie s'être mal conduit, criminellement ou politiquement, mais affirme devoir peut-être démissionner pour consacrer toutes ses énergies à laver son nom de tout soupçon.

Le nom du ministre a été mentionné dans la transcription d'une enquête préliminaire sur ce scandale. "En tenant compte des insinuations et des accusations qui ont été portées, il m'est très difficile de poursuivre mon travail," de dire M. Munro.

Il a accepté toutefois de suivre les conseils de M. Trudeau et de repenser sa décision. Il n'a pas précisé le laps de temps de réflexion qu'il s'accorde.

La rencontre entre MM. Trudeau et Munro s'est déroulée au bureau de M. Munro et dans les couloirs du Parlement. Plusieurs des employés de ses bureaux étaient présents aux Communes durant cet entretien, dans le but évident d'apprendre si le ministre démissionnerait la même journée.

M. Trudeau, qui a quitté Ottawa mercredi soir pour amorçer une tournée de deux semaines en Europe, a dit n'avoir été informé d'aucune mauvaise action de la part de son ministre. Il a ajouté qu'il n'accepterait jamais la démission d'un homme parce que celui-ci est trop fatigué.

Il a laissé entendre que les circonstances pourraient modifier son jugement, mais il a ajouté n'avoir reçu aucun rapport policier incriminant à l'endroit de M. Munro "qui n'a pas à se croire déshonoré."

Las et désabusé

"Il me semblait las et désabusé. Je lui ai demandé de prendre quelques jours de repos et d'y repenser," a déclaré le premier ministre mercredi soir avant de prendre l'avion pour l'Europe.

M. Munro avait repoussé les journalistes en quittant les Communes, mais avait plus tard répondu à leurs questions à ses bureaux du Parlement.

Membre du cabinet fédéral depuis neuf ans, M. Munro a affirmé, d'une voix éteinte, que les derniers jours avaient été les plus difficiles qu'il ait connus depuis son entrée aux Communes en 1962.

Il a dit ne pas s'objecter à ce que les médias d'information relatent les incidences de ce scandale, mais il croit que l'opposition devrait mettre fin à ses insinuations à son égard à moins d'être prête à porter des accusations précises.

La nouvelle voulant que M. Munro soit sur le point de démissionner en a surpris plusieurs. Plus tôt, dans la journée, on annonçait que M. Marchand démissionnait de son poste de leader libéral du Québec, qu'il occupait depuis 10 ans, pour être remplacé par le ministre de la Santé, M. Marc Lalonde.

Campagne électorale

Le scandale du port de Hamilton surgit durant la campagne électorale en vue des élections du huit juillet dernier. Il débuta par une controverse portant sur la nomination des commissaires du port de cette ville et les donations faites à la campagne de M. Munro.

A l'époque, le ministre avait affirmé que le patronage politique était chose courante et que la population en était consciente. Il avait prédit que cette controverse mettrait fin à sa carrière politique. Il était dans l'erreur. Les électeurs de Hamilton-Est le réélirent avec une forte majorité.

Depuis lors, il a été maintes fois attaqués par ses adversaires politiques.

A la fin de la dernière année, il fut pris à partie pour avoir accepté une contribution électorale de $500 du Syndicat international des gens de mer. Il était un parmi de nombreux députés à avoir accepté des contributions de ce syndicat controversé. Il avait remboursé cette somme plusieurs semaines après avoir été réélu.

L'été dernier, des agents de la GRC avaient fouillé le domicile de M. Munro mais il affirme ne pas savoir ce que les policiers y cherchaient. Aucune explication n'a été fournie à cette perquisition.

Quand trois personnes ont reconnu leur culpabilité, il y a deux semaines, en marge du scandale du port de Hamilton, la couronne avait prétendu que l'affaire impliquait une collusion pour fixer les prix entre les compagnies de dragage J. P. Porter, Canadian Dredge and Dock et McNamara Corp.

Kenneth Elliot, ex-commissaire de ce port, et une autre personne, doivent subir leur procès dans cette affaire.

AU REPOS — Le ministre fédéral du Travail John Munro ouvre la porte de sa limousine, en sortant des appartements du premier ministre Trudeau. Ce dernier l'a reçu tout juste avant son départ pour La Haye et lui a conseillé de prendre quelques jours de repos. (PC Téléphoto)

Les quotas sur la viande sont difficiles à lever

OTTAWA (PC) — En dépit de l'amenuisement de la différence de prix du bétail canadien et américain, des porte-parole du ministère des Affaires extérieures du Canada et du Secrétariat à l'Agriculture des Etats-Unis ont déclaré qu'il leur semble peu possible que prenne fin dans les prochains mois ce qu'on a appelé la guerre du bétail entre les deux pays.

Le commerce canado-américain du bétail est toujours plus ou moins restreint par les quotas imposés de part et d'autre.

On affirme dans les deux capitales qu'il existe des raisons pour que ces quotas soient toujours en vigueur. Un porte-parole américain a observé: "Il a été plus facile d'imposer ces quotas qu'il l'est maintenant de les lever".

Du côté américain et du côté canadien, ont explique que des négociations, ont été entreprises au cours des dernières semaines, mais qu'aucun résultat n'a encore été noté.

Si ces quotas doivent être supprimées, il appartiendra sans doute au gouvernement américain de faire les premiers pas, explique un porte-parole américain.

Le Canada avait imposé, en août 1972, des restrictions sur l'importation de bétail traité au diethylstilbestrol (DES). Trois mois plus tard, les Etats-Unis, en guise de représailles, restreignaient leurs importations de bétail, de viande de boeuf et de porc.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CENTRE HOSPITALIER COOKE DE TROIS-RIVIERES

DEMANDE DES

INFIRMIERES AUXILIAIRES à temps complet et à temps partiel, pour travailler sur les différentes unités de soin.

EXIGENCES:

Détenir un diplôme reconnu par l'Association des infirmiers et infirmières de la Province de Québec ou le cas échéant, reconnu par le Ministère de l'Education.

INFIRMIERS(es) AUTORISES, à temps complet et à temps partiel régulier.

EXIGENCES:

Membre en règle de l'Ordre des Infirmières et des Infirmiers du Québec. Conditions de travail tel qu'établies par le Ministère des Affaires Sociales.

Tous candidats(es) intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au:

SERVICE DU PERSONNEL,
3450, rue Ste-Marguerite,
Trois-Rivières,
Tél.: (819) 375-7713
Local 253

COLLEGE DE JONQUIERE

du Collège Régional du Saguenay-Lac-St-Jean

65 ST-HUBERT, JONQUIERE C.P. 340, G7X 7W2

Le Collège de Jonquière du Collège régional Saguenay-Lac-St-Jean requiert les services d'un:

CONSEILLER EN FORMATION PROFESSIONNELLE
(Education permanente)

TACHE:

Sous la responsabilité du coordonnateur de l'Education permanente, le conseiller en formation professionnelle:
— est responsable de la promotion des cours de formation sur mesure auprès des divers organismes du milieu;
— collabore avec le M.E.Q. et la C.F.P. dans l'organisation de cours;
— anime les ressources humaines oeuvrant dans la formation professionnelle;
— représente le Collège en matière de formation professionnelle;
— planifie et organise le secteur de la formation professionnelle.

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Diplôme universitaire et/ou expérience pertinente dans le secteur de la formation professionnelle (cours sur mesure et formation en industrie);
— aptitudes pour les relations publiques.

TRAITEMENT:
— selon la convention collective des professionnels.

Faire parvenir votre curriculum vitae jusqu'au 5 mars 1975 inclusivement.

CONCOURS: Conseiller en formation professionnelle (Education permanente),
a/s Directeur du personnel,
Collège de Jonquière,
65, rue St-Hubert,
Jonquière, Qué.

COLLEGE DE JONQUIERE

du Collège Régional du Saguenay Lac St Jean

65 ST HUBERT, JONQUIERE C.P. 340 G7X 7W2

Le Collège de Jonquière du Collège régional Saguenay-Lac-St-Jean requiert les services d'un:

COORDONNATEUR DE L'EDUCATION DES ADULTES

TACHES:

Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, le coordonnateur de l'éducation aux adultes:
— organise et supervise l'enseignement aux adultes;
— élabore une politique d'éducation des adultes et établit des mécanismes pour assurer son développement et l'adapter constamment aux besoins du milieu;
— évalue le personnel sous sa responsabilité;
— accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur des services pédagogiques.

QUALIFICATIONS REQUISES:
— diplôme universitaire de premier cycle;
— cinq (5) années d'expérience dans le domaine de l'éducation;
— aptitudes à développer de très bonnes relations humaines;
— aptitudes administratives.

TRAITEMENT:
— selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Education.

Faire parvenir votre curriculum vitae jusqu'au 10 mars 1975 inclusivement.

CONCOURS: Coordonnateur de l'éducation des adultes,
a/s Directeur du personnel,
Collège de Jonquière,
65, rue St-Hubert,
Jonquière, Qué.

COLLEGE DE JONQUIERE

du Collège Régional du Saguenay Lac St Jean

65 ST HUBERT, JONQUIERE C.P. 340 G7X 7W2

Le Collège de Jonquière du Collège régional Saguenay-Lac-St-jean requiert les services d'un

ADJOINT AU DIRECTEUR DES SERVICES PEDAGOGIQUES

TACHE:

L'adjoint au directeur des services pédagogiques est responsable de secteurs d'activités que lui confie le D.S.P.

— Il supervise, planifie, dirige et contrôle les politiques dans son champ d'activités;
— Il évalue le personnel sous sa responsabilité;
— Il accomplit toute autre tâche que peut lui confier le directeur des services pédagogiques.

QUALIFICATIONS REQUISES:

— Diplôme universitaire de premier cycle;
— Cinq (5) années d'expérience dans le domaine de l'éducation;
— Aptitudes à développer de très bonnes relations humaines;
— Aptitudes administratives.

TRAITEMENT:

— Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Education.

Faire parvenir votre curriculum vitae jusqu'au 5 mars inclusivement.

CONCOURS: Adjoint au directeur des services pédagogiques,
a/s Directeur du personnel,
Collège de Jonquière,
65, rue St-Hubert,
Jonquière, Qué.

DECES

M. JOSEPH THIVIERGE

A Alma, le 27 février 1975, à l'âge de 65 ans et 10 mois, est décédé **M. Joseph Thivierge,** époux de dame Virginia Lebel. Il demeurait au 3895, rang Mélançon, Alma.

Les funérailles auront lieu lundi à 2 hres. Départ Bérubé & Fils, 680, Harvey ouest, Alma à 1.30 hre pour l'église St-Sacrement et de là au cimetière paroissial.

Direction: Bérubé & Fils.

M. ISIDORE TREMBLAY

A Alma, le 27 février 1975, à l'âge de 78 ans et 10 mois, est décédé **M. Isidore Tremblay,** époux en 1ères noces de feue dame Onéda Fortin, en 2èmes noces de dame feue Blanche-Yvonne Lemay. Il demeurait au Foyer Normandin, Alma.

Les funérailles auront lieu samedi à 3 hres. Départ Bérubé & Fils, 680, Harvey ouest, Alma à 2.30 hres pour l'église St-Joseph et de là au cimetière paroissial de St-Bruno.

Direction: Bérubé & Fils.

MLLE CHRISTIANE ROY

A Arvida, le 27 février 1975, à l'âge de 21 ans et 10 mois, est décédée **Mlle Christiane Roy,** fille de M. Marcel Roy et de dame Colette Duchesne. Elle demeurait au 311, Delisle, Arvida.

Les funérailles auront lieu samedi à 2 hres. Départ Nault & Girard Inc., 223, La Salle, Arvida à 1.30 hre pour l'église Ste-Thérèse et de là au cimetière paroissial.

Direction: Nault & Girard Inc.

M. CAMIL JULIEN

A Larouche, le 26 février 1975, à l'âge de 21 ans et 8 mois, est décédé **M. Camil Julien,** fils de M. Euloge Julien et de feue dame Alice Tremblay. Il demeurait au 191, rue King Georges, Kénogami.

Les funérailles auront lieu samedi à 3 hres. Départ Nault & Girard Inc., 105, Ste-Famille, Kénogami à 2.30 hres pour l'église Lac Bouchette et de là au cimetière paroissial.

Direction: Nault & Girard Inc.

MME EDWINA BHERER

A Arvida, le 26 février 1975, à l'âge de 48 ans et 11 mois, est décédée **dame Edwina Bherer,** épouse de feu M. Jean-Marie Villeneuve. Elle demeurait au 318, Racine, Arvida.

Les funérailles auront lieu samedi à 10 hres. Départ Nault & Girard Inc., 223, La Salle, Arvida à 9.30 hres pour l'église St-Mathias et de là au cimetière paroissial.

Direction: Nault & Girard Inc.

AUTRES DECES

Mme Marie-Jeanne Huot-Cantin, 73 ans, Champenoise, Québec.

— — —

M. Maxime Gauthier, 68 ans et 3 mois, 426, 10ième Rue, Québec.

— — —

Mlle Hélène Hudson, 939, Manrèse, Québec.

— — —

M. Roméo Laliberté, 75 ans, 50, rue Christophe-Colomb Ouest, Québec.

— — —

M. Armand Moisan, 71 ans, Québec.

— — —

Mme Jeannette Lamontagne-Olivier, 40 ans, 1273, 1ière avenue, St-Rédempteur.

— — —

M. Paul-N. Paré, 72 ans et 5 mois, Foyer Nazareth de Québec.

BRIDGE

A-2386
OBSTRUCTION

Alors même que vous avez une main très puissante, il est encore possible que les adversaires soient en état de recourir à l'obstruction. Evidemment de telles manoeuvres doivent être envisagées et la stratégie doit être appropriée.

Donneur: Nord
Nord-Sud vulnérables

Pi- A-D-8-3
Co- A
Ca- A-R-D-3
Tr- A-D-10

Pi- V-10-5-4
Co- 5-2
Ca- 6-4
Tr- V-9-7-6-3

O — N — S — E

Pi- néant
Co- R-D-V-10-9-7-3
Ca- V-10-8-7
Tr- 8-3

Pi- R-9-7-6-3
Co- 8-6-4
Ca- 9-5-2
Tr- R-4

Nord	Est	Sud	Ouest
2-trèfles (1)	4-coeurs (2)	4-Piques (3)	passe
4-S-A (4)	passe	5-trèfles	passe
5-S-A	passe	6-coeurs	passe
7-piques (5)	passe	passe	passe

(1) Par une enchère conventionnelle Nord indique une main très puissante.

(2) Est se doit de rechercher un contrat sacrifice ou du moins tenter de limiter la marge des informations. Une simple intervention à 2-coeurs ne serait pas une véritable obstruction et le saut à 3-coeurs aurait encore peu de vertu.

(3) Il faut toujours prévoir une obstruction de la part des adversaires et établir une stratégie en conséquence. Certains joueurs adoptent l'attitude suivante.

Si l'obstruction est au palier de deux trics ou trois trics à l'une des suites mineures, tout simplement le joueur indique la somme de ses contrôles en prenant comme base l'enchère de l'adversaire. Ainsi si Est avait simplement annoncé 2-coeurs, un passe-parole de la part de Sud aurait été la négation de contrôles as et rois. Sud aurait pu indiquer la possession d'un contrôle, un roi, en annonçant 2-piques et deux points contrôles, un as ou deux rois, en se rendant à 2-S-A.

Si cependant l'obstruction de la part de l'adversaire est au palier de trois trics ou plus à l'une des suites majeures, une réponse échelonnée pourrait provoquer parfois une hausse trop rapide des enchères et en ce cas les enchères prendront plutôt l'allure du naturel.

En face de l'ouverture 2-trèfles, la possession de deux rois est certainement suffisante pour garantir la réussite d'une manche et Sud annonce sa longue suite.

Une réponse échelonnée aurait porté les enchères à 4-S-A et à ce point aucune suite n'aurait été encore annoncée de la part des joueurs en N-S.

(4) Nord procède à la vérification des contrôles.

(5) Un roi est manquant, mais il y a tout lieu d'envisager qu'il s'agit du roi de coeur.

Entame: -cinq de coeur.

Le seul problème du déclarant consiste à maîtriser un partage possible de 4-0 des atouts chez les adversaires. Si ces quatre atouts se trouvent chez Est, le déclarant devrait faire son deuil du grand chelem alors que la perte d'un atout serait inévitable. Par contre le déclarant maîtrise la situation alors que ses quatre atouts se trouvent chez Ouest. A la deuxième levée le déclarant appelle le trois d'atout vers son roi et le partage est constaté. Sud continue l'attaque à l'atout et le Mort couvre la carte d'Ouest. Par son roi de trèfle le déclarant reprend la main et une nouvelle attaque à l'atout permettra d'épuiser Ouest. Alors que le dernier atout du déclarant pourra prendre soin du quatrième carreau du Mort, ainsi malgré une véritable obstruction de la part de l'adversaire, un grand chelem a été recherché et réalisé.

Noël Duchesne

Irlande du Nord

La guerre civile risque de reprendre comme avant

BELFAST (AFP) — Les risques d'un rebondissement de la guerre civile se sont aggravés mercredi en Irlande du Nord, où les républicains de l'IRA-officielle et les loyalistes de l'Association de Défense de l'Ulster ont revendiqué le droit de créer leurs propres forces de police dans leurs zones respectives.

L'UDA, le mouvement paramilitaire des extrémistes protestants, a annoncé qu'elle refuserait désormais à la police officielle le droit de pénétrer dans les zones loyalistes de la province. L'ODA entend assurer elle-même le maintien de l'ordre dans ces zones.

De son côté l'IRA-provisoire a annoncé dans son journal An Phoblacht, publié à Dublin, qu'elle se réservait le droit de créer dans les quartiers catholiques de l'Ulster sans propre force de police élue.

Les autorités britanniques de l'Irlande du Nord ont immédiatement publié une déclaration affirmant qu'elles ne toléreraient pas la création de ces forces de police rivales. "Il n'y aura pas de maintien de l'ordre non-officiel dans les différentes zones", a dit un porte-parole du secrétaire d'Etat britannique pour l'Irlande du Nord.

L'UDA a expliqué que sa décision d'assumer la responsabilité du maintien de l'ordre dans les zones protestantes était justifiée par les tractations qui ont actuellement lieu "en coulisse" entre les autorités britanniques et l'IRA provisoire.

Les protestants loyalistes avaient déjà dénoncé la création de centres d'observation pour le respect du cessez-le-feu indéfini annoncé il y a deux semaines par l'IRA-provisoire. Ces centres d'observation groupent des représentants de l'IRA et des représentants de l'administration.

Les autorités attribuent par ailleurs la plupart des attentats survenus ces jours derniers dans les quartier catholiques de Belfast à des règlements de compte entre factions rivales du mouvement républicain.

Peter Lorenz

Un enlèvement qui peut provoquer une crise

BERLIN (AP) — L'enlèvement, jeudi matin, à Berlin, de M. Peter Lorenz, 52 ans, candidat du Parti chrétien-démocrate au poste de bourgmestre de Berlin-Ouest, trois jours avant l'élection prévue pour dimanche, a suscité une vague d'indignation dans toute l'Allemagne.

La nouvelle de l'enlèvement s'est répandue très rapidement à travers la ville et en Allemagne occidentale. Les dirigeants de tous les partis politiques ont immédiatement publié des communiqués dénonçant ce crime, à commencer par le principal adversaire de M. Lorenz aux élections de dimanche, M. Klaus Schuetz, actuel bourgmestre de Berlin-Ouest et président du Parti social-démocrate de la ville.

Peter Lorenz...

Plusieurs personnalités ont déjà demandé que la campagne électorale soit suspendue et il semble, de toutes façons, que cet enlèvement risque de provoquer une crise politique nationale entre ceux qui exigent des mesures rigoureuses contre le terrorisme et ceux qui refusent d'agir sous le coup de l'émotion.

L'enlèvement s'est produit jeudi, peu avant 9h., près de la maison de M. Lorenz, au moment où celui-ci se rendait à son travail.

Il semble que les ravisseurs, qui étaient au nombre de trois, deux hommes et une femme, selon le témoignage du chauffeur de M. Lorenz, aient utilisé un camion de location pour bloquer la rue. Ce véhicule, qui était muni d'un poste de radio, a été retrouvé sur place ainsi qu'une voiture légère.

Bloquée par ce camion la voiture officielle de M. Lorenz a dû s'arrêter. Le chauffeur a été arraché de son siège par les agresseurs et frappé d'un coup de matraque. Les trois ravisseurs se sont alors engouffrés dans la voiture de M. Lorenz avec laquelle ils ont emmené leur victime. Pour des raisons encore inconnues, il semble que le pare-brise du véhicule ait volé en éclats à ce moment-là.

Par ailleurs, M. Manfred Kittlaus, qui dirige les recherches, a déclaré au cours d'une conférence de presse, que le chauffeur de M. Lorenz avait reconnu la ravisseuse sur l'une des photos qui lui avaient été présentées par la police.

Il s'agirait d'Angela Luther, une anarchiste fort connue qui avait disparu de la circulation en 1972.

Agée de 34 ans, elle était entre autres recherchée pour son appartenance au groupe "Baader-Meinhof", dont les dirigeants attendent d'être jugés à Stuttgart. Cependant, la police allemande s'est refusée à établir un lien officiel entre l'enlèvement et ce groupe.

C'est le premier enlèvement de ce type en Allemagne fédérale depuis la fin de la guerre. Il fait suite à l'assassinat du procureur de Berlin, M. Guenter von Drenkmann, tué il y a trois mois au cours d'une tentative d'enlèvement.

L'OPEP termine son sommet sans rien de bien éclatant

VIENNE (AP et Reuter) — Les ministres de l'OPEP ont achevé, jeudi, leur conférence à Vienne en approuvant une légère réduction du prix du pétrole de l'Union des émirats arabes, et en remettant à plus tard l'examen d'un projet d'augmentation des prix pétroliers libellés en dollars, a annoncé un communiqué officiel.

La réunion a, par ailleurs, permis d'achever la mise au point d'une déclaration de principes des pays de l'OPEP en vue du dialogue producteurs-consommateurs qui devrait commencer en mars, à Paris.

Le communiqué officiel, rendu public par le secrétaire général de l'organisation M. M.O. Feyide, Nigéria, déclare que les ministres "sont convenus que le gouvernement de l'Union des émirats arabes peut prendre des mesures afin d'ajuster les différences de qualité applicables à son pétrole brut". En pratique, l'Union des émirats arabes est autorisée à réduire la majoration appliquée normalement à son pétrole du fait de sa qualité supérieure.

"Si d'autres pays se trouvant dans une situation identique veulent en faire autant, il n'y a pas d'objections", a déclaré M. Amouzegar, chef de la délégation iranienne.

Ainsi des pays producteurs d'huile légère, d'un prix plus élevé, comme le Qatar et la Libye, pourront également réduire la prime de qualité qu'ils appliquent, en fin de compte, aux prix de leur pétrole. Au total, cette mesure aboutirait à une légère réduction du prix moyen du pétrole de l'OPEP.

Le communiqué "condamne les achats discriminatoires de pétrole pratiqués par les compagnies pétrolières opérant dans l'Union des émirats arabes."

Le ministre du Pétrole de l'Union, a rappelé que les compagnies produisent actuellement à 70 pour cent "de la quantité que nous leur avons demandé de produire". La possibilité de réduire la prime de qualité de son pétrole devrait offrir à Abou Dhabi un moyen de négociation avec les compagnies lors des discussions qui devaient avoir lieu à Paris.

Abandon du dollar

De source informée, on déclare que l'OPEP a évité de débattre du problème général des niveaux de production pétrolière en raison des risques de désaccords qu'une telle discussion aurait pu faire naître. Les pays produisant d'importantes quantités de pétrole veulent maintenir de forts niveaux de production, les plus petits souhaitant que des rationnements soient adoptés.

Sur le problème de la dépréciation continue du dollar, le ministre iranien a précisé qu'une conférence extraordinaire pourrait être convoquée pour décider des mesures à prendre. La commission économique permanente, qui se réunit le 1er avril, a été chargée de présenter un rapport sur un éventuel abandon du dollar comme monnaie de références pour les paiements des factures pétrolières.

"Cela va dépendre de ce qui arrivera au dollar dans les deux prochains mois", a ajouté M. Amouzegar. La commission peut présenter son rapport au plus tard le 9 juin, quand les ministres du Pétrole se retrouveront à Libreville, au Gabaon pour une conférence ordinaire.

8.2 pour cent aux EU

Le chômage atteint un nouveau record

WASHINGTON (AFP) — Bien plus que l'inflation; l'emploi est devenu aujourd'hui le problème numéro un des Etats-Unis.

Le taux de chômage, à l'échelle nationale, frappe déjà 7 millions et demi de personnes et atteint le chiffre sans précédent depuis la grande crise de l'avant-guerre de 8.2 pour cent de la population active, et, de l'avis de la plupart des économistes, ne tardera pas à atteindre 9 ou même 10 pour cent. Mais le pourcentage est évidemment beaucoup plus élevé dans certains centres industriels —21 pour cent en janvier à Détroit, métropole de l'automobile, 20 pour cent à Newark, au New Jersey, faisant face à New York sur l'autre rive de l'Hudson. Par contre, des Etats entiers, à prépondérance agricole, tels le Kansas ou les Dakotas, demeurent relativement privilégiés. A Washington même, on assiste à un afflux de chômeurs, venant de diverses régions, naïvement convaincus que, dans cette cité dépourvue d'industrie, ils trouveront à s'employer dans une administration, ou pourront faire intervenir en leur faveur leurs représentants au Congrès.

Paix sociale

Si, jusqu'à présent, la paix sociale n'est pas remise en cause, et les victimes du chômage font preuve d'une remarquable patience, les arides statistiques font apparaître une inquiétante disparité entre les catégories affectées: ainsi, la moyenne nationale était-elle en janvier de 13.4 pour cent pour les "Noirs et autres races", près du double du chiffre pour les "Blancs" (7.5 pour cent). Les adolescents sont les plus éprouvés (20.8 pour cent) et leur cas est d'autant plus grave que, bien souvent, n'ayant jamais eu d'emplois, ils n'ont droit à aucune allocation. Le profil le plus répandu du chômeur américain est donc celui d'un jeune Noir, vivant dans les quartiers les plus pauvres des grandes villes industrielles de l'est et du middle west, n'ayant qu'un degré d'instruction limité. Ce n'est pas une coïncidence si cette image correspond aussi à celle de la majorité des prévenus des affaires criminelles. Dans ces conditions, certains sociologues commencent à redouter de nouvelles explosions dans les "ghettos" noirs des grandes villes, comparables à celles qui ont secoué l'Amérique de 1965 à 1968.

Inquiétude

Autre problème qui accroît l'inquiétude ressentie tant au sein de l'administration qu'au Congrès: les fonds d'assurance-chômage de plusieurs Etats, tels le New Jersey, le Connecticut et Rhode Island sont épuisés, et ces Etats ont déjà dû emprunter près de 300 millions au Trésor fédéral. Le département du Travail prévoit qu'une trentaine d'Etats, sur 50, devront recourir à des emprunts si la tendance actuelle se poursuit dans les deux prochaines années.

Spéciaux éclairs DU SAMEDI

SPECIAL D'UNE HEURE de 9 h. à 10 h.

GRANDE LIQUIDATION DE MARCHANDISE D'HIVER

Groupe de marchandise comprenant: des vestes courtes doublées, des vestes ¾ doublées, des manteaux ¾ et des manteaux longs. Tissus ass. Coul.: ass. Gr: 36 à 46 dans le lot. 60 unités dans le lot. SPECIAL: 9.99

PREMIERS ARRIVES — PREMIERS SERVIS SEARS - Vêtements pour hommes (Rayon 45)

COMPLETS

Habits 2 pièces en fortrel. Blazer motif brun - beige - mauve - gris. Pantalon uni - marine - brun. Grs: 8 à 18. Valeur: $27.98 SPECIAL: 15.98

SEARS - Vêtements pour garçons (Rayon 40)

SPECIAL TOUTE LA JOURNEE

Pantalons de Toilette

Mode hiver 74)75. Jambes évasées et différents styles. Tissus et motifs variés. Confection, bonne qualité. Coul.: ass. Gr: 30 à 40 dans le lot. 150 paires. SPECIAL: 9.99

SEARS — Pantalons pour hommes — (Rayon 41)

Ensemble à Salade

Comprend 9 pièces. Tres belle valeur. En bois. Valeur: $17.99 SPECIAL: 11.99

SEARS — Miroirs & Cadeaux — (Rayon 21)

Vestes d'hiver

Liquidation d'un assortiment de vestes d'hiver. Différentes couleurs. Grs: 8 à 18. PRIX: 5.99

SEARS — Vêtements pour garçons — (Rayon 40)

Bottes d'hiver

Pour dames. Différents styles. Bonne qualité. Très grande valeur. Cuir ou uréthane. Noir. Gr: dés. PRIX: 9.99

SEARS — Chaussures pour dames et enfants — (Rayon 54)

Souliers

Souliers pour hommes. Grs: 8 à 12. Jusqu'à écoulement. Valeurs: $13.99 à $19.99 SPECIAL: 9.99

SEARS — Chaussures hommes et garçons — (Rayon 67)

Bottes d'hiver

Lot de bottes d'hiver pour enfants. Belle apparence. Très chaude. Fourrure synthétique ou nylon. Coul.: variées. Gr dés. entre 5 et 11. PRIX: 4.99

SEARS — Chaussures pour dames et enfants — (Rayon 54)

Soutien-Gorge

Lot de soutien-gorges. Blanc - beige - rose - bleu. Grs: A. B. C. Rég.: $4.00 SPECIAL: 1.99

SEARS — Boutique Intime — (Rayon 18)

Cardigan

100% acrylique. Laver et sécher à la machine. Couleurs: bleu - rose. Grs: M., large. Rég.: $3.49 SPECIAL: 1.49

SEARS — Accessoires pour hommes — (Rayon 33)

Cardigan

Cardigan à col roulé et en V. 80% acrylique, 20% Mohair. Couleurs: bleu - rose - beige. Grs: S. M. L. Rég.: $17.99 SPECIAL: 12.99

SEARS — Accessoires pour hommes — (Rayon 33)

Cardigan & Gilet

100% acrylique. Laver et sécher à la machine. Couleur: beige. Grs: M. L. XL. SPECIAL: 4.99

SEARS — Accessoires pour hommes — (Rayon 33)

LIQUIDATION DE CHASSE-NEIGE

Economiser $90.00 à l'achat de n'importe quel chasse-neige 8 H.P. - 6 H.P. - 5 H.P., Craftman. Valide jusqu'à épuisement de la marchandise. Tous ces modèles sont conçus pour adapter à tout démarreur électrique.

8 H.P. Rég.: 589.00 SPECIAL: 499.98

6 H.P. Rég.: 399.98 SPECIAL: 309.98

8 H.P. Rég.: 539.00 SPECIAL: 449.98

5 H.P. Rég.: 299.98 SPECIAL: 209.98

Sears - Quincaillerie (Rayon 9)

Gilets

Gilets à manches courtes. 100% acrylique. Laver et sécher à la machine. Couleurs: blanc/bleu - bleu/rose. Grs: M. L. Rég.: $3.49 SPECIAL: 1.49

SEARS — Accessoires pour hommes — (Rayon 33

Tissus à Tentures

Filet Renoir. Lavable. Dralon. 100% polyester. Blanc. Rég.: $6.98 SPECIAL: 4.98

SEARS — Tissus & Tentures — (Rayon 24)

Pantoufles

Pantoufles pour hommes et garçons. Couleurs et grandeurs désassorties. Valeurs: $4.99 et $5.99 SPECIAL: 1.49

SEARS — Chaussures pour hommes et garçons — (Rayon 67)

Tissus

Magnifique tissus printanier. Largeur 45". 100% Dacron - Nylon. 90% Acétate - 10% nylon. Idéal pour vos toilettes d'été. Rég.: $4.99 v. SPECIAL: 3.77 v.

SEARS — Tissus à la verge — (Rayon 25)

Sacs

Sac cylindrique en vinyle et tissus. Couvercle fermé par pression. Mesure 6" de diamètre, 20" de haut. Avec poignée. Pour chaussures ou tricot. Rég.: $6.98 SPECIAL: 5.49

SEARS — Tissus à la verge — (Rayon 25)

Lot de serviettes de bain

Ratine de Coton. Couleurs unies: rose - lilas - jaune - vert. Fleuries: blanc et lilas. Grs: 19 x 40". Valeur: $2.99 SPECIAL: 1.77

SEARS — Literie — (Rayon 96)

Bûches

Bûches pour foyer. Durée de 3 heures. Rég.: $0.99 SPECIAL: 3/2.19

SEARS — Miroirs & Cadeaux — (Rayon 21)

Cocottes de Pins

Cocottes de pins pour foyer. Fait des flammes multicolores. Rég.: $1.99 SPECIAL: 1.59

SEARS — Miroirs & Cadeaux — (Rayon 21)

LONG-JEU

Le plus récent long-jeu de JOE DASSIN. Sur ce disque vous trouverez des succès comme: Vede retro, Entre deux adieux, Annie de l'année dernière, et plusieurs autres belles chansons. Prix rég.: $6.19 SPECIAL: 4.59

SEARS — Disques et cassettes — (Rayon 58)

AUSSI UNE FOULE D'AUTRES SPECIAUX VENDUS A RABAIS PAR TOUT LE MAGASIN